

Document d'Objectifs Natura 2000

"Moyenne Vallée de la Charente et Seugnes"

site n°70, Secteur 2
(aval Saintes et Charente)

Document de Synthèse
- octobre 2001 -



∞ - Validé le 16 octobre 2001 en Comité de Pilotage - ∞

Opérateur local : Ligue pour la Protection des Oiseaux
Départements de : Charente-Maritime et Charente



Code Natura 2000 : FR 5400 472
N° DIREN : PC70



Document d'Objectifs Natura 2000 "Moyenne Vallée de la Charente et Seignes"

site n°70 (FR 5400-472)
Secteur 2 (aval Saintes et Charente)



Validé le 16 octobre 2001 en Comité de Pilotage

Ce document est l'aboutissement d'un travail de concertation et de réflexion mené avec l'ensemble des élus, des partenaires socio-économiques, des usagers et des acteurs locaux, suivant la méthode d'élaboration des Documents d'Objectifs nationale (ME, 1998).

Maître d'ouvrage :

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
DIREN Poitou-Charentes

Opérateur local :

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Chef de projet local :

Emmanuelle Champion

Experts habitats, faune, flore :

Muriel Daudon (habitats, flore)
Philippe Jourde (faune)



Code Natura 2000 : FR 5400 472
N° DIREN : PC70



PREAMBULE

LA DIRECTIVE HABITATS

La directive "habitats, faune, flore" n°92/43 est une directive européenne votée à l'unanimité par la France en 1992, sous présidence française de l'Union Européenne.

Elle a pour objectif la préservation, dans tous les états membres, d'habitats "phytosociologiques" (annexe I) et d'habitats "d'espèces" (annexe II) menacés ou rares à l'échelle européenne, en prenant en compte les enjeux socio-économiques et culturels locaux. Les plus menacés de ces habitats sont dits "prioritaires".

Chaque état membre doit, en application, déterminer la liste et la localisation des secteurs de son territoire qui possèdent des exemples remarquables de ces habitats. Ils transmettent ensuite cette liste à l'union européenne qui s'assure de la cohérence générale du réseau de sites ainsi constitué. Après accord de la commission européenne, les états désignent officiellement le site en ZSC au sein du "réseau Natura 2000".

Sur ces sites, chaque état a la responsabilité de préserver ces habitats : c'est une obligation de résultat. En revanche, chaque état est libre de choisir la meilleure manière d'aboutir à la préservation de ces habitats : il a le choix des moyens.

La solution choisie par la France est celle d'une démarche contractuelle finalisée, sur chaque site, par la rédaction d'un Document d'Objectifs. Ce Document d'Objectifs correspond à un plan d'action : il recueille les objectifs et les actions que les acteurs locaux (élus, socioprofessionnels, usagers, associations, administrations) proposent, au terme d'un long processus de réflexion, de développer pour préserver le patrimoine naturel remarquable dont ils sont les gestionnaires. Il a une durée de 6 ans au terme de laquelle une évaluation globale des résultats est conduite. Le "Docob", adapté si besoin, est reconduit pour 6 nouvelles années.

Le Docob constitue un outil de planification de la gestion en matière d'environnement sur ce territoire. D'autres outils peuvent y co-exister (SAGE, Loi sur l'Eau...). Le Docob et les prescriptions de gestion liées à la directive "habitats" portent sur les habitats d'intérêt communautaire.

LE DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE n°70

Le Document d'objectifs "Moyenne vallée de la Charente et Seugnes" concerne le site potentiel Natura 2000 n°70, c'est à dire le lit majeur (zone inondable) de la Charente entre St Savinien et Cognac, et le lit majeur de la Seugne entre sa confluence avec la Charente et Pons, soit 29 communes. Pour faciliter l'expérience pilote "Life Natura 2000" de 1996-1998, l'élaboration du document d'objectifs a été scindée en 2 secteurs :

18 des 29 communes (secteur 1) ont élaboré leur document d'objectifs dans le cadre du programme expérimental "Life Natura 2000" (1996-1998). C'est le Document d'Objectifs "Val de Charente et Seugnes" (Champion & al., 1998).

Les 11 autres communes (secteur 2) ont élaboré leur document d'objectifs en 2000-2001 en continuité avec le travail du secteur 1 (présent rapport).

Les Documents d'Objectifs des deux secteurs seront réunis en un seul volume lors de la 1^{ère} phase d'évaluation des résultats de la démarche.

Dernière minute : la "vallée du Coran" qui jouxte le site, a été rajoutée au périmètre du site 70 à la demande de la commission européenne car elle abrite encore une population importante de Vison d'Europe, espèce menacée d'extinction en France. Un additif au Document d'objectif sera donc prochainement élaboré avec les 4 nouvelles communes concernées, et l'ensemble des documents seront regroupés en un seul lors de la 1^{ère} phase d'évaluation des résultats.

REMERCIEMENTS

Ce travail a pu être réalisé grâce à la participation de tous, élus, usagers, socioprofessionnels, techniciens, scientifiques, naturalistes, représentants et services de l'Etat, habitants des onze communes du périmètre d'étude complémentaire du site "Moyenne Vallée de la Charente et Seugnes". Tous partagent un attachement profond à ce territoire, à ses paysages et à son patrimoine.

Nous adressons nos remerciements à tous ceux qui, par leur disponibilité, leurs connaissances, leur compréhension, ont manifesté de l'intérêt à ce projet et ont ainsi contribué à son bon déroulement.

SOMMAIRE GENERAL

Le **Document d'Objectifs** du site potentiel Natura 2000 n°0 "Moyenne Vallée de la Charente et Seignes" se compose des quatre parties suivantes :

Introduction **p. 4**

Présentation succincte du contexte français et de la démarche locale de concertation pour élaborer le Document d'Objectifs.

Diagnostic **p. 9**

Présentation sous forme de cartes de synthèse, du contexte général physique, biologique, socio-économique et humain du site, et, sous forme de fiches thématiques, les enjeux rattachés aux six unités écologiques d'intérêt communautaire correspondantes.

Objectifs **p. 26**

Elle résume les objectifs et les actions proposées (tableaux de synthèse).

Fiches-Actions **p. 32**

Cette partie présente en détail les actions proposées (objectif propre, contenu, recommandations, coût estimé, plan de financement possible...).

Elles sont groupées par thème. Pour chacun, les objectifs sont énoncés en tête de chapitre, ainsi que les constats biologiques et socio-économiques dont ils découlent.

C'est la partie opérationnelle du Document d'Objectifs. Les acteurs, usagers et partenaires acceptent de s'engager sur ces actions si les conditions qu'ils ont fixées pour les atteindre sont remplies.

A	Agriculture - prairies inondables	p.35
	Agriculture - pelouses calcaires	p.43
B	Boisements et forêts	p.48
E	Eau	
T	Tourisme et loisirs	p.65
S	Suivis et évaluation des résultats	p.74
MO	Mise en œuvre du document d'objectifs	p.77

Les **Annexes** du Document d'Objectifs sont présentées en 2 rapports thématiques séparés du Docob (dépositaires : services de l'Etat), regroupant les éléments détaillés ayant servi de base à l'élaboration du Docob :

- Habitats naturels de l'annexe I (DAUDON, 1999) : *inventaire carto détaillé (ann. I)* et Habitats d'espèces de l'annexe II (JOURDE, 1999) : *inventaire carto détaillé (ann. II)*
- Annexes administratives : *comptes-rendus, lettres d'informations, calendrier...*

INTRODUCTION

SOMMAIRE



<i>Page 5</i>	Directive "Habitats" et réseau Natura 2000
<i>Page 6</i>	Site 70 : un Document d'Objectifs en 2 étapes
<i>Page 6</i>	Méthode locale d'élaboration du Document d'Objectifs :
<i>Page 7</i>	Organisation et calendrier (secteur 2)
<i>Page 8</i>	Rappel : organisation et calendrier (secteur 1)

INTRODUCTION

DIRECTIVE "HABITATS" ET RESEAU NATURA 2000



"Le but principal de la directive est de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. Elle contribue à l'objectif général d'un développement durable". Introduction; art. 2.3

Dès les premières lignes de l'introduction, la directive CEE 92/43 dite "directive Habitats" se place dans l'objectif général d'un "développement durable".

C'est dans ce cadre que se place donc le Document d'Objectifs Moyenne vallée de la Charente et Seignes.

"Le maintien de cette biodiversité peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines". Introduction

La directive Habitats pose le constat d'activités humaines concourant au maintien, à la création et à la gestion de la biodiversité.

Le Document d'Objectifs "Moyenne Vallée de la Charente et Seignes" en est le témoin.

"Un réseau écologique européen cohérent, dénommé "Natura 2000", est constitué". Art. 3.1

La directive propose pour cela une démarche en 3 étapes sur la période 1995-2004 (article 4) : pré-inventaires scientifiques nationaux des sites susceptibles de devenir des ZSC (critères des annexes I, II et III), transmission à la Commission européenne, sélection par la Commission européenne (mars 99). Les Etats notifient ensuite les sites retenus en ZSC, et établissent les mesures de conservation qu'ils choisissent de mettre en oeuvre (Documents d'Objectifs).

"Il doit assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des types d'habitats naturels et des habitats d'espèces (d'intérêt communautaire)". Art. 3.1

Le réseau "Natura 2000" assure cet objectif par sa cohérence géographique et fonctionnelle.

A travers le Document d'Objectifs, ce sont les objectifs et les mesures de gestion des sites qui contribuent à cet objectif général. Ils sont définis

localement avec l'ensemble des partenaires concernés.

"Les Etats membres établissent les mesures de conservation nécessaires impliquant, le cas échéant, des plans de gestion appropriés spécifiques aux sites ou intégrés dans d'autres plans d'aménagement". Art. 6.1

La France a appelé ces plans de gestion des "Documents d'Objectifs", dont elle a souhaité tester dès 1996 la faisabilité d'élaboration sur certains sites "test".

Le Document d'Objectifs du secteur 1 a été élaboré dans le cadre de cette expérimentation.

"Tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion du site mais susceptible d'affecter ce site de manière significative...fait l'objet d'une évaluation appropriée". Art. 6.3

Les projets nouveaux sont évalués et mis en cohérence avec les objectifs de gestion des sites.

"La Commission adopte (...) un cadre d'action prioritaire prévoyant des mesures impliquant un cofinancement". Art. 8.3

La directive prévoit un cofinancement pour la mise en oeuvre des mesures nécessaires pour assurer la conservation des habitats naturels et espèces, notamment ceux prioritaires. Les Etats assurent l'autre part du cofinancement des mesures requises.

Le Document d'Objectifs "Moyenne Vallée de Charente et Seignes" établit une première évaluation du coût des principales actions proposées et des moyens de financement.

"Les Etats membres assurent la surveillance de l'état de conservation des espèces et habitats naturels". Art. 6.3

Le Document d'Objectifs "Moyenne Vallée de la Charente et Seignes" prévoit une évaluation régulière des habitats et un suivi de la mise en oeuvre des actions proposées.

UN DOCUMENT D'OBJECTIFS EN 2 ETAPES



La France a souhaité tester dès 1996 la faisabilité d'élaboration de Documents d'Objectifs sur certains sites "test". C'est le programme expérimental "LIFE Documents d'Objectifs Natura 2000".

Trente-sept sites français choisis pour leur richesse écologique, leur représentativité ou leur originalité, ont bénéficié de ce programme de réflexion pilote. Ils avaient été choisis pour représenter une large variété de cas (biologiques, socio-économiques, contextuels...) et ainsi enrichir la démarche expérimentale. Ces sites ont mis leurs expériences en commun pour mettre au point une méthode nationale d'élaboration des Documents d'Objectifs. Celle-ci, validée par l'Etat français en juin 1998, est utilisée désormais dans tous les futurs sites du réseau Natura 2000.

Le site n°70 "Moyenne vallée de la Charente et Seignes" a participé pour partie (18 communes sur 29) au programme expérimental. Le document d'objectifs de ce premier secteur a été élaboré entre 1996 et 1998, et a été validé par le Comité de Pilotage local le 04 juin 1998.

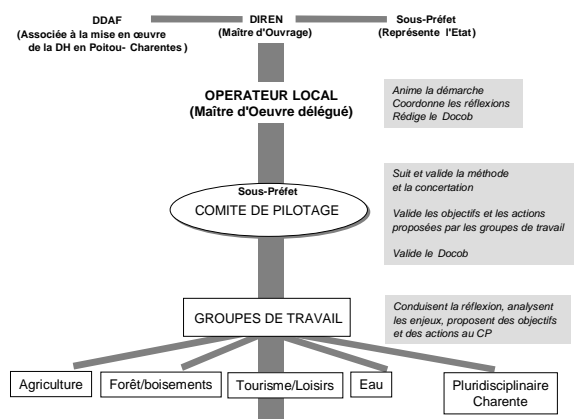
En 2000, ce même Comité de Pilotage a été à nouveau réuni par la sous-préfecture de Saintes, et élargi au département de la Charente et aux 11 autres communes du site, afin d'élaborer le Document d'Objectifs sur le 2nd secteur. **La Ligue pour la Protection des Oiseaux a été l'opérateur local du site pour les deux secteurs.**

METHODE D'ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS MOYENNE VALLEE DE LA CHARENTE ET SEIGNES



Le Document d'Objectifs a été élaboré selon la méthode nationale de réflexion et de concertation du *Guide Méthodologique des Documents d'Objectifs* (ATEN/Ministère de l'Environnement, 1998).

Organisation des réflexions, Rôles des diverses instances :



L'**opérateur local**, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, a été chargée de conduire et d'animer la réflexion (mission déléguée de l'Etat).

Le **Comité de Pilotage**, composé des élus, socioprofessionnels, usagers et représentants des services de l'Etat (composition fixée par arrêté préfectoral n°0/1285 du 10 mai 2000), a eu pour rôle le suivi et la validation de la démarche, des résultats, et du présent Document d'Objectifs sous l'autorité de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime, déléguée à Monsieur le Sous-Préfet de Saintes.

Cinq **groupes de travail** (agriculture, forêt/boisements, tourisme/loisirs, eau, pluridisciplinaire 16), composés d'usagers, de membres du Comité de Pilotage et de partenaires techniques - inscrits librement dans les groupes de leur choix -, ont assuré les réflexions techniques d'où sont issus les objectifs et les actions proposées par le Document d'Objectifs.

Démarche, méthode de travail :

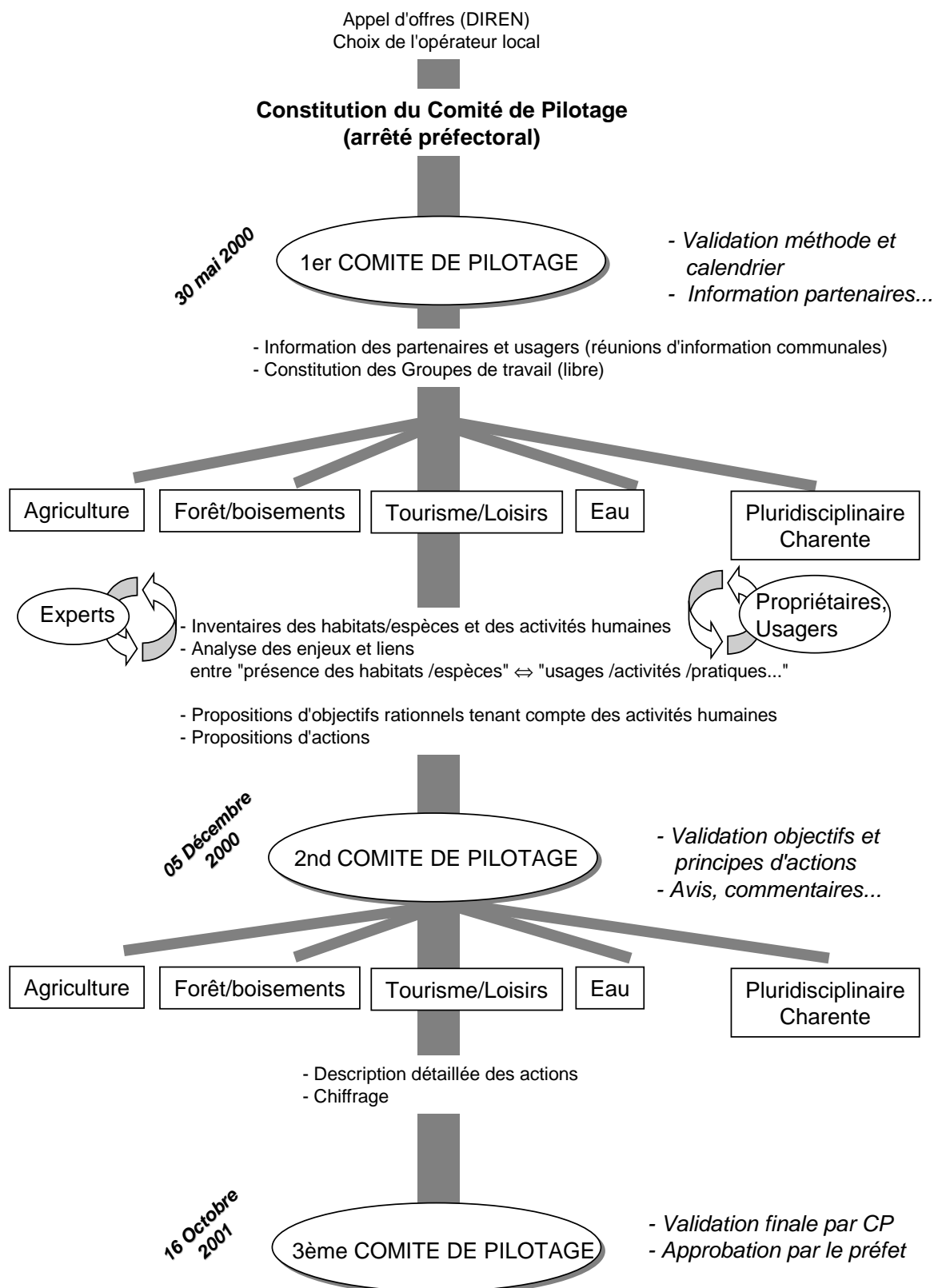
La **démarche** d'élaboration du Document d'Objectifs s'est organisée en quatre étapes :

- **Inventaires** : biologiques et socio-économiques, ils constituent l'état initial (ex : habitats naturels, occupation du sol, surfaces...);
- **Analyse** : enjeux biologiques et socio-économiques locaux ;
- **Objectifs et orientations de gestion** : définition des objectifs et proposition d'actions (contractuelles, projets à développer...);
- **Eléments de programmation** : financier, calendrier prévisionnel de mise en oeuvre, tableau de bord pour le suivi et l'évaluation du Document d'Objectifs, des habitats naturels et de la gestion.

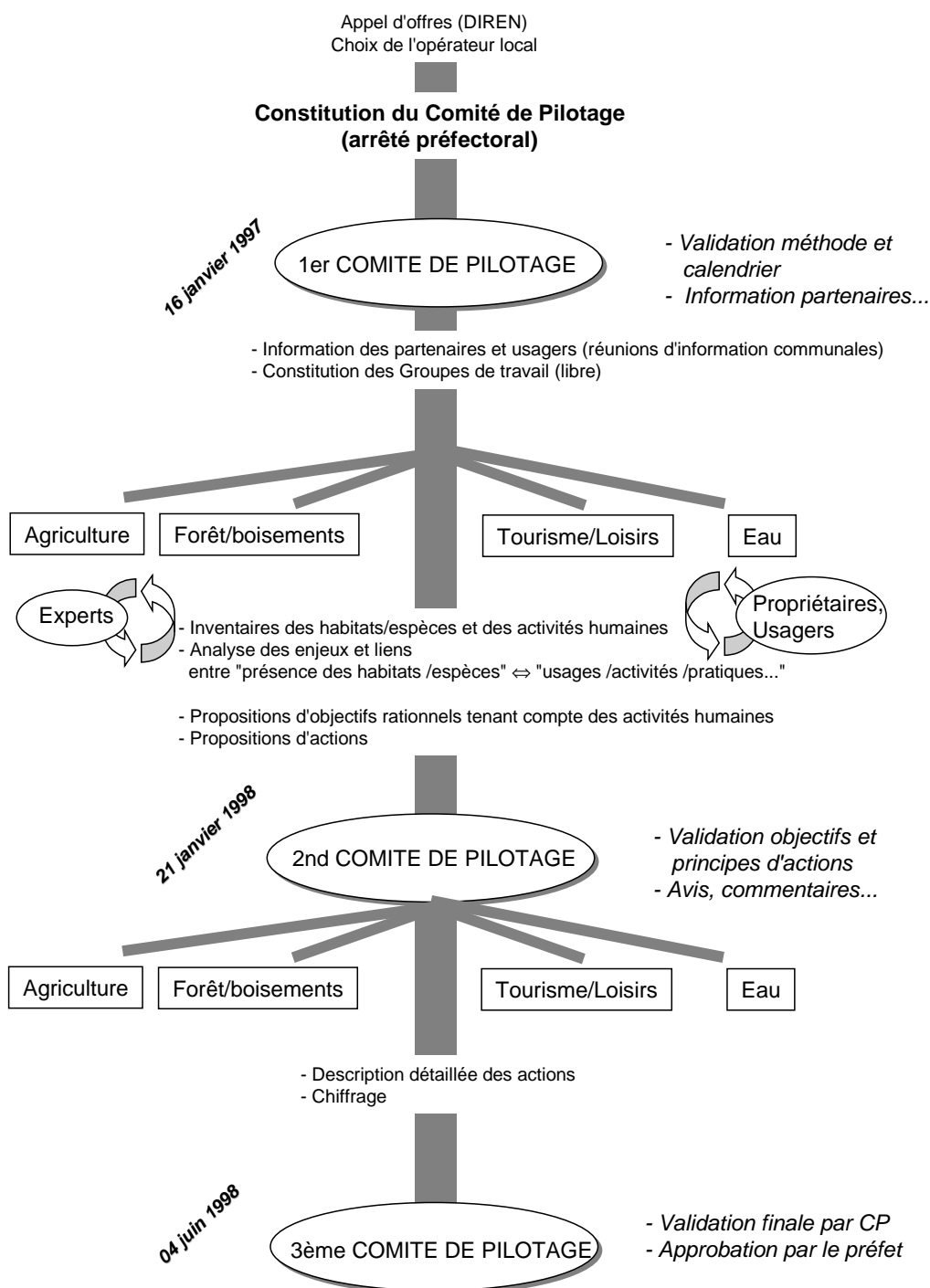
Au plus près du terrain, dans les communes, un débat concret a eu lieu : réunions d'information communales, puis réunions techniques des groupes de travail. L'objectif a été que chacun puisse participer et s'exprimer, afin d'élaborer les principes, les actions, les engagements et les conditions de préservation de ce patrimoine naturel.

ORGANISATION ET CALENDRIER DE LA CONCERTATION

ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS "MOYENNE VALLEE DE LA CHARENTE ET SEUGNES" (site 70, secteur 2)



RAPPEL :
ORGANISATION ET CALENDRIER DE LA CONCERTATION : Site 70, secteur 1



DIAGNOSTIC BIOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

SOMMAIRE



<i>Page 10</i>	Un site, 1 document d'objectifs en 2 étapes
<i>Page 12</i>	Cartes de synthèse : Périmètre d'élaboration du Document d'Objectifs (fig.1) Le site : présentation et principaux acteurs (fig.2) Usage du sol (activités économiques) (fig.3) Intérêt biologique général du site (fig.4) Habitats naturels d'importance communautaire (fig.5) Habitats menacés prioritaires et autres habitats menacés (fig.6)
<i>Page 17</i>	Fiches thématiques par unités écologiques Prairies alluviales Frênaie alluviale (habitat prioritaire) Pelouses calcaires (habitat prioritaire) Cours d'eau
<i>Page 21</i>	Exigences écologiques des habitats et des espèces de la directive Habitats : tableau de synthèse

UN SITE...

Le site n°70 "Moyenne Vallée de la Charente et Seugnes" est la vallée fluviale correspondant aux lits majeurs du fleuve Charente (Cognac à Saint-Savinien), et de son affluent la Seugne (Saintes à Pons). Il comprend également la basse vallée du Bramerit et deux petits ensembles de coteaux calcaires bordant la rive droite de la Charente aux niveaux des "Arciveaux" et de "Chez Landart". Il est composé de prairies alluviales et tourbeuses, de cladaies turficoles, de frênaies alluviales, de cultures et de peupleraies, et de deux ensembles de terrains calcaires bordant la rive droite de la Charente.

D'une surface totale de 7 427 ha, il comprend au total 29 communes réparties sur 2 départements : Charente-Maritime et Charente (3 communes).

NB : A ceci, il faudra désormais rajouter la vallée du Coran (4 communes).

UN PATRIMOINE...

Paysage remarquable, cadre de vie unique, la Moyenne Vallée de la Charente et Seugnes recèle un grand nombre de richesses naturelles : milieux naturels variés, flore et faune riches, présences d'espèces rares, etc. L'originalité de ce patrimoine naturel qui mérite toute notre attention, a valu au secteur d'être retenu au pré-inventaire des sites d'intérêt européen au titre de la Directive "Habitats" CEE 92/43. Il a été préservé jusqu'à aujourd'hui à travers les diverses activités et usages humains qui s'y sont exercés. Le présent Document d'objectifs vise à perpétuer cet état de fait pour les générations futures.

UN DOCUMENTS D'OBJECTIFS EN DEUX ETAPES...

Pour des raisons administratives, techniques et financières, le Document d'objectifs ("Docob") a été réalisé en 2 étapes, sur 2 secteurs sensiblement égaux (carte1) :

La première étape, de 1996 à 1998,

a permis à 18 premières communes (secteur 1) d'élaborer leur Docob dans le cadre d'un programme expérimental. Le périmètre de ce 1^{er} secteur, entièrement en Charente-Maritime, comprenait la vallée de la Seugne (Pons à Saintes) et une partie de la vallée de la Charente (de Saintes à la limite départementale) ;

Le nom "Val de Charente et Seugnes" avait été choisi pour désigner l'entité fonctionnelle et paysagère de ces deux vallées.

La seconde étape, en 2000-2001,

a permis aux 11 autres communes (secteur 2) d'élaborer leur Docob en continuité et en cohérence avec le travail effectué sur le secteur 1. Le secteur 2 comprend les 3 communes charentaises et l'aval du secteur 1 de Saintes à St-Savinien.

Le nom "Moyenne Vallée de la Charente et Seugnes" conserve l'identité du secteur 1 à travers la continuité géographique du cours de la Charente.

SITE POTENTIEL D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE

"Moyenne Vallée de la Charente et Seignes"

n° 70 - (FR5400-472)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

N° d'ordre régional : n°PC70

N° d'ordre national : n°FR5400-472

Départements : Charente-Maritime, Charente

Nb de communes : 29

Surface totale : 7 427 ha

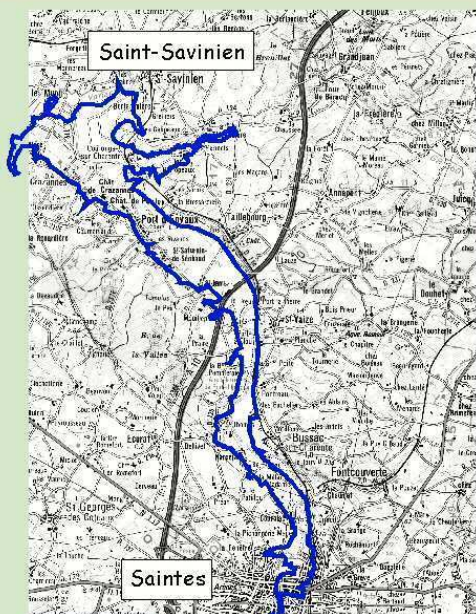
Transmission à la Commission européenne : janvier 1999

DOCUMENTS D'OBJECTIFS :

Secteur 1 (expérimental) : Validé le 04.06.1998 en Comité de Pilotage
18 communes (17), 6 100ha

Secteur 2 : Validé le 16.10.2001 en Comité de Pilotage
12 communes (17 + 16), 2 327 ha

Opérateur Local : Ligue pour la Protection des Oiseaux
Chef de projet : Emmanuelle Champion



COMMUNES CONCERNÉES :

Charente-Maritime (26 communes, 6 953 ha):

- | | |
|------------------------|-----------------------|
| - St Savinien | Chaniers |
| - Le Mung | Dompierre s/ Charente |
| - Crazannes | Chérac |
| - Port d'Envaux | Salignac s/ Charente |
| - Taillebourg | Brives s/ Charente |
| - St Vaize | Rouffiac |
| - Bussac s/ Charente | St Sever-de-Saintonge |
| - Foncouverte | Courcoury |
| - Saintes | Les Gonds |
| - La Jard | Berneuil |
| - Colombiers | St-Léger |
| - St-Seurin-de-Palenne | Montils |
| - Bougneau | Pons |

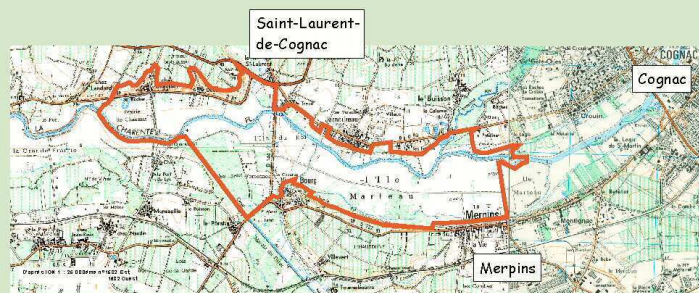
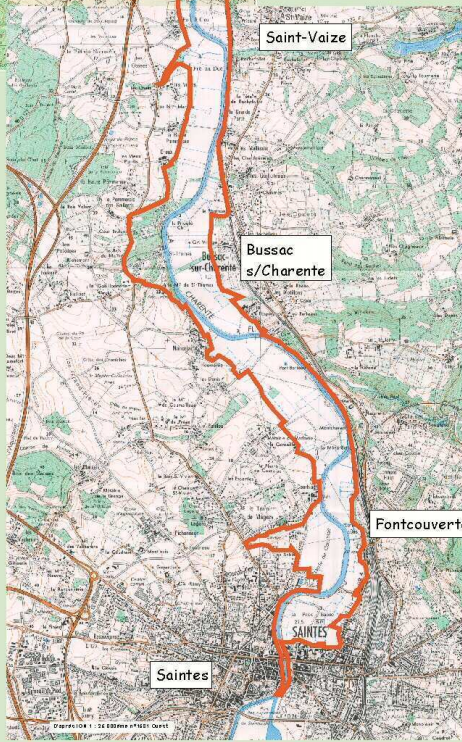
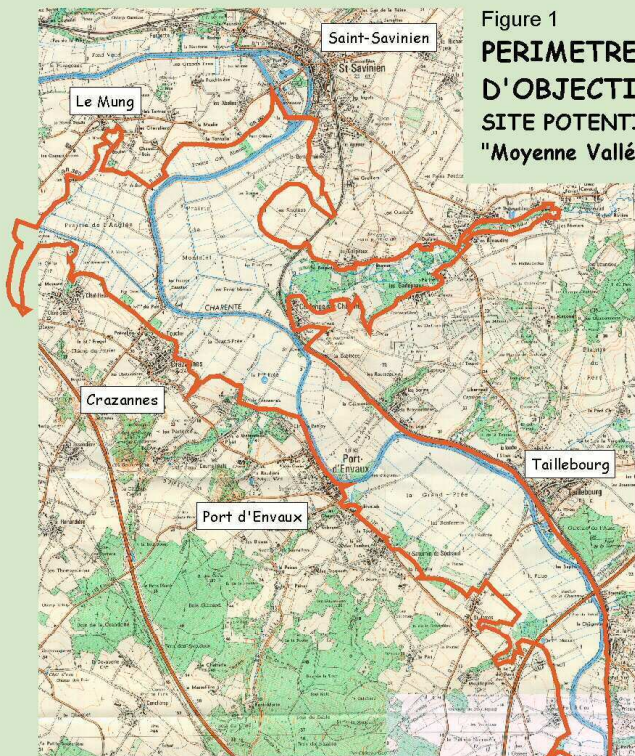
Charente (3 communes, 474 ha) :

- Merpins
- St Laurent de Cognac
- Cognac



D'après IGN 1 : 100 000 n°39, n°40

Figure 1
PERIMETRE D'ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE POTENTIEL D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE n°70 (FR5400-472)
"Moyenne Vallée de la Charente et Seignes" / secteur aval Saintes et 16



UN SITE, DEUX DOCUMENTS D'OBJECTIFS
 Documents d'Objectifs du site Potentiel Natura 2000 n°70



Elaboration du Document d'Objectifs en 1996-1998 (18 communes) - Programme expérimental "LIFE Natura 2000"

Approuvé en comité de pilotage du 04.06.1998

Mise en oeuvre d'actions depuis 1999.

- Surface approximative : 2 200 ha
- 12 Communes réparties sur 2 départements :
- Charente-Maritime :**
- St Savinien
 - Le Mung
 - Crazannes
 - Port d'Envaux
 - Taillebourg
 - St Vaize
 - Bussac s/ Charente
 - Foncouverte
 - Saintes
- Charente :**
- Merpins
 - St Laurent de Cognac
 - Cognac

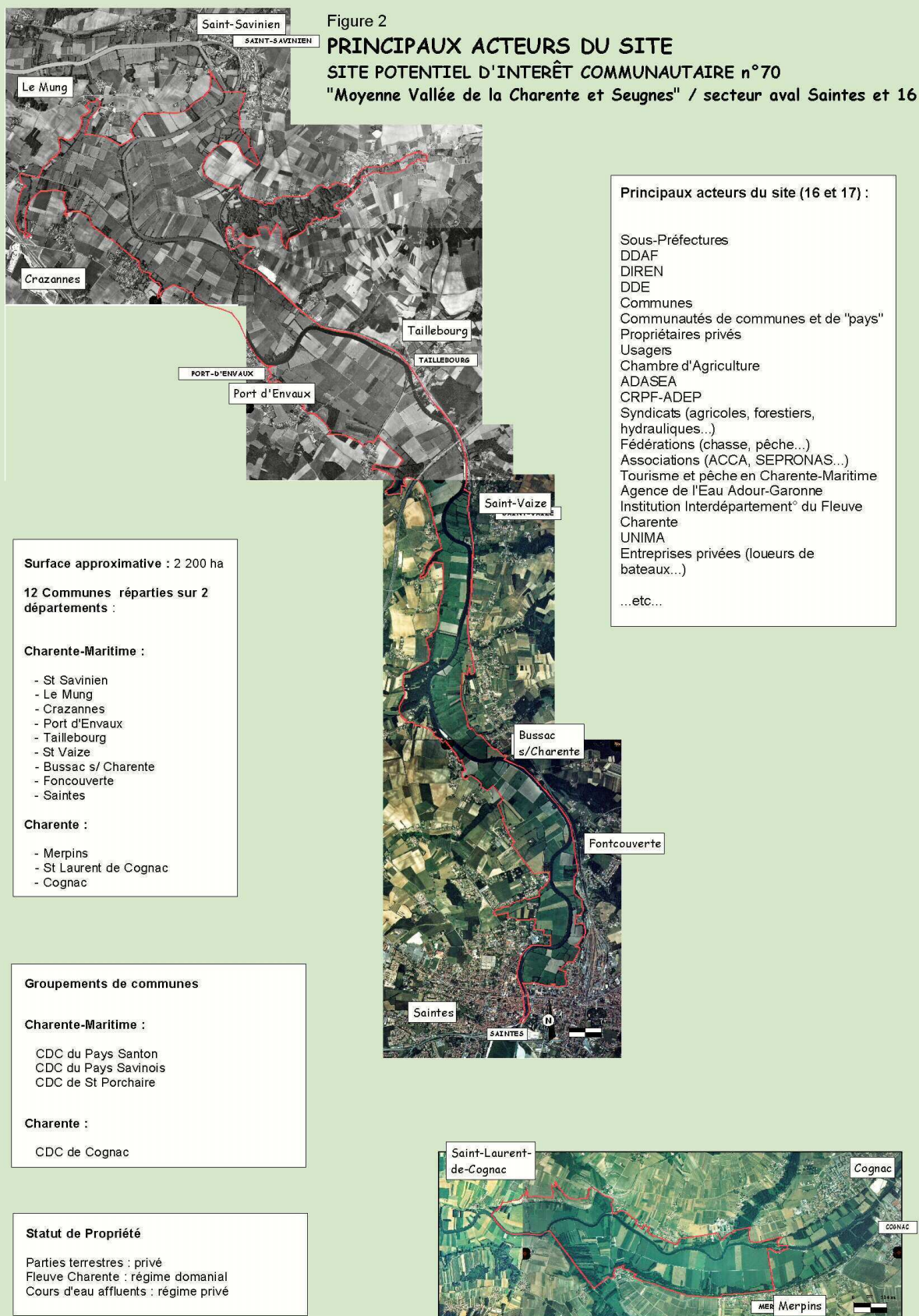


Figure 3

USAGE DU SOL

SITE POTENTIEL D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE n°70

"Moyenne Vallée de la Charente et Seugnes" / secteur aval Saintes et 16

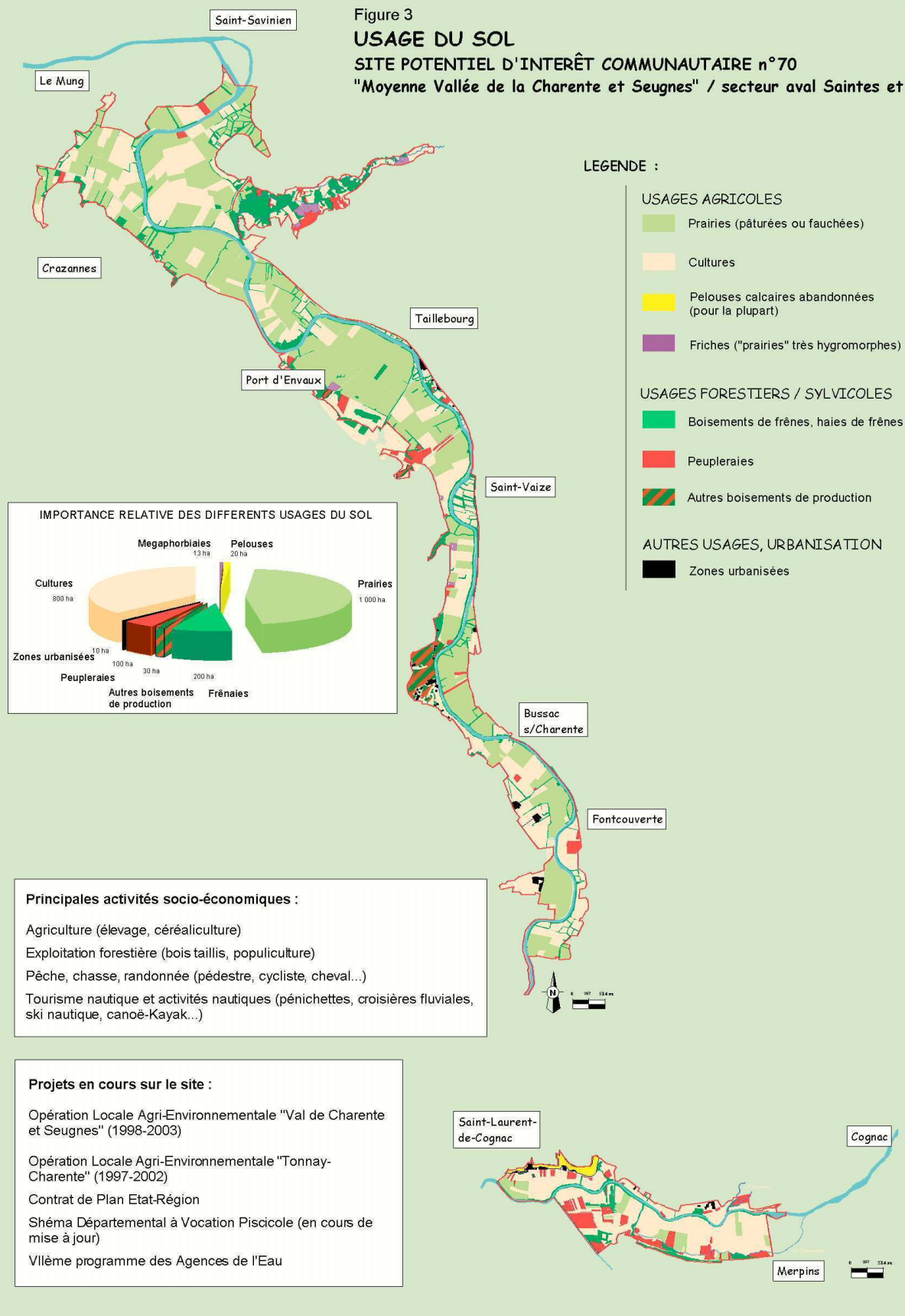


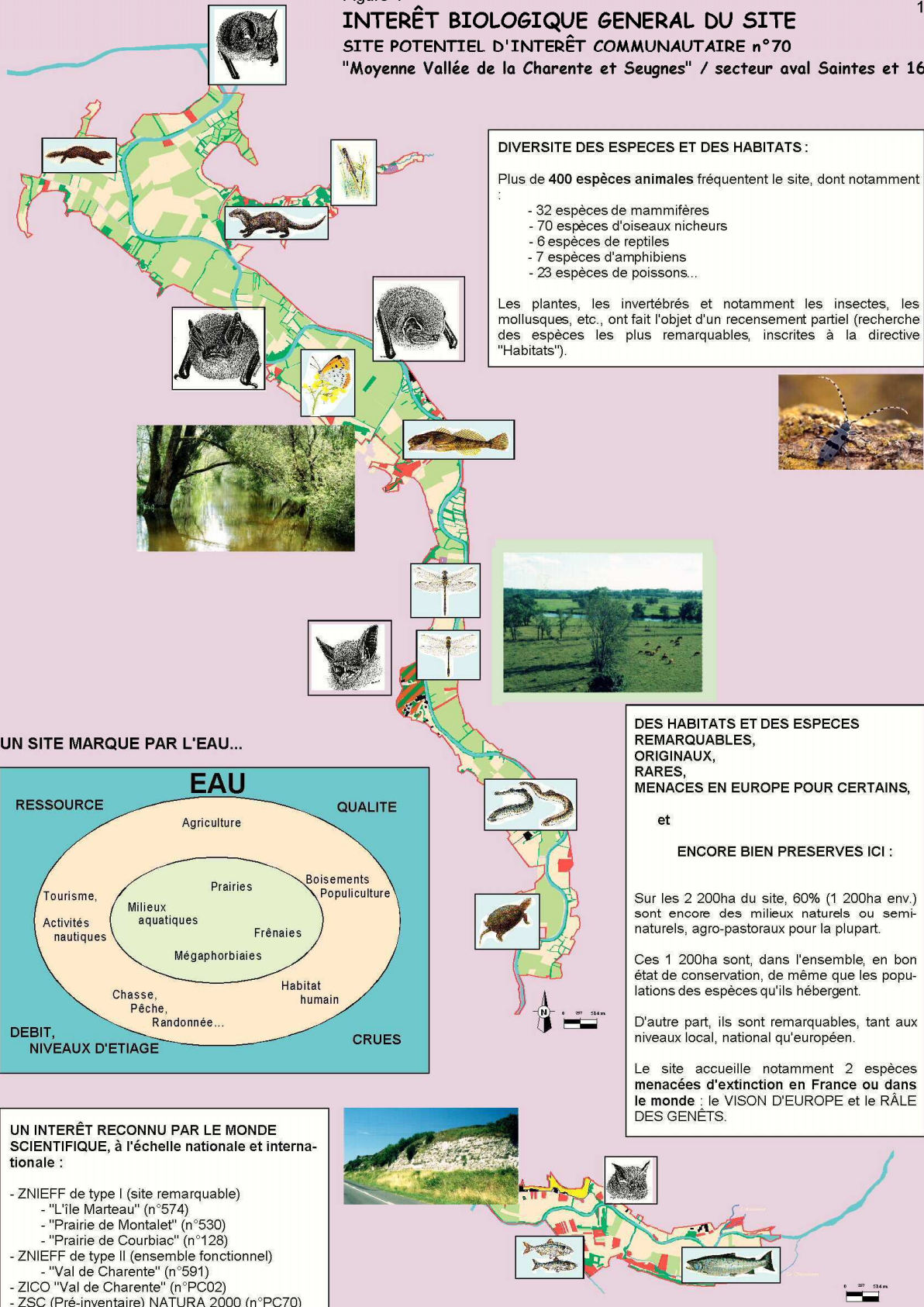
Figure 4

INTERÊT BIOLOGIQUE GENERAL DU SITE

SITE POTENTIEL D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE n°70

"Moyenne Vallée de la Charente et Seignes" / secteur aval Saintes et 16

14



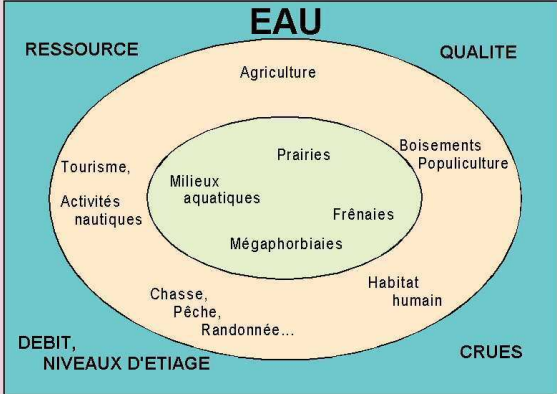
DIVERSITE DES ESPECES ET DES HABITATS :

Plus de **400 espèces animales** fréquentent le site, dont notamment :

- 32 espèces de mammifères
- 70 espèces d'oiseaux nicheurs
- 6 espèces de reptiles
- 7 espèces d'amphibiens
- 23 espèces de poissons...

Les plantes, les invertébrés et notamment les insectes, les mollusques, etc., ont fait l'objet d'un recensement partiel (recherche des espèces les plus remarquables, inscrites à la directive "Habitats").

UN SITE MARQUE PAR L'EAU...



DES HABITATS ET DES ESPECES REMARQUABLES, ORIGINAUX, RARES, MENACES EN EUROPE POUR CERTAINS,

et

ENCORE BIEN PRESERVES ICI :

Sur les 2 200ha du site, 60% (1 200ha env.) sont encore des milieux naturels ou semi-naturels, agro-pastoraux pour la plupart.

Ces 1 200ha sont, dans l'ensemble, en bon état de conservation, de même que les populations des espèces qu'ils hébergent.

D'autre part, ils sont remarquables, tant aux niveaux local, national qu'europpéen.

Le site accueille notamment 2 espèces menacées d'extinction en France ou dans le monde : le VISON D'EUROPE et le RÂLE DES GENÊTS.

UN INTERÊT RECONNU PAR LE MONDE SCIENTIFIQUE, à l'échelle nationale et internationale :

- ZNIEFF de type I (site remarquable)
 - "L'île Marteau" (n°574)
 - "Prairie de Montalet" (n°530)
 - "Prairie de Courbiac" (n°128)
- ZNIEFF de type II (ensemble fonctionnel)
 - "Val de Charente" (n°591)
- ZICO "Val de Charente" (n°PC02)
- ZSC (Pré-inventaire) NATURA 2000 (n°PC70)

Figure 5
**REPARTITION DES HABITATS NATURELS
 D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE**
 Site n°70 "Val de Charente et Seignes" (secteurs aval de Saintes et 16)

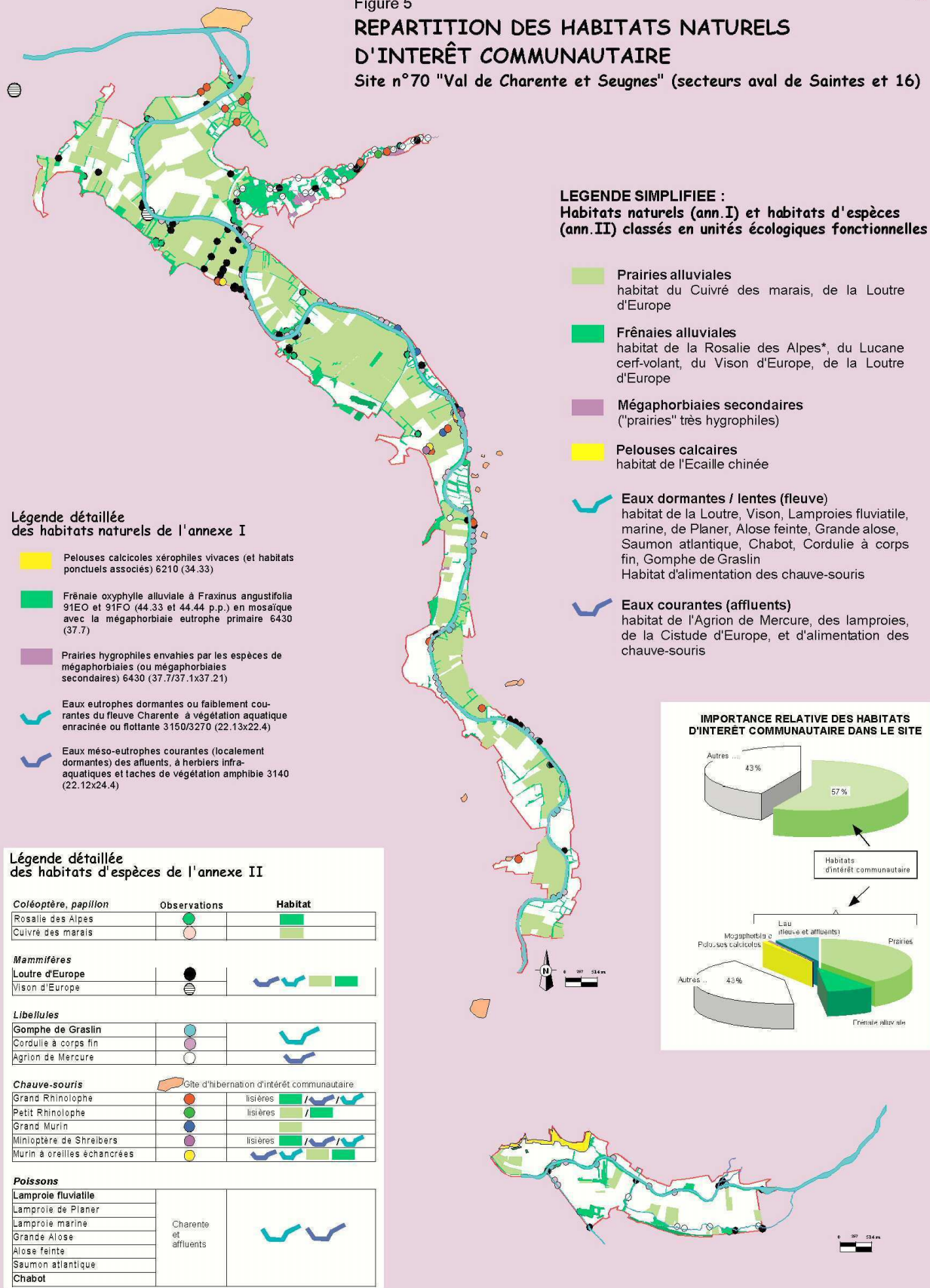
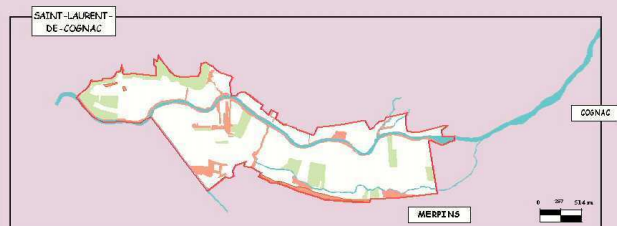
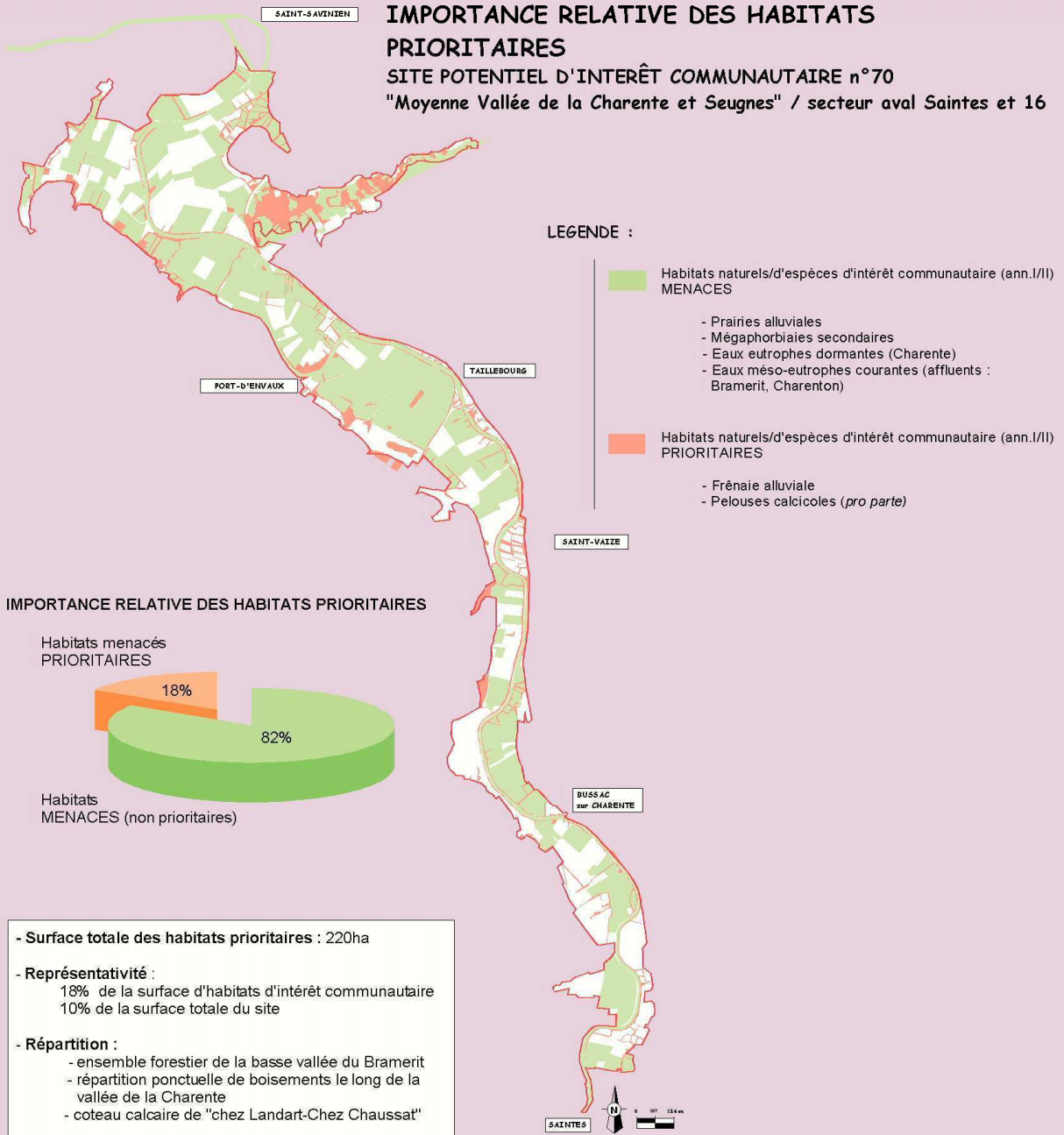


Figure 6

IMPORTANCE RELATIVE DES HABITATS PRIORITAIRES

SITE POTENTIEL D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE n°70

"Moyenne Vallée de la Charente et Seugnes" / secteur aval Saintes et 16



LES PRAIRIES ALLUVIALES



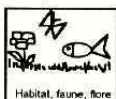
Surface :

1 000 ha

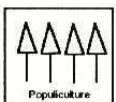
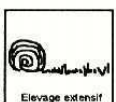
Statut
de propriété :

privé

Les priorités :



Activités
économiques
concernées :



Etat de
conservation :



Intérêt
biologique :

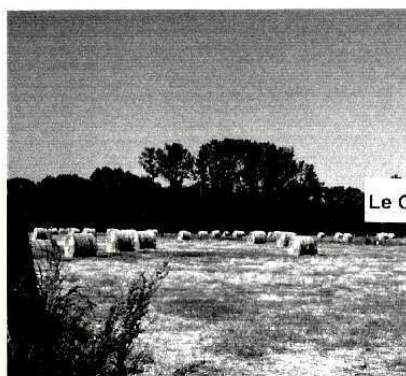


Degré de
menace :



PRINCIPAUX ENJEUX liés à la gestion de l'habitat

- maintien/revalorisation/soutien des pratiques agricoles d'élevage extensif
- adaptation des politiques agricoles nationales, régionales et locales à la spécificité et la sensibilité des zones inondables
- adaptation des pratiques au maintien de la flore et des populations d'oiseaux nicheurs (Rôle des genêts...)
- évolution de la popluculture (risque de morcellement des surfaces)
- restauration du cycle naturel du fleuve



Le Cuivré des marais



Les chauve-souris



Le Rôle des genêts

PRESCRIPTIONS DE GESTION

pour maintenir les Prairies alluviales et les espèces associées dans un état de conservation favorable

Surface :

- maintenir la totalité des surfaces existantes et éviter leur morcellement

Exploitation :

- maintien du système d'exploitation agricole par fauche ou pâturage (élevage extensif)
- maintien d'un entretien très extensif des parcelles peu ou pas exploitées ("mégaphorbiaies")
- éviter l'élimination systématique des *Rumex* (1 fois / 3 ans max.)
- pratiquer des "fauches sympas" (Rôle des genêts)
- encourager des fauches retardées (dates selon emplacement des parcelles) (Rôle des genêts)

Eau, cours d'eau, et nappes :

- restauration du cycle naturel du fleuve : durée/périodicité des crues, niveau/débit d'étiage, nappes...
- réduction de l'eutrophisation

Fréquentation :

- conserver l'attrait intrinsèque du site (patrimoine naturel, paysages)

LA FRÊNAIE ALLUVIALE



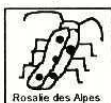
Surface :

200 ha

Statut
de propriété :

privé

Les priorités :



Rosalie des Alpes

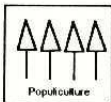


Frêne alluviale

Activités
économiques
concernées :



Exploitation



Populiculture



Tourisme / loisirs

Etat de
conservation :



Moyen

Intérêt
biologique :



Fort

Degré de
menace :



Moyen

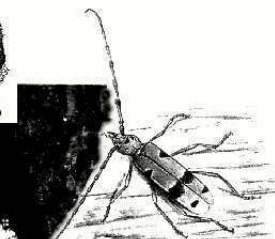
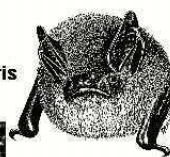
PRINCIPAUX ENJEUX

liés à la gestion de l'habitat

- valorisation de la frêne alluviale oxyphylle (habitat **prioritaire**)
- valorisation des pratiques et modes d'exploitation actuels en mesurant le risque "d'intensification"
- risque de concurrence avec la populiculture sur certains secteurs
- restauration du cycle naturel de l'eau (surtout nappes et qualité)

Le Lucane cerf-volant

Les chauve-souris



La Rosalie des Alpes

La Loutre d'Europe

Le Vison d'Europe



PRESCRIPTIONS DE GESTION

pour maintenir la frêne alluviale oxyphylle et les espèces associées dans un état de conservation favorable

Surface :

- maintenir la totalité de sa surface (accroître éventuellement) et éviter son morcellement.

Exploitation :

Maintenir les modes actuels d'exploitation de la frêne pour le bois de chauffage :

- gestion forestière par bouquets ou parquets et rythme de coupes lent ;
- éviter les coupes à blanc sur de grandes surfaces, surtout en bord de cours d'eau ;
- maintenir une diversité maximale des classes d'âge (vieux arbres, souches...) ;
- protéger les vieux arbres sénescents ;
- maintenir les boisements rivulaires spontanés, et les bosquets le long des berges ;
- préserver la diversité et la complexité de l'écosystème fluvial (frêne, prairies, cladiaie...).

Fréquentation :

- maintien d'un faible taux de fréquentation dans les secteurs sensibles ;
- conserver l'attrait intrinsèque du site (patrimoine naturel, paysages).

Eau, cours d'eau, et nappes :

- restauration du cycle naturel de l'eau et de la qualité : niveau et débit d'étiage, niveau et recharge des nappes, durée/périodicité des crues, réduction de l'eutrophisation...

LES PELOUSES CALCAIRES



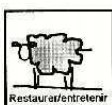
Surface :

20 ha

Statut
de propriété :

privé

Les priorités :



Activités
économiques
concernées :



Etat de
conservation :



Intérêt
biologique :



Degré de
menace :



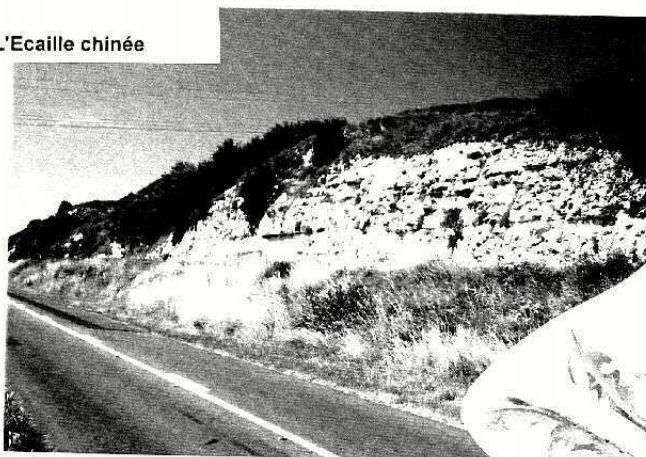
PRINCIPAUX ENJEUX

liés à la gestion de l'habitat

- embuissonnement excessif, banalisation de la strate herbacée, risque d'extension des fourrés et boisements nitrophiles ;
- retour d'une forme d'entretien régulier de la végétation (mécanique, pâturage ovin extensif...) (coteaux des "Arciveaux" et de "Chez Landart").



L'Echelle chinée



Chenille de l'Echelle chinée

PRESCRIPTIONS DE GESTION

pour maintenir les Pelouses calcaires et les espèces associées dans un état de conservation favorable

Surface :

- maintenir la totalité des surfaces existantes.

Exploitation :

- débroussaillage mécanique de remise en état (restauration de l'état de conservation) ;
- entretien annuel extensif de la végétation (idéalement par pâturage ovin) ;
- influence des zones d'arrosage des cultures (contrôler les risques d'arrosage et de ruissellement des engrais).

Fréquentation :

- conserver l'attrait intrinsèque du site (patrimoine naturel, paysages).

**SYNTHESE DES EXIGENCES BIOLOGIQUES DES ESPECES ET HABITATS DE LA DH,
DES ATOUTS ET DES RISQUES, DES SOLUTIONS ENVISAGEES**

Mammifères et espèces "forestières"

Espèce (ann II)	Loutre d'Europe	Vison d'Europe	Rosalie des Alpes*	Lucane cerf-volant
Exigences biologiques	Cours d'eau propres, riches en faune aquatique, entourés de berges riches en "cachettes" (buissons denses, boisements rivulaires). Faible taux de dérangement, surtout sur le site de reproduction.	Cours d'eau propres, plutôt forestiers (affluents par ex.) Forte diversité des milieux naturels présents dans le lit majeur (les zones d'alimentation varient selon les saisons) Faible taux de dérangement, surtout sur le site de reproduction.	Boisements de frênes exploités avec un rythme de coupe globalement lent, où le vieux bois est abondant Haies du bocage ancien (vieux arbres)	Idem Rosalie des Alpes
Sensibilité sur le site	Moyenne	Moyenne	Faible	Nulle
Atouts existants	Activités agricoles d'élevage, activités forestières (bois de chauffage en frênaie) Faible fréquentation touristique sur les affluents	Activités agricoles d'élevage, activités forestières (bois de chauffage en frênaie) Faible fréquentation touristique sur les affluents	Rythme lent d'exploitation de la frênaie (petites coupes, irrégulières dans le temps, présence de vieux arbres) Traitement des arbres en têtards (haies)	Idem Rosalie des Alpes
Risques potentiels ou menaces réelles	1) Risque d'uniformisation / de durcissement de la gestion des berges (végétation ?) 2) Risque d'accroissement de la fréquentation dans les secteurs sensibles (Seugnes, Bramerit, petits affluents...)? 3) Risque d'altération de la qualité des eaux (sites de reproduction, alimentation)	1) 2) 3) : idem Loutre. 4) Risques réels de piégeages involontaires	1) Risque de disparition de la frênaie au profit d'autres productions sylvicoles ? 2) Risque d'intensification de l'exploitation forestière des frênes (accélération du rythme de coupe) ?	Idem Rosalie des Alpes
Objectifs biologiques idéaux	1) Maintenir et entretenir la végétation des berges (maintien ou restauration de bosquets) 2) Maintenir les boisements rivulaires existants (végétation spontanée) et la diversité des milieux naturels du lit majeur 3) Maintenir un faible taux de fréquentation dans les secteurs sensibles, principalement en période de reproduction 4) Maintenir / restaurer la qualité de l'eau (fleuve et affluents)	1) 2) 3) 4) idem Loutre 5) Utiliser des moyens de lutte sélectifs pour les campagnes de lutte contre les ragondins 6) Informer les piégeurs potentiels de sa présence, notamment pour éviter sa confusion avec le Putois (très forte ressemblance).	1) Maintenir les frênaies existantes, avec une diversité maximale des classes d'âge des arbres 2) Maintenir les haies du bocage, voire encourager leur replantation dans les secteurs bocagers 3) Maintenir, voire encourager, les modes actuels d'exploitation forestière en frênaie 4) Encourager les modes d'entretien des arbres en "têtards"	Idem Rosalie des Alpes
Actions Docob correspondant	OLAE existantes CTE et autres mesures agri-environnementales, Projet "Bramerit", toutes actions "eau"	CTE et autres mesures agri-environnementales, Projet "Bramerit", toutes actions "eau"	CTE et autres mesures agri-environnementales, Projet "Bramerit"	

Poissons

Espèce (ann II)	Lamproies fluviatiles, marine, de Planer	Alose feinte ("la gâte") Grande Alose	Saumon atlantique	Le Chabot
Exigences biologiques	Eaux courantes, non polluées Substrat pierreux (adultes) Secteurs de sédiments meubles (développement des larves)	Cours d'eau lents à faible courant, sans obstacles (barrages) Substrat pierreux (reproduction)	Cours d'eau lents à faible courant, sans obstacles (barrages)	Rivières et ruisseaux courants, substrat pierreux, eaux assez fraîches
Sensibilité sur le site	Forte sur la Charente (migration, + repro° en amont site 70) Forte sur la Seugne (reproduction)	Faible à moyenne	Faible à moyenne	Faible sur la Charente Forte sur : Seugne, Coran, Bramerit
Atouts	Projet d'équipement du barrage de St Savinien par une passe à poissons	Projet d'équipement du barrage de St Savinien par une passe à poissons	Projet d'équipement du barrage de St Savinien par une passe à poissons	-
Risques potentiels ou menaces réelles	- Risque de dégradation de la qualité physico-chimique de l'eau ? [- Menace réelle liée à l'assèchement des cours d'eau (affluents servant de zones de reproduction et de développement des larves)]	- Barrage de St Savinien selon les marées [- influence de la qualité de l'eau au niveau de l'estuaire : en cours d'étude]	Idem Aloses	Altération qualité physico-chimique de l'eau, notamment augmentation de la température (installation de clapet...) Assèchement ou rupture des écoulements Dégradation des fonds caillouteux lors de travaux
Objectifs biologiques idéaux	1) Maintien ou restauration de la qualité physico-chimique des eaux du fleuve [- Restauration de la qualité des eaux et niveaux d'étiage / affluents] [- Préserver les sites de frayères en cas de travaux]	1) id. Lamproies	1) Idem Lamproies	- Maintien et restauration débits d'étiage - Préservation des fonds caillouteux et des radiers - Privilégier le libre écoulement plutôt que les aménagements d'ouvrages hydrauliques
Actions Docob correspondant	Toutes actions "eau"			

Papillon, Libellules

Espèce (ann II)	Cuivré des marais	Cordulie à corps fin	Gomphe de Graslin	Agrion de Mercure
Exigences biologiques	Prairies naturelles humides fauchées et/ou pâturées Présence de Rumex ("oseille") : plante-hôte nourricière de la chenille	Cours d'eau à courant lent (fleuve)	Cours d'eau à courant lent (fleuve) Abondance de végétation rivulaire Secteurs de sédiments sableux-limoneux	Cours d'eau à courant vif, ensoleillés (Bramerit, Seugne... dans les secteurs non forestiers) Présence d'herbiers aquatiques et végétaux riverains
Sensibilité sur le site	Forte	Assez Forte	Assez Forte	Assez Forte
Atouts	Exploitation agricole pour l'élevage (fauche/pâturage des prairies naturelles)	Présence du fleuve, de ses herbiers aquatiques, de végétation rivulaire		Présence de cours d'eau propres et vifs sur le site
Risques potentiels ou menaces réelles	1) Disparition des prairies au profit d'autres modes de culture 2) Risque de systématisation de l'élimination des Rumex 3) Fragmentation de l'habitat (donc des populations de Cuivré) et disparition des corridors de déplacement de l'espèce (haies) 4) Disparition brutale de toutes les zones favorables en période de fauche	1) Pollution de l'eau 2) Diminution du débit d'étiage 3) Risque d'uniformisation de la gestion des berges et d'élimination systématique de la végétation surplombante 4) Batillage dû au passage des bateaux à moteur lors de la période d'émergence	1) Idem Cordulie 2) Marnage excessif (réduction de la végétation rivulaire, effondrement des berges) 3) Risque d'uniformisation de la gestion des berges et d'élimination systématique de la végétation surplombante 4) Batillage dû au passage des bateaux à moteur lors de la période d'émergence 5) Altération de la diversité et de la qualité des milieux naturels du lit majeur (proies de l'adulte)	1) Modification de la qualité du milieu aquatique (niveaux d'étiage, qualité physico-chimique, herbiers aquatiques)
Objectifs biologiques idéaux	1) Maintenir les prairies naturelles, la tradition d'élevage et le système d'exploitation agricole par fauche ou pâturage 2) Maintenir le rythme lent actuel d'élimination des Rumex (1 fois / 3 ans) ou création de bandes non traitées 3) Maintenir ou recréer des corridors de déplacement (haies) 4) Etalement des fauches dans le temps, ou conservation de bandes non fauchées dans les parcelles	1) Maintenir ou améliorer la qualité des eaux du fleuve (lit mineur et maintien des milieux naturels dans le lit majeur) 2) Préserver une végétation en surplomb des berges de la Charente (ombrage, émergence) 3) Contrôle de la vitesse des bateaux à moteurs (respect de la réglementation)	1) 2) 3) Idem Cordulie <i>(importance encore plus forte de la présence de végétation rivulaire : préconiser une gestion raisonnée des berges avec préservation des "irrégularités")</i>	1) Restaurer la qualité du milieu aquatique des cours d'eau affluents
Actions Docob correspondant	1) OLAE existante (98-2003) 2) CTE + tte mesure agri-environnementale	Toutes actions "eau"		

Chauve-souris

Espèce (ann II)	Grand Rhinolophe	Petit Rhinolophe	Murin à oreilles échancrées	Grand Murin	Minioptère de Schreibers
Exigences biologiques	- Sites d'hibernation : cavités souterraines... - Sites de reproduction : greniers, clochers d'églises, combles... - Sites d'alimentation : ripisylves, prairies bocagères	- Sites d'hibernation : cavités souterraines, vieux bâtiments... - Sites de reproduction : combles, granges, moulins, caves chaudes... - Sites d'alimentation : bandes herbeuses le long des lisières boisées, étendues d'eau	- Sites d'hibernation : cavités souterraines, vieux bâtiments... - Sites de reproduction : greniers, combles, grottes chaudes... - Sites d'alimentation : bocage, forêts, zones péri-urbaines	- Sites d'hibernation : cavités souterraines, vieux bâtiments... - Sites de reproduction : greniers, combles d'églises, grottes chaudes... - Sites d'alimentation : prairies fauchées, boisements à sous-bois clairs...	- Sites d'hibernation : cavités souterraines - Sites de reproduction : cavités souterraines - Sites d'alimentation : lisières boisées
Sensibilité sur le site	Faible à Moyenne	Faible à Moyenne	Faible à moyenne	Faible à moyenne	Faible à moyenne
Atouts	Activités agricoles d'élevage (prairies, bocage), activités forestières en frênaie ayant un rythme lent	Idem GR	Idem GR	Idem GR	Idem GR
Risques potentiels ou menaces réelles	1) Condamnation involontaire des accès aux sites de reproduction (clochers...) lors de pose de grillage anti-pigeons 2) Eclairage des édifices publics (si présence d'une colonie de reproduction) 3) Risque disparition haies ou boisements spontanés ? 4) Risque de disparition des prairies ? 5) Vermifuges bovins à base d'ivermectine engendrant l'élimination des populations de bousiers dont se nourrissent les G.R [6) Dérangement sur les sites d'hibernation]	1) 3) 4) 6) Idem GR	1) 3) 4) 6) Idem GR 7) Traitement chimique des charpentes en période de reproduction (juillet-août) (intoxication des colonies)	1) 2) 3) 4) 5) 6) Idem GR	1) 2) 3) 4) 6) Idem GR
Objectifs biologiques idéaux	1) Pose de "chiroptères" sur les grillages anti-pigeons 2) Conserver 1 zone non éclairée si présence d'une colonie de reproduction ? 3) Maintenir les linéaires de haies, voire favoriser leur replantation ; Maintenir frênaies 4) Maintenir les prairies naturelles et l'élevage 5) Utilisation préférentielle de traitements bovins à base de moxidectine, fenbendazole, oxiabendazole [6) Préservation tranquillité sur les sites d'hibernation]	1) 3) 4) 6) Idem GR 2) peu pertinent 5) Utiliser des insecticides agricoles sélectifs 7) Encourager le maintien de bandes herbeuses le long des lisières et linéaires boisés	1) 3) 4) 5) Idem PR	1) 2) 3) 4) 5) 6) Idem GR	1) 2) 3) 4) 6) Idem GR
Actions Docob correspondant	OLAE existantes, CTE et autres mesures agri-environnementales, Projet "Bramerit" Document d'Objectifs site 69 "carrières de St Savinien"				

Habitats phytosociologiques

Habitat (ann I)	Frénaie alluviale oxyphylle*-	Prairies hygrophiles peu exploitées (Mégaphorbiaies secondaires)	Eaux courantes ou lentes (fleuve et affluents)	Pelouses calcicoles (coteaux secs)
Exigences biologiques	Vallées inondables des grands fleuves	Vallées inondables des grands fleuves	Bonne qualité physico-chimique de l'eau Niveaux d'étiage suffisants	Ensoleillement et sécheresse Entretien par du pâturage
Sensibilité sur le site	Moyenne	Moyenne	Assez Forte	Assez forte à Forte
Atouts	Rythme lent d'exploitation forestière Morcellement foncier	Activités agricoles d'élevage	SDAGE, projets de SAGE Prise de conscience spontanée des usagers Tout projet, individuel ou collectif, allant dans le sens d'une utilisation raisonnée et maîtrisée de la ressource en eau	Projet de convention de gestion et de restauration avec le propriétaire du coteau de "chez Landart"
Risques potentiels ou menaces réelles	1) Risque de morcellement des derniers blocs homogène (vallée du Bramerit) par cultures en "timbres-poste" 2) Eutrophisation (⇒ banalisation de la végétation) liée à la dégradation de la qualité des eaux d'inondation 3) Forte chute des niveaux d'étiage entraînant la disparition des mégaphorbiaies primaires se développant dans les claières très humides	1) Eutrophisation (⇒ banalisation de la végétation) liée à la dégradation de la qualité des eaux d'inondation	1) Disparition des milieux naturels (prairies naturelles, haies, boisements) permettant l'auto-épuration des eaux et la recharge des nappes phréatiques pendant les inondations 2) Accroissement des prélèvements	1) absence de pâturage ⇒ fermeture du milieu 2) eutrophisation et arrosage par contact avec des cultures attenantes (sommets de coteau)
Objectifs biologiques idéaux	1) Maintenir la surface et l'homogénéité des boisements 2) Maintenir le rythme et les modalités d'exploitation forestière actuels, voire les encourager 3) Restaurer la qualité des eaux du fleuve sur le bassin versant (physico-chimique, niveaux d'étiage)	1) Restaurer la qualité des eaux du fleuve sur le bassin versant	1) Maintenir les milieux naturels : prairies naturelles, haies, bocage, boisements de frênes 2) Encourager tout projet, individuel ou collectif, allant dans le sens d'une utilisation raisonnée et maîtrisée de la ressource en eau, dont SAGE	1) Restaurer un pâturage et nettoyer le site (déchets, broussailles)
Actions Docob correspondant	Projet "Bramerit"	1) OLAE existante (98-2003) 2) CTE + tte mesure agri-environnementale	Toutes actions "eau"	Projet "pelouses calcaires"

OBJECTIFS ET ACTIONS : RESUME

SOMMAIRE



<i>Page 27</i>	Résumé des objectifs par domaines d'activités Domaine "agricole" Domaine "forêt / boisements" Domaine "eau" Domaine "tourisme et loisirs" Suivi / Evaluation des résultats Mise en œuvre du Docob
<i>Page 30</i>	Tableau récapitulatif des actions
<i>Page 31</i>	Récapitulatif financier

OBJECTIFS

Condition préalable

Les acteurs du site s'engagent sur ces objectifs, si les conditions qu'ils ont fixées et qui sont nécessaires à leur mise en œuvre, sont remplies.

AGRICULTURE - PRAIRIES INONDABLES



Le constat

Seuls le maintien et la revalorisation des activités agricoles traditionnelles d'élevage permettront d'assurer de manière durable, le maintien des prairies naturelles dans la zone inondable, ainsi que de la faune et la flore qui leur sont associées.

Les objectifs

Maintenir les prairies naturelles inondables et les espèces qui leur sont associées à travers le maintien, et préférentiellement la revalorisation, des activités agricoles traditionnelles d'élevage

- 1- Assurer la transition des OLAE vers les CTE
- 2- Analyser les exploitations du site, et mettre en évidence les problèmes et contraintes spécifiques de l'agriculture en zone fluviale inondable
- 3- Rechercher toutes les solutions contractuelles possibles (CTE, CTE allégés, MAE hors CTE, Contrats Natura 2000...) permettant de répondre aux différentes situations individuelles tout en orientant les exploitations vers un développement durable à la fois du point de vue environnemental et économique
- 4- Porter à connaissance des partenaires agricoles et des institutions, les résultats des analyses pour essayer d'infléchir les politiques agricoles locales et nationales, vers une mise en cohérence avec les enjeux et les sensibilités territoriales spécifiques à la zone fluviale.

AGRICULTURE - PELOUSES CALCAIRES



Le constat

Le retour d'un pâturage est indispensable à la sauvegarde et à la restauration floristique de ces espaces en déprise agricole

Les objectifs

Restaurer la valeur biologique et paysagère des pelouses calcaires par la remise en place d'un pâturage

- 1- Développer le schéma technique de restauration du pâturage (débroussaillage, infrastructures, plan de pâturage)
- 2- Finaliser l'accord des propriétaires autour du schéma technique et développer les conventions d'entretien correspondantes
- 3- Mettre en place le projet avec les propriétaires et partenaires concernés.

FORÊTS, BOISEMENTS



Le constat

La basse vallée du Bramerit constitue le foyer de biodiversité du site 70 aval. Seul le maintien ou la restauration d'une forme de gestion biologique des boisements rivulaires de frênes et des prairies-roselières humides fera perdurer cet intérêt.

Les objectifs

Maintenir l'intérêt biologique exceptionnel de la basse vallée du Bramerit en (re-)développant une gestion appropriée des boisements rivulaires de frênes, de la rivière et des prairies-roselières.

- 1- Evaluer la faisabilité technique, financière et humaine d'un projet de gestion
- 2- Sensibiliser les propriétaires aux enjeux biologiques et à l'intérêt d'un tel projet afin qu'ils aient envie d'en être partenaires
- 3- Re-développer, en collaboration avec les exploitants agricoles, des pratiques d'entretien (fauche) des prairies-roselières humides
- 4- Développer, en collaboration avec les partenaires forestiers, une gestion "douce" des boisements de frêne, à vocation essentiellement biologique.
- 5- Développer, en collaboration avec les partenaires de la pêche, une gestion de la rivière et des milieux rivulaires compatible avec l'intérêt piscicole majeur du Bramerit (rivière de catégorie 1).

EAU, FLEUVE, AFFLUENTS, FOSSES



Le constat

Le maintien des espèces et des habitats naturels de la zone inondable sera assuré sur le long terme si, à l'échelle du site, la qualité physico-chimique des eaux est maintenue et la gestion de la végétation rivulaire et des berges améliorée, et si, à l'échelle du bassin versant, le fonctionnement général de l'hydrosystème est restauré.

Les objectifs

Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant.

- 1- Faire intégrer les préconisations du Document d'objectifs dans les documents de gestion globale du bassin versant de la Charente (SAGE, PGE ou autre).
- 2- Contribuer à former et sensibiliser les partenaires de la gestion du fleuve aux enjeux biologiques spécifiques au site (faune/flore, techniques, espèces envahissantes...)
- 3- Montrer la faisabilité des techniques "douces" de gestion de la végétation des berges de la Charente et aider à leur développement.
- 4- Contribuer à redynamiser les résultats de "l'étude préalable à la restauration et à l'entretien des berges de la Charente et de la Boutonne" (1999) réalisée à la demande du Conseil Général de Charente-Maritime, et soutenir leur mise en œuvre.
- 5- Sensibiliser les partenaires chargés de l'entretien des fossés à la prise en compte des enjeux biologiques, et les inciter à adopter un cahier des charges respectueux de l'environnement.

TOURISME ET LOISIRS



Le constat

Les activités touristiques et de loisirs de la vallée sont fondées sur la présence de milieux naturels et de paysages de qualité.

Les objectifs

Promouvoir une utilisation équilibrée des milieux naturels par les activités touristiques et de loisirs

- 1- Assurer la qualité à long terme des activités touristiques /de loisirs et des milieux naturels sur lesquels elles s'appuient
- 2- Promouvoir le patrimoine naturel de la vallée en tant que ressource touristique à part entière
- 3- Veiller à la maîtrise de la fréquentation, particulièrement aux abords des cours d'eau et des secteurs sensibles

EVALUER LES RESULTATS



Le constat

Evaluer les résultats biologiques et socio-économiques est une mission à part entière du Document d'Objectifs pour évaluer la pertinence et l'efficacité des actions, et pouvoir les adapter mieux le cas échéant.

Les objectifs

Evaluer les résultats, la pertinence et l'efficacité du plan d'actions proposé par le Document d'Objectifs.

- 1- Evaluer les résultats biologiques du plan d'action sur les habitats naturels et d'espèces visés par le document d'objectifs
- 2- Evaluer les résultats socio-économiques du plan d'action sur les activités humaines garantes du maintien des habitats naturels et d'espèces visés par le document d'objectifs

METTRE EN OEUVRE LE DOCUMENT D'OBJECTIFS



Le constat

Conserver la cohérence et la logique de la concertation développées au cours de l'élaboration du Document d'Objectifs.

Les objectifs

Pérenniser la démarche de concertation pour l'étape de mise en œuvre et de suivi des résultats du document d'objectifs

- 1- Permettre à l'état de répondre à ses obligations en matière d'évaluation périodique des résultats sur les sites du réseau Natura 2000
- 2- Pérenniser le rôle et le fonctionnement du comité de pilotage, et de la démarche de concertation en général
- 3- Faire du document d'objectifs un outils de travail, de référence et d'aide à la décision pour les acteurs du site
- 4- Adapter le document d'objectifs aux évolutions du contexte socio-économique local, en assurant son évaluation et sa mise à jour périodiques

RECAPITULATIF DES ACTIONS

Secteur 2

N°	Titre	porteur de projet possible	Budget estimé
----	-------	----------------------------	---------------

Agriculture - prairies inondables

[2]A1	Cohérence des politiques agricoles	tous part. agri	∅
[2]A2(1)	Etude Multidimensionnelle de Territoire : volet agri & socio-économique	Chambre d'Agri.	122 625 F
[2]A2(2)	Etude Multidimensionnelle de Territoire : volet environnemental	LPO	150 000 F
[2]A3	Mise en place de CTE, MAE, MAE hors CTE...	Chambre d'Agri	selon résultats A2 (1 500 000/an ? max)
[2]A4	Mise en place de Contrats Natura 2000	ME, DIREN	selon résultats A2 (700 000 F/an ? max)
[2]A5	Formation des exploitants agricoles	tous part. envt	30 000 F
[2]A6	Restauration-entretien du Coteau calcaire "Chez Chaussat-Douzillé&	CREN, propios	223 000 F

Forêt/boisements

[2]B1(1)	Gestion biologique basse vallée Bramerit : Etude de faisabilité	CREN + FDPMA	70 000 F
[2]B1(2)	Gestion biologique basse vallée Bramerit : Mise en œuvre + contrats	CREN	selon résultats B1 (1)

Eau, fleuve, affluents, fossés

[2]E1	Prise en compte des éléments "Natura 2000" dans les projets de SAGE, Charte, SD... à l'échelle du val de Charente	CLE, IIFC-ETPB...	∅
[2]E2	Gestion vég berges & rivulaire Charente : validation cahier des charges existants mis en œuvre par les partenaires du département 16	DDE, CDCCognac	∅
[2]E3	Formation Equipes d'entretien (dépt 16+17) : ajout module "dir. Habitats"	DDE, IIFC-ETPB	8 000 F / session
[2]E4	Analyse foncière/réglementaire / gestion berges Charente	Synd. Rivière, Dépt, Coll. territ...	50 000 F? (à déf. avec MO)
[2]E5	Chantiers expérimentaux de restauration (5km à 100-1000F/m.l) & entretien (10km à 20F/m.l) des berges en techniques douces (dépt 17)	Dépt, DDE, Synd. Rivière...	2 700 000 F (Hypothèse. moyenne)
[2]E6	Encourager l'adoption d'un Cahier des charges de gestion végétation berges / rivulaire des fossés par partenaires de l'entretien	AF ou collectivités	Selon communes
[2]E7	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	AF ou collectivités	A définir si pb apparaît
[2]E8	Information - formation / esp. exotiques envahissantes à l'occasion du Docob (CP, réunions des GW...) + 5 jours de formation / communes	UNIMA ou autres partenaires	(5j form: 15 000 F)
[2]E9	Demande de mise en œuvre d'un plan d'actions Fleuve-Berges	Dépt, IIFC...	∅
[2]E10	Prise en compte sensibilité Vison d'Europe dans les programmes en cours de lutte contre les ragondins	tous part. lutte Ragondins	∅

Tourisme et loisirs

[2]T1	Charte de qualité "Evt & activités de tourisme/loisirs" : Elaboration	Synd. Pays, DERE	80 000 F
[2]T2	Charte de qualité "Evt & act. de tourisme/loisirs" : Anim'mise en œuvre	Synd. Pays, DERE	selon résultats T1
[2]T3	Sensibilisation partenaires Tourisme nautique / enjeux biologiques	Synd. Pays, DERE	∅ (simultané à T1/T2)
[2]T4	Sensibilisation usagers du tourisme / enjeux biologiques : création d'outils pédagogiques plaquette + 1 panneau + vidéo 10' (PAD)	CDC, Synd. Pays, DERE, IIFC....	290 000 F
[2]T5	Valorisation patrimoine naturel vallée dans les projets locaux	Communes, CDC, SP.	selon projets
[2]T6	Mise en cohérence de la signalétique pédagogique	id.	selon projets
[2]T7	Création expo itinérante / patrimoine naturel de la vallée (dont DH)	id.	250 000 F
[2]T8	Replantation de haies sur l'île Marteau (Dépt 16)	CDCCognac + propios + communes	selon diagnostic initial

Evaluation des résultats - Mise en œuvre du Document d'Objectifs

[2]S1	Suivi d'indicateurs technico-économiques	MO des actions	inclus dans budget global chaque action
[2]S2	Suivi cartographique général du site (occ'tu sol...)	LPO	60 000 F (1x /6ans)
[2]S3	Suivi des habitats d'intérêt communautaire (état de conservation)	LPO	A2(2) + Docob sect.1
[2]MO1	Pérenniser le Comité de Pilotage	Préfet	∅
[2]MO2	Pérenniser les groupes de travail	Préfet	∅
[2]MO3	Pérenniser la lettre d'information INFOSITE	LPO/DIREN/Préfet	25 000 F / an
[2]MO4	Rapports annuels d'activités et suivi général du Docob	LPO/DIREN	25 000 F / an
[2]MO5	Evaluation et mise à jour périodique du Docob	LPO/DIREN / CP	100 000 F (1x / 6ans)

NUMEROTATION DES ACTIONS : [2] signifie "secteur 2"; A = agriculture, B = Boisements, E = Eau, T = Tourisme, S = Suivis, MO = Mise en Œuvre.

RAPPEL : RECAPITULATIF DES ACTIONS

Secteur 1

N°	descriptif	porteur de projet possible	Budget estimé
Agriculture			
[1]A1	Mise en cohérence des politiques agricoles : PAC, Loi d'Orientation Agricole..	DDAF	Ø ¹
[1] A2	Plan d'action agricole en zone inondable (site expérimental)	DDAF	à définir
[1] A3	Etendre le périmètre d'éligibilité des Fonds Structuels au périmètre expérimental	DDAF	Ø
[1] A4	Etendre le périmètre "Zone défavorisée" au site expérimental	DDAF	Ø
[1] A5	Diagnostic de zone et d'exploitations du site expérimental	DDAF, Chambre d'Agr.	55 000F total
[1] A6	OLAE Charente-Seugne	Chambre d'Agriculture	700 000F/an sur 5ans
[1] A7	Jachères-faune-sauvage	DDAF	30 000F/an
[1] A8	Conventions "gestion des espaces rivulaires et zones humides" avec l'Agence de l'Eau	Collectivités	500 000F/an (400ha)
[1] A9	Convention de gestion pelouse sèche "Chez Landart"	Propriétaire, CREN	50 à 80 000F total
[1]A10	Augmenter la dotation financière aux mesures agri-environnementales	DDAF	2-3 000 000F/an
[1]A11	Développer un système d'aide spécifique au site désigné au titre de la directive Habitats	UE, Etat	2-3 000 000F/an
[1]A12	Valoriser les missions de l'agriculture en zone inondable	DDAF	500 000 à 1 000 000F
[1]A13	Maîtrise d'usage ou foncière	Collectiv.-propriétaires	1à2 000 000F total sur 3 ans
[1]V1	Plaquette d'information Document d'Objectifs et actions développées par les partenaires	DDAF-DIREN	25 000F (HT) total
Forêt/boisements			
[1] B1	Harmoniser la politique forestière (ORP, ORF, politique d'attribution des aides publiques...)	DDAF	Ø
[1] B2	Schéma concerté d'évolution des boisements	CRPF-DDAF	60 à 80 000F total
[1] B3	Etude de typologie des stations forestières	CRPF	100 000F total
[1] B4	Etude de diversification des productions forestières avec des essences indigènes	CRPF	Ø
[1] B5	Mesures sylvo-environnementales "frénaie alluviale"	CRPF	50 000F/an sur 15ans (50ha)
[1] B6	Conventions "gestion ripisylves" avec l'Agence de l'Eau	Collectivités	500 000F/an (400ha)
[1] B7	Faisabilité d'un regroupement de propriétaires en frénaie alluviale	CRPF-Chambre d'Agr.	1 350 000F total sur 2 ans
[1] B8	Mesures sylvo-environnementales "peupleraies"	CRPF	50 à 100 000F total
[1] B9	Maîtrise d'usage ou foncière	Collectiv.-propriétaires	1à2 000 000F sur 5 ans
[1]B10	Plaquette d'information / pratiques de gestion forestière adaptées au caractère inondable	CRPF	31 000F total
[1] V1	Plaquette d'information Document d'Objectifs	DDAF-DIREN	31 000F total
Tourisme et loisirs			
[1] T1	Charte de qualité de l'accueil du tourisme en Val de Charente et Seignes	Collectivités	T1 + T2 : 150 000F total
[1] T2	Schéma concerté intercommunal de valorisation et de développement des activités	Collectivités	T1 + T2 : 150 000F total
[1] T3	Labellisation des activités touristiques respectueuses du patrimoine naturel remarquable	Département, Région	à étudier
[1] T4	Intégration du patrimoine naturel dans les plans de randonnée ou de découverte concertés	Professionnels tourisme	100 000F total
[1] T5	Documents de promotion général du site, patrimoine naturel, actions de préservation entreprises	Département, Région	31 000F total
Eau, milieux aquatiques, et hydrosystème			
[1] E1.2.3	Mise en oeuvre des mesures du SDAGE Adour-Garonne intégrant les recommandations du Document d'Objectifs	DIREN-DDAF-Institution Interdépartementale ²	cf. SAGE en projet
[1] E4	SAGE Seugne	id.	cf. SAGE en projet
[1] E5	SAGE Charente	id.	cf. SAGE en projet
[1] E6	"Cahier des charges " concerté pour l'entretien des berges et du lit : fleuve Charente	Collectivités	cf. SAGE en projet
[1] E7	"Cahier des charges " concerté pour l'entretien des berges et du lit : Seugne	Collectivités	cf. SAGE en projet
[1] E8	Entretien collectif des berges de la Seugne	Collectivités	cf. SAGE en projet
[1] E9	Aménagements de franchissement des ouvrages hydrauliques / poissons migrateurs	FDPPMA	cf. SAGE en projet
[1]E10	Maintenir ou restaurer les sites de frayères (lit majeur, lit mineur)	FDPPMA	cf. SAGE en projet
[1]E11	Plans de gestion piscicole	FDPPMA	cf. SAGE en projet
[1]E12	Prendre en compte sensibilité Vison d'Europe / campagnes de lutte contre les Ragondins	FDC	Ø
[1]E13	Intégrer la Charente et la Seugne à l'inventaire des "axes bleus"	FDPPMA	cf. SAGE en projet
[1]E14	Plaquette valorisation / information : rôle site / gestion de la ressource en eau	Agence de l'Eau	97 000F total
[1]E15	Observatoire de la zone humide (Agence de l'Eau) : partenariat banque de données, convention...	Agence de l'Eau	à définir avec les partenaires
Evaluation des résultats			
[1]MO1	Observatoire du Document d'Objectifs et de sa mise en oeuvre	Comité de Pilotage	cf. projets spécifiques
[1]MO2	Pérenniser le Comité de Pilotage local et son rôle	Préfecture	Ø
[1]MO3	Rapport d'activités et mise à jour	Préfecture	35 à 50 000F 1fois/6ans
[1]MO4	Mise au point méthodologie d'évaluation des nouveaux projets	Comité de Pilotage	100 000F total
[1] S1	Suivis d'indicateurs socio-économiques	DDAF-Chambre-ADASEA	à définir selon critères choisis
[1] S2	Suivi cartographique général (habitats, usage du sol)	Opérateur local	30 000F total+ informatisation
[1] S3	Suivi cartographique habitats naturels prioritaires	Opérateur local	70 000F total 1 fois / 6 ans
[1] S4	Suivis d'indicateurs état de conservation de 4 habitats naturels à forte dynamique d'évolution	Opérateur local	70 000F total 1 fois / 6 ans
[1] S5	Suivis d'espèces indicatrices état de conservation habitats naturels et habitats d'espèces	Opérateur local	50 000F total 1 fois / 6 ans
[1] S6	Compléments d'inventaires annexe II DH (10 espèces à rechercher)	Opérateur local	20 000F total 1 fois / 6 ans

NUMEROTATION DES ACTIONS : [1] signifie "secteur 1" ; A = agriculture, B = Boisements, E = Eau, T = Tourisme, S = Suivis, MO = Mise en Œuvre, V = Valorisation

¹ Ø : aucun budget spécifique nécessaire (intégration dans le cadre des programmes en cours)
² Institution Interdépartementale du Fleuve Charente

RECAPITULATIF FINANCIER

Avertissement

Les budgets des actions ont une valeur strictement indicative.

Ils correspondent souvent à une première estimation, l'évaluation réelle des coûts ne pouvant pas toujours être effectuée au moment de l'élaboration du docob. Leurs budgets et plans de financement définitifs seront donc établis préalablement à leur programmation.

AGRICULTURE

A) Actions ponctuelles : ----- 530 000 F
 A1 + A2 (1,2) + A5 + A6 (pré-études, formation exploitants, pelouses calcaires)
B) Actions contractuelles pluriannuelles-----hyp. maximaliste 2 200 000 F/an
 A3 + A4 (Contrats pluriannuels CTE, MAE, Contrats Natura 2000)

FORÊT - BOISEMENTS

A) Actions ponctuelles : ----- 70 000 F
 B1 (1) (Etude de faisabilité)
C) Actions dont le chiffrage dépend des résultats d'actions ponctuelles----- ?
 B1 (2) (Gestion ; NB : contrats Natura 2000 éventuels budgétisés dans A4)

EAU, FLEUVE, AFFLUENTS, FOSSES

A) Actions ponctuelles :----- 2 800 000 F
 E1, E2, E9, E10 (SAGE, berges Dépt 16, plan d'actions fleuve-berges, Vison)
 E3, E4, E5, E8 (formations, analyse foncière, chantiers)
C) Actions dont le chiffrage dépend des résultats d'actions ponctuelles----- ?
 E6, E7 (cahier des charges fossés, lutte contre espèces envahissantes)

TOURISME, LOISIRS

A) Actions ponctuelles :----- 620 000 F
 T1, T3, T4, T7 (Charte, sensibilisation partenaires, expo, plaquette, panneau, vidéo)
C) Actions dont le chiffrage dépend des résultats d'actions ponctuelles----- ?
 T2, T5, T6

SUIVI, EVALUATION DES RESULTATS, MISE EN ŒUVRE DOCOB

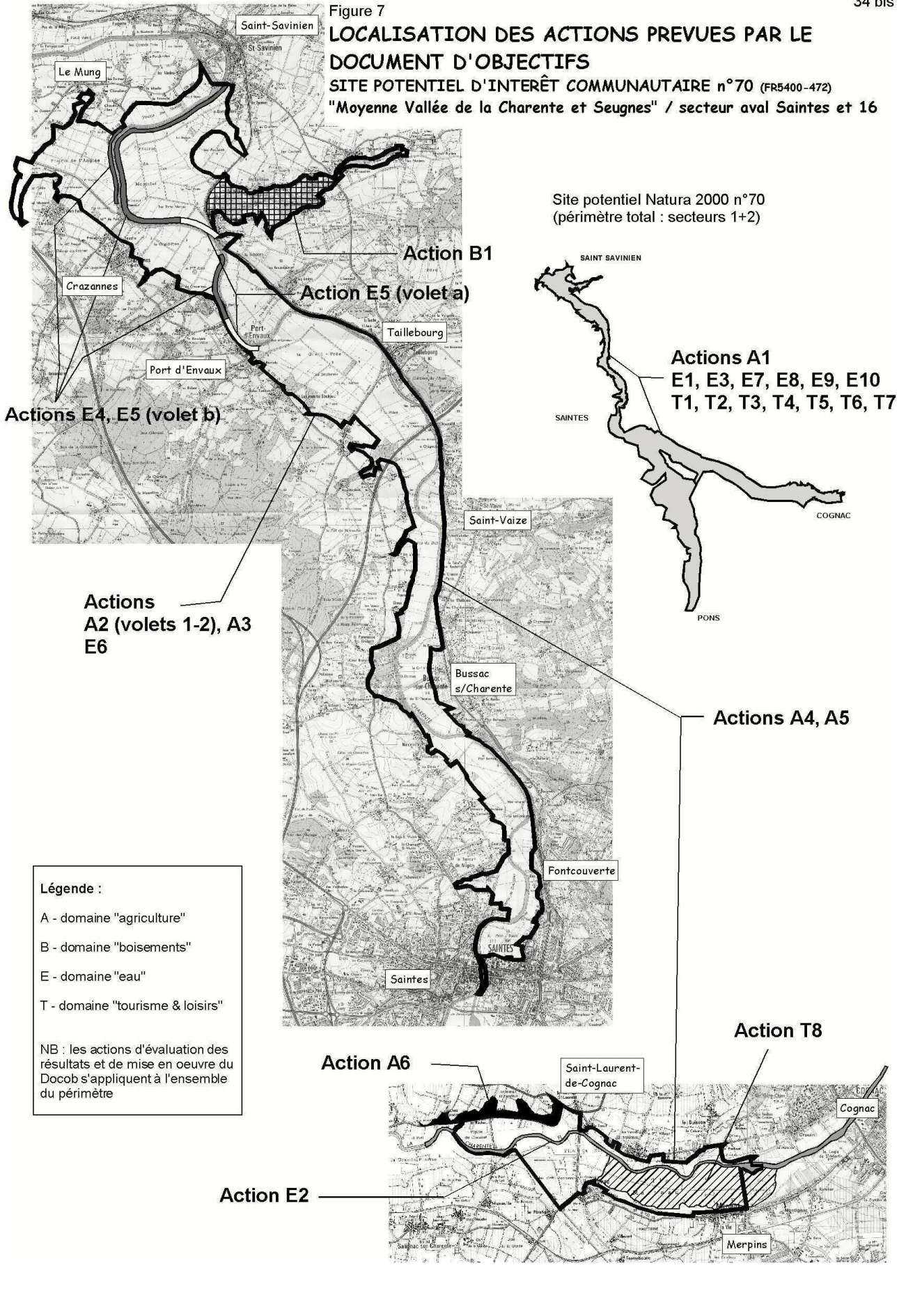
A) Actions ponctuelles :----- 500 000 F
 S1, S2, S3, MO1, MO2, MO3, MO4, MO5 (suivis, pérennisation CP...)

RECAPITULATIF GENERAL INDICATIF

Actions ponctuelles : 25 actions	4 520 000 F
Actions pluriannuelles (contrats) : 2 actions	2 200 000 F/ an
Actions non chiffrées* : 7 actions	?
<i>*dont le chiffrage dépend des résultats des actions ponctuelles à conduire en phase 1</i>	

Figure 7

LOCALISATION DES ACTIONS PREVUES PAR LE DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE POTENTIEL D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE n°70 (FR5400-472)
"Moyenne Vallée de la Charente et Seugnes" / secteur aval Saintes et 16



FICHES ACTIONS

SOMMAIRE



Avertissement

Les budgets des actions ont une valeur strictement indicative.

Ils correspondent souvent à une première estimation, l'évaluation réelle des coûts ne pouvant pas toujours être effectuée au moment de l'élaboration du docob. Leurs budgets et plans de financement définitifs seront donc établis préalablement à leur programmation.

Page 35 **Agriculture - prairies inondables**

Page 43 **Agriculture - pelouses calcaires**

Page 48 **Forêt et boisements**

Page 51 **Eau**

Page 65 **Tourisme et loisirs**

Page 74 **Evaluer les résultats -**

Page 77 **Mettre en œuvre le document d'objectifs**

AGRICULTURE - PRAIRIES INONDABLES

Seuls le maintien et la revalorisation des activités agricoles traditionnelles d'élevage permettront d'assurer de manière durable, le maintien des prairies naturelles dans la zone inondable, ainsi que de la faune et la flore qui leur sont associées.

OBJECTIFS



OBJECTIF GENERAL

Maintenir les prairies naturelles inondables et les espèces qui leur sont associées à travers le maintien, et préférentiellement la revalorisation, des activités agricoles traditionnelles d'élevage

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- 1- Assurer la transition des OLAE vers les CTE
- 2- Analyser les exploitations du site, et mettre en évidence les problèmes et contraintes spécifiques de l'agriculture en zone fluviale inondable : techniques, biologiques, financières
- 3- Rechercher toutes les solutions contractuelles possibles (CTE, CTE allégés, MAE hors CTE, Contrats Natura 2000...) permettant de répondre aux différentes situations individuelles tout en orientant les exploitations vers un développement durable à la fois du point de vue environnemental et économique
- 4- Porter à connaissance des partenaires agricoles et des institutions, les résultats des analyses pour essayer d'infléchir les politiques agricoles locales et nationales, vers une mise en cohérence avec les enjeux et les sensibilités territoriales spécifiques à la zone fluviale.

Les actions sont classées par ordre de priorité décroissante :

- ★ ★ ★ URGENTE ET PRIORITAIRE
- ★ ★ INDISPENSABLE
- ★ UTILE POUR ALLER PLUS LOIN

RAPPEL DES ENJEUX

ENJEUX BIOLOGIQUES (*in* TERRISSE, 96 ; DAUDON, 99 ; JOURDE, 96 & 99)

Habitats de la directive Habitats concernés

Habitat de 6 des 19 espèces d'intérêt communautaire présentes : Râle des genêts, Cuivré des marais, Loutre et Vison d'Europe, frayères à brochets, chauve-souris (alimentation), Rosalie des Alpes (vieux arbres qui forment des haies de clôture ou de bordure).

Ponctuellement : Mégaphorbiaies eutrophes (37-7) à mésotrophes (37-1) et mégaphorbiaies-roselières (53-16 pp.).

Intérêt patrimonial général :

Les prairies inondables constituent des milieux originaux, traditionnellement entretenues en prairies de fauche :

- elles accueillent une faune spécialisée dont les représentants les plus menacés sont le Râle des genêts (nicheur) et le Vison d'Europe pour qui les prairies constituent une des zones indispensables à sa vie (alimentation saisonnière, déplacement...). En période de crue /décru, elles constituent des haltes migratoires et sites de gagnages indispensables pour les oiseaux d'eau ;
- elles sont l'élément essentiel d'expansion des crues, et le tapis végétal prairial limite l'érosion des sols, freine la vitesse d'écoulement des eaux, et en stocke une partie.

Localisation :

Les prairies occupaient originellement l'ensemble du lit majeur, soit la totalité du site. Actuellement, près de 800ha (la moitié) sont occupés par des cultures et les prairies n'occupent plus que 1000ha.

Etat de conservation (1999) : moyen (morcellement par des cultures)

Altérations :

- disparition des prairies par mise en culture
- intensification des pratiques d'élevage (chargement, amendements, fauches avancées)
- morcellement général des entités prairiales à l'échelle de la vallée

Conseils de gestion :

- maintenir les surfaces encore en prairie, si possible en tant qu'entité homogène non morcelée.
- entretenir leur état de conservation par le maintien des activités liées à l'élevage : fauche, pâturage. Le maintien et la revalorisation des activités agricoles d'élevage extensif est indispensable. Leur revalorisation par rapport aux formes plus récentes d'exploitation (céréaliculture, popuiculture) doit être prioritairement assurée.
- freiner l'intensification des pratiques par des contrats appropriés (OGAF, CTE...)

ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES (*in* CHAMPION, 01 (Docob, vol5))

A l'échelle locale

A l'échelle des exploitations, l'enjeu consiste à revaloriser, techniquement et financièrement, les pratiques d'élevage déjà durement touchées par des orientations agricoles allant trop souvent en sens contraire à la revalorisation des zones fluviales (entre autres), et de surcroît aujourd'hui très affectées par la crise de la "vache folle". Les conséquences pourraient être particulièrement désastreuses pour l'avenir du site et aboutir, à plus ou moins long terme, à la disparition des prairies naturelles.

La démarche du Docob consiste à inciter les partenaires à mettre en œuvre, de façon volontaire et concertée, des prescriptions environnementales contractuelles : OLAE, CTE.

Les actions visent d'autre part à mettre en évidence les contraintes techniques, biologiques et financières de l'élevage en zone inondable. En effet, les niveaux de rémunération parcellaires cumulés (OLAE + autres...) sont encore très insuffisants pour garantir

la viabilité de la part "élevage" des exploitations, donc le maintien des prairies.

A l'échelle régionale, nationale et européenne

Cette démarche, seule, est insuffisante car elle est, au moins en partie, fondée sur une démarche "perte-compensation".

Des actions de nature différente doivent les accompagner afin de revaloriser l'activité d'élevage en elle-même (ex. service rendu à la collectivité, rôle/crues-érosion, indemnité spéciale zone inondable...), car elle constitue la forme d'exploitation agricole la mieux adaptée à la gestion des zones inondables et des habitats de la directive.

Il est indispensable que soient rendues cohérentes entre elles les différentes politiques agricoles qui s'exercent sur le site : PAC, Loi d'Orientation Agricole, zones sensibles, fonds structurels, etc...

Action A1 :
POLITIQUE AGRICOLE COMMUNAUTAIRE ET NATIONALE

TYPE D'ACTION :
 MISE EN COHERENCE DES
 POLITIQUES SECTORIELLES

Habitats / espèces visés :
*Prairies naturelles inondables, frênaie alluviale
 Cuvré des marais, loutre, Vison d'Europe, Brochet,
 Râle des genêts*



Objectifs de l'action :

Contribuer à la mise en cohérence des politiques agricoles et environnementales sur le site Natura 2000 r^PC70 en particulier, et sur les sites sensibles et remarquables en général

Lien avec la Directive Habitats :

Permettre à l'Etat de répondre à ses obligations vis à vis de l'application de la directive Habitats

CONTEXTE :

Le site Natura 2000, quoique soumis à des contraintes fortes en matière d'inondation notamment, n'est pas éligible aux fonds 5b. D'autre part, il existe un projet "Indemnité Spéciale Zone Humide", transmise au ministère de l'agriculture en 2000. Le maintien des habitats naturels prairiaux et des espèces qui leur sont liées, est totalement dépendant du maintien de l'élevage dit "extensif". Or, le système d'élevage est subordonné au soutien apporté par les aides publiques. Le système des CTE, compte-tenu de la nature même des exploitations in situ, s'avère insuffisant en tant que mesure, pour maintenir l'élevage à long terme.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

- Porter à connaissance des partenaires agricoles et des institutions, les résultats des analyses pour essayer d'infléchir les politiques agricoles locales et nationales, vers une mise en cohérence avec les enjeux et les sensibilités territoriales spécifiques à la zone fluviale.
- Demander que le périmètre "zone défavorisée" soit étendu au site Natura 2000 r⁷⁰
- ou : demander la création d'une "Indemnité Spéciale Zone Humide".

RECOMMANDATIONS GENERALES

- sensibilité particulière des zones inondables du point de vue biologique et agricole ;
- importance des missions de l'élevage et de l'agriculture en zone inondable : production, entretien des paysages, du patrimoine naturel, protection de la ressource en eau, tourisme et loisirs...

PORTEE DE L'ACTION : site 70 dans son intégralité

BUDGET ESTIMATIF

∅

PORTEUR DE PROJET POSSIBLE

Ministère de l'Agriculture , DDAF
 (partenaires : ONG, établissements publics, socioprofs)

OUTILS FINANCIERS

∅

Action A2 (volet 1) :
ETUDE MULTIDIMENSIONNELLE DE TERRITOIRE
Volet agricole et socio-économique

TYPE D'ACTION :
 ETUDE ANALYTIQUE

Habitats / espèces visés :
Prairies naturelles inondables
Cuivré des marais, loutre, Vison d'Europe, Brochet,
Râle des genêts



Objectifs de l'action :

Objectif fondamental :

Permettre le maintien à long terme des prairies et autres habitats et espèces de la directive Habitats dont les exigences biologiques sont liées aux pratiques agricoles.

Objectifs du volet agricole et socio-économique :

- mettre en parallèle de façon analytique problématiques exploitations / besoins environnementaux
- dynamiser + impliquer les agriculteurs
- mesurer la capacité des CTE à assurer le relais des OLAE,
- le cas échéant dégager tous les besoins économiques, techniques, contractuels nécessaires pour atteindre l'obj. fondamental ;
- faire bénéficier les exploitants du secteur "expérimental" des résultats de cette étude, notamment propositions d'actions.

Lien avec la Directive Habitats :

Contribution à une meilleure prise en compte de la préservation des habitats naturels et d'espèces liés aux activités agricoles

CONTEXTE :

- maintien prairies + autres habitats / espèces DH ⇒ maintien *sine qua non* de l'élevage
- système d'élevage du site subordonné au soutien apporté par les aides publiques
- urgence moyenne car 2 OLAE en cours (échéance 2002-2003)
- système CTE peut-être insuffisant sur le site 70 compte-tenu de la nature même des exploitations ?

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Analyse prospective fine de chaque exploitation agricole (40-50 exploitations estimées) du site 70 secteur n2 (8 communes de Saintes à St Savinien)

Description détaillée : source : Chambre d'Agriculture 17, automne 2000.

Constats présidant à la proposition d'action

- le maintien des prairies & autres habitats & espèces à protéger au titre de la DH dont les exigences biologiques sont liées aux pratiques agricoles, nécessite le maintien *sine qua non* de l'élevage et des éleveurs du site
- La situation actuelle de l'élevage qui se pérennise sur le site, essentiellement grâce au soutien apporté par les aides publiques, tend à se dégrader. Or, si les systèmes de production en élevage dans ce secteur disparaissent ou se réduisent, les habitats et espèces ayant motivé la proposition du site en site Natura 2000, risquent d'être remis en cause
- Il existe actuellement 2 OLAE couvrant le périmètre du site Natura 2000 dont les échéances respectives sont 2002 et 2003
- Afin d'envisager une stratégie de développement concertée pour pérenniser les habitats et les espèces, il convient de mettre en parallèle les problématiques des exploitations et les besoins environnementaux

Objet de l'étude

Cette étude se propose de mener un état des lieux de la mise en valeur des terrains situés sur l'ensemble du périmètre Natura 2000 concerné (8 communes de Saintes à St Savinien, soit 2000ha env., et d'étudier leurs perspectives d'évolution.

Trois Objectifs sont ainsi poursuivis :

- Dynamiser et impliquer les agriculteurs dans la démarche, notamment par une action de sensibilisation & d'information
- Déterminer les facteurs techniques, économiques et réglementaires au maintien de l'élevage extensif conditionnant le maintien des prairies naturelles
- Faire bénéficier le secteur expérimental des résultats de cette étude

Contenu de l'étude :

Le contexte agricole et ses enjeux :

Les exploitations qui mettent en valeur le territoire :

- 1. Situation géographique des sièges d'exploitation
- 2. Les principaux éléments socio-économiques & techniques des exploitations
- 3. Atouts et contraintes des exploitations dans le territoire
- 4. Typologie des exploitations utilisant du marais

L'agriculture du marais :

- 1. Evolution sur les 10 dernières années de l'occupation du sol
- 2. Place du marais au sein des exploitations ; perception des différentes fonctions du marais par les agriculteurs

<p>(fonctions sociale, économique, environnementale...)</p> <p>3. Bilan des actions OLAE "Val de Charente & Seignes" et "Tonny-Charente" (points forts, points faibles) et impact sur le maintien des prairies naturelles</p> <p>4. Analyse des différentes stratégies des exploitants et importance des soutiens publics dans les systèmes d'exploitation</p> <p>5. Le CTE : atouts et limites</p> <p>Les aspects environnementaux :</p> <p>1. Recensements des éléments paysagers (bois, linéaires de haies...)</p> <p>2. Intérêts & limites des contrats OLAE actuels et leurs évolutions souhaitées</p> <p>3.? Intérêts et limites des linéaires de haies</p> <p>Etude des scénarios de transition système céréalière-élevage (évolution des soutiens financiers, besoins en équipements, bâtiments...)</p> <p>Bilan et propositions</p> <p>1. Typologie des utilisateurs du marais - déterminants de chacun des systèmes d'exploitation</p> <p>2. Propositions d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evoilmution réglementaire à promouvoir - Investissements à encourager - Cahier des charges à mettre en place <p>Conditions de réalisation</p> <p>Diagnostic territorial réalisé sous la responsabilité de l'agent Chambre d'Agriculture. Il organisa entre autres :</p> <p>1. la consitution et le fonctionnement d'un comité de pilotage DIREN/LPO/CA17</p> <p>2. La validation du contenu de l'étude et de la méthode de travail</p> <p>3. Un rapport d'étape présentant les résultats des enquêtes et les points clés identifiés</p> <p>4. Une réunion des propositions et des conclusions de l'étude</p> <p>Méthodologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontres avec les élus communaux, les agriculteurs du secteur, les représentants des différentes associations - Enquête individuelle auprès de l'ensemble des agriculteurs exploitant sur chacune des communes portant sur : <ul style="list-style-type: none"> - caractéristiques générales de l'exploitation (système de production, évolution, souhaits de développement, situation parcellaire) - la position de chacun par rapport à la prise en compte de l'environnement, et ses attentes - visites sur le terrain - Analyse basée sur diverse cartographie <ul style="list-style-type: none"> - carte des exploitants (âge, succession, structure...) et des sièges d'exploitation - carte de l'occupation du sol (OLAE, SCOP, Evolution...) - Carte des éléments paysagers <p>Délai : 6 mois à compter de l'accord de financement</p> <p>RESULTATS ATTENDUS</p> <p>L'étude déboucherait sur les actions suivantes :</p> <p>CTE assurant la continuité avec les 2 OLAE en cours sur le périmètre ("Val de Charente-Seignes" et "Tonny-Charente")</p> <p>et/ou</p> <p>CTE allégés, OLAE ou MAE hors CTE assurant... (id), en complément des CTE, ou tout autre type de contractualisation permettant d'atteindre au plus près l'objectif fondamental, adaptée au type d'exploitation, au pourcentage de l'exploitation inclus dans le site Natura 2000, à l'age de l'exploitant et à la reprise possible de l'exploitation...</p> <p>et/ou</p> <p>CONTRATS NATURA 2000 : haies ou tous secteurs n'ayant pas une vocation de production, expérimentations de semis par foins mûrs pour recréer une prairie naturelle...</p>
--

PORTEE DE L'ACTION : site 70 secteur n°2 partie 17 (8 communes de Sai ntes à St Savinien, soit 40-50 exploitations estimées)		
BUDGET ESTIMATIF 122 625F	PORTEUR DE PROJET POSSIBLE Chambre d'Agriculture (partenariat éventuel avec l'INRA)	PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE FGMN (M. de l'Envt & Amgt Territoire) (50%) Feoga (périm ⇒ Port d'Envaux) Ministère de l'Agriculture

Action A2 (volet 2) :
ETUDE MULTIDIMENSIONNELLE DE TERRITOIRE
Volet environnemental

TYPE D'ACTION :
 ETUDE ANALYTIQUE

Habitats / espèces visés :
Prairies naturelles inondables
Cuivré des marais, loutre, Vison d'Europe, Brochet,
Râle des genêts



Objectifs de l'action :

Objectif fondamental :

Permettre le maintien à long terme des prairies et autres habitats et espèces de la directive Habitats dont les exigences biologiques sont liées aux pratiques agricoles.

Objectifs du volet environnemental :

- procéder à une évaluation des éléments biologiques patrimoniaux essentiels présents sur les parcelles exploitées (prairies et cultures) ;
 - hiérarchiser l'importance des parcelles au regard de la conservation d'habitats et/ou d'espèces ayant une valeur européenne ;
 - élaborer une méthode de suivi simple et reproductible permettant d'évaluer l'évolution des principaux éléments patrimoniaux à l'issue des 6 ans d'application des mesures prévues dans le cadre du Document d'Objectifs ;
- dégager, en fonction des éléments patrimoniaux recensés par l'inventaire, les principes essentiels de gestion devant servir de guide lors de la définition des cahiers des charges et des aides associées définis par le Document d'Objectifs en cours d'élaboration.

Lien avec la Directive Habitats :

Contribution à une meilleure prise en compte de la préservation des habitats naturels et d'espèces liés aux activités agricoles.

CONTEXTE : Volet environnemental (volet 2) de l'action A2 "Etude multidimensionnelle de territoire"

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Cartographie parcellaire hiérarchisée de la valeur biologique des parcelles d'habitats naturels (prairies) du site 70 secteur n°2 (8 communes de Saintes à St Savinien)

RESULTATS ATTENDUS

Flore

A partir d'une liste de référence de taxons patrimoniaux établie en fonction de divers critères de rareté (une quarantaine d'espèces concernées), calcul de 3 indices - Rfp (richesse floristique), Ofp (originalité floristique) et Dfp (diversité floristique) – à l'issue des inventaires botaniques menés sur chaque parcelle individuelle.

Végétation-habitats

Recensement de tous les habitats présents sur chaque parcelle, affectés d'un coefficient semi-quantitatif de recouvrement pondéré par leur état de conservation et permettant le calcul d'un indice de Dph (diversité phytocénotique).

Synthèse :

La somme des 4 indices précédents permet l'élaboration d'un indice Ib (Intérêt botanique global) dont la ventilation en plusieurs classes – selon la dispersion des valeurs – permet une hiérarchisation objective de la valeur botanique des différentes parcelles. Une fois reportées sur une carte générale de la zone d'étude, les différentes classes d'Ib permettent - à l'échelle des 6 ans de durée d'un Document d'Objectifs – une analyse tant parcellaire que globale de l'évolution du tapis végétal.

Par ailleurs, la nature des taxons recensés sur les parcelles permet, en fonction de données autoécologiques extraites de la bibliographie, de définir les facteurs naturels et anthropiques essentiels à leur maintien dans un état de conservation satisfaisant (préférence fauche/pâturage, sensibilité aux engrais etc).

Cet aspect ouvre la voie à une autre étude possible s'attachant à préciser les niveaux souhaités d'intensité des facteurs dégagés ainsi que leurs seuils critiques, à l'aide d'un croisement des données agricoles (étude menée par la DDA) et environnementales (présente étude) assorti de traitements statistiques divers (analyses multivariées etc).

Notion de corridors (haies...)

Cartographie des territoires homogènes au sein du site, en fonction des enjeux faunistiques, en vue de proposer des orientations de gestion agri-environnementale cohérentes. De façon plus détaillée, cette étude analysera la fonctionnalité des **corridors** :

- **hydrauliques** dans la perspective d'intégrer la conservation des mustélidés semi-aquatiques (Vison d'Europe, Loutre) ;
- **boisés** dans la perspectives d'intégrer la conservation des chiroptères et de la Rosalie des Alpes ;
- **prairiaux** dans la perspective d'intégrer la conservation du Cuivré des marais et du Râle des genêts.

Une hiérarchisation des secteurs sera proposée en fonction du statut de conservation de chaque sous-ensemble territorial. Des orientations de gestion seront proposées pour chacun d'eux

ZONE GEOGRAPHIQUE : site 70 secteur n°2 partie Charente-Maritime (8 communes de Saintes à St Savinien)

BUDGET ESTIMATIF
150 000F

PORTEUR DE PROJET POSSIBLE
Opérateur local (LPO)

PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE
FGMN

Action A3 :
MISE EN PLACE DE CONTRATS CTE, MAE, MAE hors CTE...

TYPE D'ACTION : CONTRACTUELLE

Habitats / espèces visés :

*Prairies naturelles inondables, mégaphorbiaies, frênaies en alignement (haies), milieux aquatiques (rivière, fossés)
Cuvré des marais, loutre, Vison d'Europe, Brochet, Râle des genêts*

**Objectifs de l'action :**

Préserver les habitats et habitats d'espèces liés aux activités agro-pastorales traditionnelles

Lien avec la Directive Habitats :

Contribuer à une meilleure prise en compte de la préservation des habitats naturels ou d'espèces liés aux activités agricoles.

CONTEXTE :

A l'issu de l'étude multidimensionnelle de territoire, mise en évidence des territoires agricoles et des mesures agri-environnementales adaptées à chaque cas et permettant d'assurer la continuité des 2 OLAE existantes : CTE, MAE, MAE hors CTE, etc.

NB : les cahiers des charges existants pour l'OLAE "Val de Charente-Seignes" constitue la référence en matière de prescriptions agro-environnementales car ils intègrent déjà les prescriptions "Natura 2000". Ils sont donnés ci-après (copie) pour mémoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Développer les CTE, MAE, MAE hors CTE, ou tout autre mesure de type agri-environnementale permettant d'assurer la continuité des OLAE.

(1000ha prairies)

ZONE GEOGRAPHIQUE : site 70 dans son intégralité

BUDGET ESTIMATIF
1000ha x 1500F/ha/an
(moy.) = 1 500 000F/an

PORTEUR DE PROJET POSSIBLE
Chambre d'Agriculture, DDAF, ADASEA

PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE
CTE ou autres fonds du Ministère de l'Agriculture (avec "Bonus" Natura 2000)

Action A4 :
CONTRATS NATURA 2000

TYPE D'ACTION : CONTRACTUELLE

Habitats / espèces visés :

*Prairies naturelles inondables, mégaphorbiaies, frênaies en alignement (haies), milieux aquatiques (rivière, fossés)
Cuvré des marais, loutre, Vison d'Europe, Brochet, Râle des genêts*

**Objectifs de l'action :**

Préserver les habitats et habitats d'espèces nécessitant une forme d'entretien de l'espace (fauche, pâturage, élagage, frênes têtard...), mais pour lesquels il n'existe soit pas/plus d'usage, soit pas d'objectif de production.

Lien avec la Directive Habitats :

Contribuer à une meilleure prise en compte de la préservation des habitats naturels ou d'espèces liés aux activités agricoles.

CONTEXTE :

A l'issu de l'étude multidimensionnelle de territoire : mise en évidence de secteurs gérés par des exploitants agricoles ou non, sans objectif de production agricole, sur lesquels pourraient alors porter des contrats Natura 2000.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Développer des Contrats Natura 2000 (cahier des charges d'entretien à vocation biologique/environnementale, donnant droit à une rémunération de l'action) en complément des mesures agri-environnementales sur les espaces sans vocation de production (200ha boisements + 150ha prés/mégaphorbiaies/pelouses)

ZONE GEOGRAPHIQUE : site 70 dans son intégralité

BUDGET ESTIMATIF
350ha x 2000F/ha/an =
700 000F/an

PORTEUR DE PROJET POSSIBLE
DIREN et Op. local, en collabo°avec organismes agricoles.

PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE
FGMN

Action A5 :
JOURNEE DE FORMATION DES EXPLOITANTS AGRICOLES

TYPE D'ACTION :
 INFORMATION - SENSIBILISATION

Habitats / espèces visés :
Prairies naturelles inondables
Cuivré des marais, loutre, Vison d'Europe, Brochet,
Râle des genêts



Objectifs de l'action :

Sensibiliser les exploitants agricoles aux habitats et espèces remarquables.

Lien avec la Directive Habitats :

Contribuer à une meilleure prise en compte de la préservation des habitats naturels ou d'espèces liés aux activités agricoles.

CONTEXTE :

Demande locale, de la part des exploitants, pour une formation/information leur permettant de reconnaître et/ou de voir les espèces et les habitats remarquables pour lesquels ils ont une responsabilité patrimoniale à travers leurs activités.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Organiser 1 à 2 Jours (non contigus, saisons différentes) de formation à l'attention des exploitants agricoles, dont ½ jour de terrain, montrant les espèces indicatrices (flore, habitats, faune) remarquables de la vallée, leur sensibilité, les enjeux de gestion pour les maintenir.

ZONE GEOGRAPHIQUE : site 70 dans son intégralité		
BUDGET ESTIMATIF 30 000F	PORTEUR DE PROJET POSSIBLE DIREN, Opérateur local, Nature- Environnement 17...	PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE FGMN, Conseil Général ?...

AGRICULTURE - PELOUSES CALCAIRES

Le retour d'un pâturage est indispensable à la sauvegarde et à la restauration floristique de ces espaces en déprise agricole.

OBJECTIFS



OBJECTIF GENERAL

Restaurer la valeur biologique et paysagère des pelouses calcaires par la remise en place d'un pâturage

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- 1- Développer le schéma technique de restauration du pâturage (débroussaillage, infrastructures, plan de pâturage)
- 2- Finaliser l'accord des propriétaires autour du schéma technique et développer les conventions d'entretien correspondantes
- 3- Mettre en place le projet avec les propriétaires et partenaires concernés.

Les actions sont classées par ordre de priorité décroissante :

- ★ ★ ★ URGENTE ET PRIORITAIRE
- ★ ★ INDISPENSABLE
- ★ UTILE POUR ALLER PLUS LOIN

RAPPEL DES ENJEUX

ENJEUX BIOLOGIQUES (*in* TERRISSE, 96 ; DAUDON, 99)

Habitats de la directive Habitats concernés

Pelouses xérophiles calcicoles du SIDERITIDO GUILLONII-KOELERIETUM VALLESIANAE (34.33) ; micro-falaises crayeuses (62-1B) ; pelouses crassuléscentes sur dalles rocheuses (34-11) ; manteau relictuel très éclaté à Genévrier (31-88), pelouses calcicoles mésophiles tertiaires ou sur colluvions de bas de versants (34-32).

Intérêt patrimonial général :

Ce coteau calcaire a été retenu dans l'inventaire des ZNIEFF de type I en tant que "*remarquable ensemble de pelouses calcicoles xéro-thermophiles d'un grand intérêt botanique*". Il abrite en effet :

- de nombreuses espèces méridionales proches de leur limite nord de répartition : *Pallenis spinosa*, *Convolvulus cantabricus*, *Artemisia alba*, *Lactuca viminea ssp.chondrillaeflora* ;
- une espèce en aire disjointe : *Hyssopus officinalis ssp.canescens*, qui possède ici une de ses 2 localités extra-méditerranéennes ;
- plusieurs taxons endémiques à des degrés divers : *Biscutella guillonii*, *Sideritis guillonii* ;
- et une association végétale aux marges nord-occidentale de son aire (SIDERITIDO GUILLONII-KOELERIETUM VALLESIANAE).

Localisation :

Ce complexe d'habitats occupe environ 12ha entre Saintes et Cognac, à l'aplomb des hameaux "Chez Landart", "Chez Chaussat" et "Douzillet".

Etat de conservation (1999) : assez médiocre (abandon).

Altérations :

- Banalisation des pelouses abandonnées, envahies par le Brachypode penné qui forme une litière dense éliminant les espèces héliophiles.
- Localement surpâturage ovin ou équin.
- Eutrophisation des pelouses en sommet de versant par contact avec des cultures.
- Dépôt ou jet de déchets organiques ou minéraux.

Conseils de gestion :

- Restaurer un pâturage ovin extensif (charge optimale indicative : 2 à 3 bêtes à l'hectare) en un ou plusieurs parcs (pâturage tournant ou dirigé pour éviter un surpâturage local).
- Débroussaillage mécanique partiel des fourrés arbustifs pionniers à Cornouiller et Prunellier, fourrés nitrophiles à Sureau et Orme, et fourrés de ligneux bas (genévriers...).
- Enlever les décombres, gravats déchets...
- Etablir une zone-tampon en sommet de coteau (zone de contact pelouses / cultures).
- S'assurer que l'ensemble des secteurs sensibles est classé en ND aux POS des communes concernées.
- Laisser en l'état le petit bois de chênes (témoin du stade final de la série dynamique sur rendzine)

ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES (*in* CHAMPION, 01 (Docob, vol5))

Les usages agricoles traditionnels ayant presque totalement disparu, il est indispensable qu'une gestion conservatoire spécifique soit mise en œuvre.

Ce projet nécessite l'accord des propriétaires d'une part, et de trouver un éleveur ou un troupeau pouvant assurer le pâturage du site d'autre part. Une convention d'entretien sera ensuite passée entre le CENSPC et les propriétaires, qui conservent la propriété des parcelles ainsi que tous leurs droits d'usage, et confient la gestion pastorale au CENSPC.

A l'occasion de l'élaboration du Document d'objectifs, la majorité des propriétaires du coteau ont été contactés et sont intéressés par le projet.

In situ, il existe actuellement deux possibilité de troupeau, deux des propriétaires du coteau étant respectivement en possession de chevaux d'une part, et d'un petit troupeau de moutons d'autre part. Le premier déjà contacté à l'occasion de l'élaboration du Docob, serait prêt et intéressé par le pâturage d'un espace. L'autre sera rencontré sous peu, le temps imparti à la réalisation du Docob n'ayant pas permis d'y pourvoir préalablement.

Action A6 :
**RESTAURATION-ENTRETIEN DU COTEAU CALCAIRE "CHEZ CHAUSSAT -
 DOUZILLE"**

TYPE D'ACTION :

CONTRACTUELLE

Habitats / espèces visés :

*pelouses xérophiles calcicoles du SIDERITIDO
 GUILLONII-KOELERIETUM VALLESIANAE (34.33) ;
 micro-falaises crayeuses (62-1B) ; pelouses
 crassulescentes sur dalles rocheuses (34-11) ;
 manteau relictuel très éclaté à Genévrier (31-88),
 pelouses calcicoles mésophiles tertiaires ou sur
 colluvions de bas de versants (34-32).*



Objectifs de l'action :

Restaurer le pâturage sur l'ensemble du coteau calcaire afin de retrouver l'intérêt biologique initial.

Lien avec la Directive Habitats :

Restaurer l'état de conservation des habitats naturels suivants : Pelouses xérophiles calcicoles (xerobromion) (34-33) - Habitats associés : Micro-falaises crayeuses(62.1B), pelouses crassulescentes sur dalles rocheuses(34.11), manteau relictuel très éclaté à Genévrier(31.88), pelouses calcicoles mésophiles tertiaires ou sur colluvions de bas de versants(34.32).

CONTEXTE :

Le coteau calcaire s'étend sur 2 départements : Charente-Maritime et Charente. D'un côté comme de l'autre, le principal enjeu est de restaurer un pâturage d'entretien afin de restaurer et conserver à ce coteau son intérêt biologique au titre de la directive Habitats (flore très particulière, de type méditerranéenne).

La partie Charente-Maritime (dite "Chez Landart") fait l'objet d'un projet de restauration et d'entretien dans le cadre du Docob expérimental Natura 2000 "Val de Charente et Seignes", et a reçu l'accord de financement au titre du FGMN (70 000F sont disponibles au 08.12.2000) pour commencer les travaux dès que possible.

La partie Charentaise fait désormais l'objet d'un projet identique, ce qui redonne cohérence et globalité au secteur.

Dans le cadre de l'élaboration du Docob, la plupart des propriétaires ont pu être contactés, avec un recueil de leur avis sur le principe de ce projet. Cet avis fut majoritairement favorable. Quelques propriétaires n'ont cependant pas pu être contactés faute de temps, et ceci devra être réalisé en priorité dès le début de mise en œuvre de l'action.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Restauration d'un pâturage d'entretien de la végétation sur le coteau calcaire "Chez-Landart - Chez Chaussat"

CONTACTER PRIORITAIREMENT LES PROPRIETAIRES QUI N'ONT PAS PU L'ÊTRE DURANT LA PHASE D'ELABORATION DU DOCOB ET QUI POURRAIENT ÊTRE CONCERNES SI LE PROJET LES INTERRESSE

Partie Charente-Maritime : "La Motte", "Chez Landart", "Métairie de Chay" :

Propriétaires concernés : Commune de Chérac, ROBIN Paul, BABINOT Christian, Mr METRAUD, GRATEAUD Monique, GFA Chez Chaussat (Mr Fougerat), "Les inconnus"

Propriétaires intéressés par le projet (personnes connues à ce jour) : ROBIN Paul, BABINOT Christian

Etat actuel et besoins :

- parcelles appartenant à Commune de Chérac, ROBIN Paul, BABINOT Christian, Mr METRAUD, "Les inconnus" : abandonné. Retour du pâturage indispensable si l'on souhaite restaurer l'intérêt biologique remarquable de ce coteau (flore de type méditerranéenne). Infrastructures pastorales à recréer entièrement. Débroussaillage léger à conduire (attention à ne pas dégager la végétation arbustive/arborée plantée dans un but de protection / érosion ou écoulement des eaux). Point de vue remarquable (moulin) chez Mr Babinot, fréquenté en été, nécessitant donc un aménagement ad hoc des infrastructures pastorales pour permettre l'accès sans risque pour les moutons (chicane ?).
- parcelles appartenant à GRATEAUD Monique : pâturé (moutons ; pression de pâturage trop forte). Maintien du pâturage nécessaire, tout autant qu'une réduction de la charge de pâturage si l'on souhaite maintenir l'intérêt biologique. Infrastructures pastorales récentes et en très bon état.
- parcelles appartenant à GFA Chez Chaussat : cf. § "Les Rentes"

Faisabilité :

- en fonction de la contiguïté des parcelles, 2 à 3 parcs de pâturage pourraient être potentiellement envisagés à condition que les propriétaires qui n'ont pas encore pu être contactés donnent leur accord : l'un à l'est ("La Motte" : Commune de Chérac, ROBIN Paul, "Les inconnus"), l'autre à l'ouest ("Chez Landart" & "La Métairie de Chay" : BABINOT Christian, Mr METRAUD, GRATEAUD Monique) ; ce parc ouest pourrait représenter 1 ou 2 parcs selon l'accord ou le désaccord des 2 propriétaires encore non contactés.
- il pourrait être proposé à Mme GRATEAUD, qui pâture ses parcelles avec des moutons, de pâturer le parc ouest avec ses bêtes (nombre de bêtes inchangé, ce qui permettrait de réduire la pression de pâturage, actuellement trop forte)
- La partie (pâturée par des moutons) appartenant au GFA de Chez Chaussat se trouve de l'autre côté du chemin et serait rattachée à la partie située dans le département 16.

Perspectives :

- prendre contact et organiser une rencontre avec les propriétaires qui n'ont pas encore pu être contactés, à savoir : Commune de Chérac, Mr METRAUD, GRATEAUD Monique, "Les inconnus"
- rencontrer le géomètre de Saintes (Mr Bédock ou Mr Veillon) chargé de la nouvelle carte cadastrale issue du remembrement afin d'obtenir des plans cadastraux actualisés.

Partie Charente : "La Rente" :

Propriétaire concerné : GFA Chez Chaussat (Mr Fougerat), Mr & Mme CASSAN (exploitant Mr Weyland)

Propriétaires intéressés par le projet : id.

Etat actuel et besoins :

- GFA Chez Chaussat : pâturé (moutons). Pression de pâturage à priori OK.
- Mr & Mme CASSAN : pâturé (2 chevaux appartenant à Mr WEYLAND Jannick). Pression de pâturage/piétinement beaucoup trop forte avec rudéralisation de la végétation. Réduction nécessaire de la charge de pâturage si l'on souhaite maintenir l'intérêt biologique.
- Les autres parcelles sont des secteurs attenants à des maisons, utilisés et entretenus en tant que jardins, potagers ou parcs. Ils ne sont pas inscrits dans le projet.

Faisabilité :

- GFA Chez Chaussat : maintien du pâturage envisagé par l'exploitant.
- Mr & Mme CASSAN : Mr WEYLAND pourrait mettre ses chevaux à pâturer sur d'autres espaces parmi ceux inclus dans le projet afin de réduire la charge de pâturage sur le coteau d'une part, et d'augmenter le confort sanitaire et alimentaire des chevaux d'autre part.

Perspectives :

- étudier les possibilités de parcs de pâturage, et, en fonction, les possibilités de mise à disposition de moutons ou des chevaux (nature du terrain, pentes...)

Partie Charente : "Chez Chaussat" :

Propriétaires concernés : Mr HERVE (exploitant : Mr Weyland), Mr WEYLAND, Mr THIBAUD Alexis, Mr ROBIN Paul, Mme fille THIBAUD Alexis, Mr CASSAIGNE, Mr THIBAUD Claude, GFA Chez Chaussat

Propriétaires intéressés par le projet : Mr WEYLAND, Mr ROBIN Paul, Mr THIBAUD Claude, GFA Chez Chaussat

Etat actuel et besoins :

- Mr HERVE (exploitant : Mr Weyland), Mr WEYLAND : Pression de pâturage/piétinement trop forte avec début de rudéralisation de la végétation. Réduction nécessaire de la charge de pâturage si l'on souhaite maintenir l'intérêt biologique.
- Mr THIBAUD Alexis, Mr ROBIN Paul, Mme fille THIBAUD Alexis, Mr CASSAIGNE, Mr THIBAUD Claude : abandonné. Retour du pâturage indispensable si l'on souhaite restaurer l'intérêt biologique remarquable de ce coteau (flore de type méditerranéenne). Infrastructures pastorales à recréer entièrement. Débroussaillage léger à conduire (attention à ne pas dégager la végétation arbustive/arborée plantée dans un but de protection / érosion ou écoulement des eaux). Prévoir peut-être une replantation de haie au sommet (entre les cultures et le coteau en pente) afin de réduire les écoulements d'eau (création d'une "zone tampon"). Conserver, chez Mr THIBAUD Claude, un accès par le nord depuis la route Saintes-Cognac (une parcelle servant de chemin d'accès en cas d'inondation sera exclue du projet).
- GFA Chez Chaussat, Jachère : pâturé en été par des moutons (jachère) : pression de pâturage OK.
- GFA Chez Chaussat, autres parcelles : abandonné, mais projet de remise en pâturage par le propriétaire (antérieur au projet Natura 2000). Retour du pâturage indispensable si l'on souhaite restaurer l'intérêt biologique remarquable de ce coteau (flore de type méditerranéenne). Infrastructures pastorales à recréer entièrement. Débroussaillage léger à conduire. Prévoir peut-être une replantation de haie au sommet (entre les cultures et le coteau en pente) afin de réduire les écoulements d'eau (création d'une "zone tampon").
- Les parcelles directement attenantes à des maisons, utilisés et entretenus en tant que jardins, potagers, parcs..., ne sont pas inscrits dans le projet.

Faisabilité :

- Mr HERVE (exploitant : Mr Weyland), Mr WEYLAND : réduction de la pression de pâturage possible si mise à disposition de nouveaux espaces de pâturage pour les 2 chevaux.
- GFA Chez Chaussat : restauration du pâturage déjà envisagé par l'exploitant ⇒ insertion possible dans le projet global ; Mr ROBIN Paul, Mr THIBAUD Claude : OK pour le projet.
- Mr & Mme CASSAN : Mr WEYLAND pourrait mettre ses chevaux à pâturer sur d'autres espaces parmi ceux inclus dans le projet afin de réduire la charge de pâturage sur le coteau d'une part, et d'augmenter le confort sanitaire et alimentaire des chevaux d'autre part.

- Mr THIBAUD Alexis, Mme fille THIBAUD Alexis : Mr Thibaud exprime un avis négatif (incompatibilité avec ses usages actuels : terrain de jeu enfants, détente des animaux domestiques...)
- Mr CASSAIGNE : Rencontre prochaine à prévoir car il ne pouvait pas être présent aujourd'hui.

Perspectives :

- étudier les possibilités de parcs de pâturage en fonction des accords ou désaccords données par les différents propriétaires concernés.

Partie Charente : "Douzillé" :

Propriétaires concernés : Mr THIBAUD Claude, Mr GUYONNET, Mr DUHA

Propriétaires intéressés par le projet : Mr THIBAUD Claude, (Mr GUYONNET sous réserve ?)

Etat actuel et besoins :

- Mr THIBAUD Claude, Mr GUYONNET, Mr DUHA : abandonné. Retour du pâturage indispensable si l'on souhaite restaurer l'intérêt biologique remarquable de cet ensemble remarquable de coteau (flore de type méditerranéenne). Infrastructures pastorales à recréer entièrement. Débroussaillage léger à conduire (attention à ne pas dégager la végétation arbustive/arborée plantée dans un but de protection / érosion ou écoulement des eaux). Prévoir peut-être une replantation de haie au sommet (entre les cultures et le coteau en pente) afin de réduire les écoulements d'eau (création d'une "zone tampon").

Faisabilité :

- Mr THIBAUD Claude : OK pour le projet, à l'exception de la partie basse de la parcelle n°2 (chemin de desserte des vignes du coteau)
- Mr GUYONNET : émet un avis réservé.
- Mr DUHA : Rencontre à prévoir (n'a pas pu être contacté pour la réunion d'aujourd'hui)

Perspectives :

- étudier les possibilités de parcs de pâturage en fonction des accords ou désaccords données par les différents propriétaires concernés.

RECOMMANDATIONS GENERALES

Cette action sera menée conjointement avec l'action A9 du Document d'Objectifs du secteur expérimental (secteur 1), dont elle assure la continuité sur le département de la Charente.

CONTACTER PRIORITAIREMENT LES PROPRIETAIRES QUI N'ONT PAS PU L'ÊTRE DURANT LA PHASE D'ELABORATION DU DOCOB ET QUI POURRAIENT ÊTRE CONCERNES SI LE PROJET LES INTERESSE :
(Mme Grataud Monique, Mr Guyonnet, Mr Duha, Mr Cassaigne, Mr Metraud)

PORTEE DE L'ACTION : Coteau calcaire "Chez Chaussat - -Douzillé" (en continuité avec le Coteau de "Chez Landart", action A9 du Docob site 70 secteur 1 expérimental)

BUDGET ESTIMATIF

223 000 F

(en complément des 140 000F prévus pour le secteur 1, cf. action A9 du Docob expérimental)

PORTEUR DE PROJET POSSIBLE

Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes

REALISATION : 2002

OUTILS FINANCIERS

FGMN 50%, CENSPC (ou autre) 50%

FORÊT / BOISEMENTS - FRÊNAIE ALLUVIALE

La basse vallée du Bramerit constitue le foyer de biodiversité du site 70 aval. Seul le maintien ou la restauration d'une forme de gestion biologique des boisements rivulaires de frênes et des prairies-roselières humides fera perdurer cet intérêt.

OBJECTIFS



OBJECTIF GENERAL

Maintenir l'intérêt biologique exceptionnel de la basse vallée du Bramerit en (re-)développant une gestion appropriée des boisements rivulaires de frênes, de la rivière et des prairies-roselières.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- 1- Evaluer la faisabilité technique, financière et humaine d'un projet de gestion
- 2- Sensibiliser les propriétaires aux enjeux biologiques et à l'intérêt d'un tel projet afin qu'ils aient envie d'en être partenaires
- 3- Re-développer, en collaboration avec les exploitants agricoles, des pratiques d'entretien (fauche) des prairies-roselières humides
- 4- Développer, en collaboration avec les partenaires forestiers, une gestion "douce" des boisements de frêne, à vocation essentiellement biologique.
- 5- Développer, en collaboration avec les partenaires de la pêche, une gestion de la rivière et des milieux rivulaires compatible avec l'intérêt piscicole majeur du Bramerit (rivière de catégorie 1).

Les actions sont classées par ordre de priorité décroissante :

- | | |
|-------|----------------------------|
| ★ ★ ★ | URGENTE ET PRIORITAIRE |
| ★ ★ | INDISPENSABLE |
| ★ | UTILE POUR ALLER PLUS LOIN |

RAPPEL DES ENJEUX

ENJEUX BIOLOGIQUES (*in* TERRISSE, 96 ; DAUDON, 99 ; JOURDE, 96 & 99)

Habitats de la directive Habitats concernés

Frênaie oxyphylle (44-3 et 44-4 ?pp.).
Mégaphorbiaies eutrophes (37-7) à mésotrophes (37-1) et mégaphorbiaies-roselières (53-16 pp.).
Eaux eutrophes dormantes à faiblement courantes (22-13 X 22-41, 22-42 et 22-43) et eaux méso-eutrophes courantes (22-12 X 24-42, 24-43 et 24-44). Végétations rivulaires pionnières sur vases ou sables à exondation estivale (24-52)
Habitat de 11 des 19 espèces : Rosalie des Alpes*, Loutre & Vison d'Europe, Agrion de Mercure, Lamproies (3), Brochet, Grand et Petit Rhinolophe.

Intérêt patrimonial général :

La basse vallée du Bramerit constitue le massif le plus vaste (env. 15ha) de frênaie alluviale, où se mêlent quelques parcelles (5ha, réserve de chasse) de prairies-roselières (mégaphorbiaies eutrophes à physiologie de roselière *Phalaris arundinacea*, *Phragmites australis*, colonisée par de jeunes saules *Salix atrocinerea* et le frêne).

Elle concentre la quasi-totalité des espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site, notamment le Vison d'Europe et la Rosalie des Alpes*, ainsi que la Loutre, le Cuivré, l'Agrion de Mercure, et de très nombreuses espèces de poissons pour lesquelles le Bramerit (rivière de catégorie 1) constitue une zone majeure de reproduction.

Localisation : basse vallée du Bramerit (env. 15ha)

Etat de conservation (1999) : moyen

Altérations :

- Processus de morcellement de la frênaie alluviale par des plantations de peupliers, parfois sous forme d'une ou de deux rangées seulement ou le long du cours d'eau ou des voies de communication.
- Abandon de la fauche de litière.
- Développement d'espèces nitrophiles en strate herbacée (lessivage des engrais épandus dans le lit majeur)

Conseils de gestion :

- Favoriser le maintien de la mosaïque de milieux associés à la frênaie en conservant notamment l'alternance de milieux ouverts (mégaphorbiaies-roselières des clairières internes) et fermés (boisements denses).
- Favoriser le développement de peuplements matures en privilégiant le régime de futaie de préférence au taillis à courte révolution.
- Favoriser dans les secteurs les plus humides la plantation de frênes ou la régénération spontanée après l'exploitation des peupliers (si elle est encore possible après la tempête du 27.12.99).
- Eviter les « coupes à blanc ».
- Favoriser ou restaurer une fauche annuelle estivale des parcelles de prairies-roselières.
- Respecter la dynamique naturelle du fleuve et de ses affluents.

ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES (*in* CHAMPION, 01 (Docob, vol5))

La basse vallée du Bramerit, dans son secteur le plus humide, est extrêmement morcelée du point de vue foncier.

L'exploitation de la frênaie semble inexistante ou limitée à celle du bois de chauffage, tandis que la populiiculture s'est quelque peu développée sur le pourtour du lit majeur, dans les secteurs a priori les moins humides. Suite à l'ouragan du 27.12.99, l'avenir de ces plantations est incertain, du moins dans les parties très basses et très humides du secteur qui ne sont pas des secteurs optimum pour la pousse des peupliers.

Quant aux mégaphorbiaies (prairies très humides, à végétation haute et dense), très

intéressantes du point de vue biologique, elles connaissent actuellement une forte déprise et ne sont plus exploitées (abandon des pratiques de récolte de litière).

Sur proposition de quelques propriétaires de ce secteur, un projet ayant un objectif de gestion biologique (et non de production) est donc proposé par le Document d'objectifs. Ce projet consisterait soit à passer des conventions d'entretien (passées entre le CENSPC et le propriétaire), soit à réaliser des acquisitions foncières par le CENSPC (selon le choix des propriétaires). L'objectif serait de gérer la basse vallée du Bramerit pour son intérêt biologique : intérêt piscicole, faunistique et floristique.

Action B1 :
GESTION BIOLOGIQUE DE LA BASSE VALLEE DU BRAMERIT
 Etude de faisabilité et projet de gestion biologique (convention ou acquisition)

TYPE D'ACTION : CONTRACTUELLE

Habitats / espèces visés :

*Frênaie alluviale**, *mégaphorbiaies*
Loutre, *Vison d'Europe*, *Rosalie des Alpes**, *faune piscicole dont Brochet (rivière de catégorie 1)*, *Agrion de Mercure*



Objectifs de l'action :

Objectif fondamental :

Permettre le maintien et la gestion biologique à long terme de la ripisylve (frênaie fortement inondable), des mégaphorbiaies et des basses prairies de la basse vallée du Bramerit.

Objectifs spécifiques des volets 1 et 2 :

ACTION B1-volet 1 : examiner la faisabilité technique, économique et sociale du projet

ACTION B1-volet 2 : instruire le projet et le mettre en œuvre

Lien avec la Directive Habitats :

Habitats concernés : frênaie alluviale oxyphylle, mégaphorbiaies (prairies hautes, très humides), prairies basses, très hydromorphes, jouant le rôle de frayères à brochet, Bramerit (rivière de catégorie 1). Au sein du secteur 2 du site 70, la basse vallée du Bramerit joue le rôle de "foyer de biodiversité" où se rencontre la quasi-totalité des espèces d'intérêt communautaire du site, dont le Vison d'Europe (très présent). Elle joue aussi un rôle MAJEUR pour la faune piscicole, en tant que rivière de catégorie 1.

CONTEXTE :

- basse vallée du Bramerit = ensemble géographique d'une grande richesse
- très forte hydromorphie + extrême morcellement foncier ⇒ usages économiques ou humains quasiment disparus faute de rentabilité (hormis un peu popiculture secteur amont ou périphérique)

DESCRIPTION DE L'ACTION :

ACTION B1-volet 1 : Etude de faisabilité d'un projet d'acquisition et/ou de gestion biologique par le CREN

ACTION B1-volet 2 : Maîtrise foncière ou d'usage (selon les résultats du volet 1)

ACTION B1-volet 1 : étude de faisabilité

- identifier tous les propriétaires du secteur concerné
- rencontrer (ou contacter), informer, sensibiliser, recueillir avis de tous ces propriétaires / projet d'acquisition éventuelle ou convention de gestion/entretien de leurs terrains par le CREN
- en fonction des résultats de ces rencontres, dégager
 - soit un projet d'acquisition par le CREN ("maîtrise foncière")
 - soit un projet de gestion par le CREN, par convention avec le propriétaire ("maîtrise d'usage")
 - soit un projet mixte maîtrise foncière X maîtrise d'usage par le CREN
 - soit un abandon du projet, si propriétaires ne souhaitent ni vente ni convention
- rédaction de la fiche-projet correspondante

ACTION B1-volet 2 : projet de Maîtrise foncière et/ou d'usage (selon résultats action B1-a)

- mettre en œuvre le projet (reprise de contact avec les propriétaires, proposition achat / convention...)

PORTEE DE L'ACTION : Basse vallée du Bramerit, de la D114 (route St Savinien-Taillebourg) à la voie ferrée

BUDGET ESTIMATIF env. 70 000F (à préciser lors du montage de projet)	PORTEUR DE PROJET POSSIBLE Volet 1 : FDPPMA maître d'œuvre + CENSPC M. d'ouvrage Volet 2 : Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes (CENSPC.) ; <i>Préalable</i> : instruction du dossier auprès du CA pour validation du budget	OUTILS FINANCIERS Volet 1 : FGMN Volet 2 : FGMN, fonds Européen (habitats prioritaires), CENSPC, autres...
---	---	---

EAU - FLEUVE, AFFLUENTS, FOSSES

Le maintien des espèces et des habitats naturels de la zone inondable sera assuré sur le long terme si, à l'échelle du site, la qualité physico-chimique des eaux est maintenue et la gestion de la végétation rivulaire et des berges améliorée, et si, à l'échelle du bassin versant, le fonctionnement général de l'hydrosystème est restauré.

OBJECTIFS



OBJECTIF GENERAL

Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- 1- Faire intégrer les préconisations du Document d'objectifs dans les documents de gestion globale du bassin versant de la Charente (SAGE, PGE ou autre).
- 2- Contribuer à former et sensibiliser les partenaires de la gestion du fleuve aux enjeux biologiques spécifiques au site (faune/flore, techniques, espèces envahissantes...)
- 3- Montrer la faisabilité des techniques "douces" de gestion de la végétation des berges de la Charente et aider à leur développement.
- 4- Contribuer à redynamiser les résultats de "l'étude préalable à la restauration et à l'entretien des berges de la Charente et de la Boutonne" (1999) réalisée à la demande du Conseil Général de Charente-Maritime, et soutenir leur mise en œuvre.
- 5- Sensibiliser les partenaires chargés de l'entretien des fossés à la prise en compte des enjeux biologiques, et les inciter à adopter un cahier des charges respectueux de l'environnement.

Les actions sont classées par ordre de priorité décroissante :

- ★ ★ ★ URGENTE ET PRIORITAIRE
- ★ ★ INDISPENSABLE
- ★ UTILE POUR ALLER PLUS LOIN

RAPPEL DES ENJEUX

ENJEUX BIOLOGIQUES (*in* TERRISSE, 96 ; DAUDON, 99 ; JOURDE, 96 & 99)

Habitats de la directive Habitats concernés

Eaux eutrophes dormantes à faiblement courantes (22-13 X 22-41, 22-42 et 22-43) et eaux méso-eutrophes courantes (22-12 X 24-42, 24-43 et 24-44). Végétations rivulaires pionnières sur vases ou sables à exondation estivale (24-52)

Habitat de XX des 19 espèces : Loutre & Vison d'Europe, Agrion de Mercure, Gomphe de Graslin, Cordulie à corps fin, Lamproies (3), Alose feinte et Grande Alose, Saumon, Chabot, Brochet, Grand Rhinolophe, Minoptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées.

Intérêt patrimonial général :

Le fleuve et ses affluents sont l'élément central de la biodiversité de la vallée, sans lesquels les espèces recensées ne peuvent pas se maintenir : poissons bien sûr (8 espèces rares), mais aussi Vison (menacé de disparition), Loutre....

En ce qui concerne la flore, il faut citer surtout : *Najas marina* (non citée depuis plusieurs décennies en Charente-Maritime, et qui a été découverte au cours des prospections de cette étude en plusieurs points du lit mineur de la Charente où elle forme localement des herbiers infra-aquatiques très étendus), *Utricularia vulgaris* (espèce très localisée), *Sparganium emersum* (connu seulement de quelques sites départementaux), *Potamogeton coloratus* (espèce toujours très localisée et peu abondante).

D'autre part, ils constituent le principal facteur d'influence sur l'état de conservation des habitats terrestres de la vallée inondable (niveau, débit, qualité d'eau...) : le bon fonctionnement de l'hydrosystème est, au même titre que le maintien d'activités humaines garantes de leur entretien, une des conditions indispensables au maintien de l'état de conservation des prairies alluviales.

Localisation : Charente (±30km), Bramerit (±5km), Charenton (±10km), Antenne, réseau de fossés (±50km)...

Etat de conservation (1999) : Fleuve : moyen ; Affluents : bon ; Fossés : moyen ; Berges : médiocre.

Altérations :

- Dégradation de la qualité physico-chimique de l'eau des lits mineurs et des nappes phréatiques (eutrophisation par les nutriments en provenance du bassin versant)
- Chute des niveaux d'étiage et enfouissement des nappes
- Développement d'activités touristiques nautiques "incontrôlées" source de batillage (dégradation des berges et de leur végétation)

Conseils de gestion :

- Restaurer la dynamique fluviale :
 - définir un débit minimal "garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces qui peuplent les eaux au moment de l'installation de l'ouvrage" (cf. article L 232-5 "Loi Pêche" 1984), en principe au moins égal au 1/10 du débit moyen.
 - respect des fluctuations naturelles des niveaux d'eau (oxygénation), lutte contre l'enfoncement croissant des nappes
- Réduire l'eutrophisation : maintenir / restaurer les prairies naturelles, haies & boisements naturels (frênaies...) du lit majeur
- Contrôler les activités nautiques : développement anarchique, vitesse, information...
- Respecter la végétation des berges des lits mineurs et des ripisylves (en ripisylve, pas de coupe simultanée de plus du 1/3 d'un peuplement).

ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES (*in* CHAMPION, 01 (Docob, vol5))

La gestion / restauration d'un cours d'eau (qualité d'eau, niveaux d'étiage...) ne peut pas se faire qu'en travaillant à l'échelle du bassin versant dans son entier. De plus, elle doit être le fruit d'une synergie d'actions entre tous les secteurs d'activité : urbanisme, industries, agriculture, boisements, tourisme, etc. Seule la démarche d'un SDAGE/SAGE (cf. VII^e programme de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne) constitue un outil *ad hoc* pour répondre aux objectifs de la directive habitats en matière de préservation des milieux aquatiques d'intérêt

communautaire du site expérimental. Cet outil permettra de mener une réflexion complète, prenant en compte à la fois les intérêts environnementaux et les aspects socio-économiques, culturels, etc., dans les différents domaines d'activités.

Quelques opérations peuvent cependant être entreprises localement. Le Docob propose donc des actions dans ce sens (modalités d'entretien des berges notamment).

Action E1
PRISE EN COMPTE DES ELEMENTS "NATURA 2000" DANS LES PROJETS DE GESTION / DE
PLANIFICATION A L'ECHELLE DU VAL DE CHARENTE
(S.A.G.E, S.A.G.E thématique, Charte, Schéma directeur, PGE, ou autre contractualisation val)

TYPE D'ACTION :
MISE EN COHERENCE DES
POLITIQUES SECTORIELLES

Habitats / espèces visés :
Lit majeur : tous les habitats et toutes les espèces recensés



Objectifs de l'action : Faire intégrer les prescriptions biologiques au titre des habitats naturels / d'espèces de la directive Habitats dans un éventuel SAGE ou toute autre forme de contractualisation à l'échelle du Val de Charente

Lien avec la Directive Habitats :

Prise en compte des prescriptions biologiques liées à la présence des habitats naturels / d'espèces de la directive Habitats dans la politique d'aménagement du territoire (SAGE ou autre)

CONTEXTE : VIIème et VIIIème (en préparation) programme de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, Réflexions initiées à l'échelle du Val et du Bassin Versant (IIFC-ETPB Charente, LIFE-Environnement...)

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans l'élaboration de projets de gestion à l'échelle du Val de Charente tels que SAGE, SAGE thématique, Charte, Schéma Directeur, PGE ou tout autre contractualisation à l'échelle du Val de Charente.

PRESCRIPTIONS A PRENDRE EN COMPTE :

- Restaurer la dynamique fluviale :
 - définir un débit minimal "garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces qui peuplent les eaux au moment de l'installation de l'ouvrage" (cf. article L 232-5 "Loi Pêche" 1984), en principe au moins égal au 1/10 du débit moyen.
 - respect des fluctuations naturelles des niveaux d'eau (oxygénation), lutte contre l'enfoncement croissant des nappes : restaurer les débits des cours d'eau et les niveaux des nappes
 - restaurer les rôles fonctionnels des milieux naturels de la zone inondable : capacités de "stockage", de régulation...
- Réduire l'eutrophisation et restaurer la qualité physico-chimique de l'eau et des milieux aquatiques : maintenir / restaurer les prairies naturelles, haies & boisements naturels (frénaies...) du lit majeur
- Contrôler les activités nautiques : développement anarchique, vitesse, information...
- Respecter la végétation aquatique, des berges des lits mineurs et des ripisylves (en ripisylve, pas de coupe simultanée de plus du 1/3 d'un peuplement) :
 - 1) Lors des faucardages : *Maintien des herbiers d'hydrophytes (végétation aquatique immergée ou flottante), sauf actions limitées dans l'espace liées aux activités sportives et de loisirs ou à la sécurité :*
 - hors zone urbaine : faucardage canal de navigation central du fleuve (herbiers rivulaires conservés, freinant le batillage)
 - zone urbaine, abords des points d'accès (quais, pontons...) et infrastructures de gestion (écluses...) : faucardage ponctuel total
 - points d'accès de pêche : faucardage permettant la pratique de la pêche + contrôle de l'accès aux secteurs sensibles, non faucardés
 - 2) Lors des opérations d'entretien des berges à partir du fleuve : *Maintien ou restauration de la végétation rivulaire herbacée se développant un pied de berge (hélophytes : roselières, cariçales, salicaires...), et maintien de la végétation en surplomb (branchages) sauf en cas de risques pour la sécurité ou la navigation.*
 - 3) Lors des opérations d'entretien des berges à partir des berges : *Maintien de la végétation des berges en général, et particulièrement maintien de bosquets (taillis broussailleux, voire parfois ronciers) à intervalles réguliers le long des berges (20-25m espacement max.), servant de zones de refuge et de corridor aux espèces telles que le Vison, etc. Au sein de ces bosquets, la végétation herbacée est maintenue (caches).*
Le choix des secteurs se fait en tenant compte des impératifs d'accès (zones de pêche ou, au contraire, zones où l'on souhaite éviter l'accès en raison de la présence de points d'érosion important...), et des aspects paysagers. On évitera notamment le nettoyage de type "paysager" en dehors des points d'accès souhaités.
 - 4) Lors des élagages/abattages : *Maintien des arbres sénescents, du vieux bois et du bois mort, dans la mesure où ils ne présentent pas de risques pour la sécurité piétonne (chemins de randonnée) ou fluviale (écoulement, pontons...).*
 - 5) Lors des (re)plantations : *Choix d'espèces diversifiées, mais toujours parmi les espèces spontanées (locales). Les espèces exotiques ou peu adaptées aux conditions de zone alluviale sont évitées.*
 - 6) D'une manière générale, éviter "l'interventionnisme systématique" et préférer des interventions douces (type "jardinées"), selon les besoins réels / risques pour la sécurité / gestion paysagère des abords urbains... Limiter l'intensité individuelle de chaque intervention, en privilégiant un travail sectorisé (définition de secteurs d'intervention de 5-10km de long, chacun faisant l'objet d'une intervention à une fréquence d'environ 1x / 5 ans : des interventions de gestion de la végétation trop rapprochées dans le temps risqueraient d'endommager la richesse biologique du site, et des interventions trop espacées risqueraient de nécessiter une action intensive, tout aussi défavorable).
 - 7) Calendrier d'interventions : *Pour les opérations de débroussaillage arbustives / rivulaire, d'élagage, d'abattage, pas d'intervention au printemps (mars - 15 juillet) afin de respecter la saison de reproduction de la faune. Des exceptions peuvent être faites autour des points d'accès identifiés (points de pêche...).*

(Rappel : les usagers du fleuve Charente viennent y rechercher un "environnement naturel", le Fleuve et ses affluents (Seugne, Antenne...) étant attractifs par leur "caractère sauvage" (source : étude SIAT 96, contrat de plan Etat/Région). Une gestion "urbaine" des berges en zone rurale (fauche systématique...) pourrait entraîner une déception forte de la part des usagers).

PORTEE DE L'ACTION : site 70 dans son intégralité

BUDGET ESTIMATIF	PORTEUR DE PROJET POSSIBLE	OUTILS FINANCIERS
	CLE (Elus), IIFC-ETPB (Etab. Public Territorial du Bassin de la Charente)	Agence de l'eau Adour-Garonne (SDAGE)

Action E2
GESTION DES BERGES DU FLEUVE CHARENTE ET DE SA VEGETATION RIVULAIRE :
Prescriptions environnementales générales (16 & 17)
Cahier des charges mis en œuvre par les partenaires du secteur 16

TYPE D'ACTION :
 CONTRACTUELLE

Habitats / espèces visés :
Fleuve Charente
Poissons (5 espèces), Libellules (2), Loutre, Vison,
*Rosalie des Alpes**



Objectifs de l'action :

- Rappeler les prescriptions environnementales spécifiques aux habitats et espèces d'intérêt communautaire.
- Cahiers des charges DDE 16 et CDC Cognac : recevoir la validation du Comité de pilotage au titre de l'application de la DH, et servir éventuellement d'exemple à la définition ou l'amélioration des cahiers des charges des autres partenaires à la gestion des rives de la Charente.

Lien avec la Directive Habitats :

Les prescriptions environnementales ont pour objectifs :

- de limiter les phénomènes d'érosion grâce au maintien d'un réseau racinaire conséquent (végétation herbacée, arbustes, arbres, arbrisseaux) et d'une végétation couvrante ;
- de maintenir le rôle de corridor et de refuge des berges de la Charente pour les mammifères et les insectes notamment (Loutre, Vison d'Europe, libellules, papillons), grâce au maintien de la végétation, et au maintien de bosquets (broussailles, ronciers...) à intervalles réguliers ;
- de fournir des zones de refuge, d'ombrage et de source de nourriture aux différentes espèces de poissons grâce au maintien (ou la restauration) d'une ripisylve et d'arbres (branchages) en surplomb ;
- de permettre au insectes semi-aquatiques de terminer leur cycle de vie grâce au maintien des hélophytes de pied de berge (végétation herbacée ayant "les pieds dans l'eau") qui permette leur émergence (la métamorphose de la larve à l'adulte se fait sur ces herbes).

CONTEXTE :

L'analyse des cahiers des charges actuellement suivis par la DDE 16 et la CDC Cognac sur leurs secteurs d'intervention respectifs (DDE : fleuve et tombant de berge jusqu'à la crête ; CDC : crête de berge et haut de berge sur 3,25m), montre que les modalités de gestion adoptées par ces deux organismes, certaines ayant été améliorées récemment, intègrent déjà la quasi-totalité des prescriptions de gestion faites par les experts et relatives aux habitats et espèces d'intérêt communautaire du site.

Aussi, il est décidé de faire apparaître dans le Docob :

- d'une part les prescriptions environnementales spécifiques à Natura 2000, en rappelant les objectifs visés (biologiques, préventifs...) et la prise en compte des risques et contraintes techniques ou de sécurité
- et d'autre part, pour exemple et modèle, les cahier des charges DDE 16 et CDC Cognac dont la définition actuelle répond aux objectifs d'application de la DH.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Validation par le Docob, des Cahiers des charges d'entretien de la végétation aquatique et rivulaire mis en œuvre par la DDE 16 et la CDC de Cognac

RECOMMANDATIONS GENERALES DE GESTION DE LA VEGETATION LIEES A L'APPLICATION DE LA DIRECTIVE HABITATS

Les prescriptions ci-dessous sont faites au regard de la présence des espèces et habitats de la directive. Elles tiennent compte des remarques et des contraintes liées à la sécurité et aux besoins (accès, loisirs, chemins de randonnée...) évoquées par les partenaires du site lors de l'élaboration du Docob.

Du fleuve vers le haut de berge :

- 1) Lors des faucardages : *Maintien des herbiers d'hydrophytes (végétation aquatique immergée ou flottante), sauf actions limitées dans l'espace liées aux activités sportives et de loisirs ou à la sécurité :*
 - zone non urbaine : faucardage du canal de navigation central du fleuve (les herbiers rivulaires sont conservés et freinent ainsi le batillage)
 - zone urbaine, abords des points d'accès (quais, pontons...) et des infrastructures de gestion (écluses...)... : faucardage ponctuel total
 - faucardage aux points d'accès de pêche (permet à la fois la pratique de la pêche, et le contrôle de l'accès aux secteurs sensibles, non faucardés)

- 2) Lors des opérations d'entretien des berges à partir du fleuve : *Maintien ou restauration de la végétation rivulaire herbacée se développant en pied de berge (hélophytes : roselières, cariçaies, salicaies...), et maintien de la végétation en surplomb*

(branchages) sauf en cas de risques pour la sécurité ou la navigation.

- 3) Lors des opérations d'entretien des berges à partir des berges : Maintien de la végétation des berges en général, et particulièrement maintien de bosquets (taillis broussailleux, voire parfois ronciers) à intervalles réguliers le long des berges (20-25m espacement max.), servant de zones de refuge et de corridor aux espèces telles que le Vison, etc. Au sein de ces bosquets, la végétation herbacée est maintenue (cachés).
Le choix des secteurs se fait en tenant compte des impératifs d'accès (zones de pêche ou, au contraire, zones où l'on souhaite éviter l'accès en raison de la présence de points d'érosion important...), et des aspects paysagers. On évitera notamment le nettoyage de type "paysager" en dehors des points d'accès souhaités.
- 4) Lors des élagages/abattages : Maintien des arbres sénescents, du vieux bois et du bois mort, dans la mesure où ils ne présentent pas de risques pour la sécurité piétonne (chemins de randonnée) ou fluviale (écoulement, pontons...).
- 5) Lors des (re)plantations : Choix d'espèces diversifiées, mais toujours parmi les espèces spontanées (locales). Les espèces exotiques ou peu adaptées aux conditions de zone alluviale sont évitées.
- 6) D'une manière générale, on évitera "l'interventionnisme systématique" et on lui préférera des interventions douces, de type "jardinées", selon les besoins réels, les risques pour la sécurité, la gestion paysagère des abords urbains... Il est rappelé ici que les usagers du fleuve Charente viennent y rechercher un "environnement naturel", le Fleuve et ses affluents (Seugne, Antenne...) étant attractifs en raison de leur "caractère sauvage" (source : étude SIAT 96, contrat de plan Etat/Région). Une gestion "urbaine" des berges en zone rurale (fauche systématique...) pourrait entraîner une déception forte de la part des usagers. Afin de permettre de limiter l'intensité individuelle de chaque intervention, on privilégiera un travail sectorisé (définition de secteurs d'intervention de 5-10km de long, chacun faisant l'objet d'une intervention à une fréquence d'environ 1x / 5 ans : des interventions de gestion de la végétation trop rapprochées dans le temps risqueraient d'endommager la richesse biologique du site, et des interventions trop espacées risqueraient de nécessiter une action intensive, tout aussi défavorable).
- 7) Calendrier d'interventions : Pour les opérations de débroussaillage arbustives / rivulaire, d'élagage, d'abattage, pas d'intervention au printemps (mars - 15 juillet) afin de respecter la saison de reproduction de la faune. Des exceptions peuvent être faites autour des points d'accès identifiés (points de pêche...).

EXEMPLE DE CAHIER DES CHARGES INTEGRANT CES PRESCRIPTIONS : DDE 16

Source : DDE de Charente, Cahier des charges 1993-2003 (notice actualisée en 2000) - extrait concernant les aspects "biologiques"

Les objectifs du cahier des charges d'entretien

Objectifs généraux

- Ne pas laisser le patrimoine se dégrader à nouveau
- effacer les dégâts occasionnés par l'ouragan du 27.12.99
- et depuis 1996 : reconstruction d'une ripisylve dense et équilibrée en vue notamment :
 - de retrouver une stabilité naturelle des berges
 - d'aboutir à un autocontrôle de la végétation (limitation des opérations d'entretien
 - de conserver un aspect "naturel" des berges sur les sections courantes hors des lieux agglomérés
 - d'offrir à nouveau, aux espèces animales et végétales inféodées aux bords de fleuve, un milieu de vie plus accueillant

Objectifs opérationnels :

- maintenir le libre écoulement des eaux (soutien du niveau d'étiage, lutte contre les crues, préservation des ressources)
 - préserver les espaces du DPF de l'invasion végétale
 - désobstruer tout obstacle au libre écoulement
 - préserver les ouvrages existants
 - curer les atterrissements
 - gérer les ouvrages mobiles
- réparation des berges endommagées et plantations ;
- promouvoir le tourisme fluvial

Débroussaillage, élagage des rives :

Elagage + débroussaillage des berges courantes (env. 450km).

Objectif depuis 1996 : reconstituer des ripisylves denses & équilibrées pour aboutir à un certain auto-contrôle de la végétation (densité d'arbres & arbustes devrait limiter la prolifération des broussailles) et à une meilleure stabilité des berges.

Utilisation d'une barge insubmersible permettant de travailler à partir de l'eau. (L'utilisation du tracteur débroussailleur a été abandonnée depuis 1997.)

Une équipe (4-5 agents/équipe) réalise 3 à 6km / mois (selon secteurs), soit 90-100km / an. Ainsi, l'entretien est limité pour un même secteur à 1 fois / 5 ans (surtout pour les secteurs les + sauvages).

Entretien général des écluses et des îles

Entretien réalisé en période touristique : traitement des espaces verts, des écluses & îles à vocation touristique (tonte, taille des plantations, nettoyage...). Env 20ha traités tous les 15 jours. Obj : promouvoir le tourisme sur le fleuve.

Extraction des arbres déracinés par l'ouragan :

Outre les travaux d'urgence (avant printemps 2000), les travaux sont programmés en septembre- octobre.

Replantation des rives :

- replantation d'arbres d'alignement (remplacement des ormes morts et renforcement des secteurs dénudés suite au déboisement effectué pour évacuer les ormes morts)
- campagnes annuelles de bouturage et de plantation d'arbres sauvages
- replantation de plants de frênes, érables, aulnes, chênes, noyers, merisiers et de quelques grands arbres sur certains tronçons

identifiés (fortement touchés par l'ouragan)

Dragage :

- Obj : maintenir un tirant d'eau suffisant à la navigation de plaisance (drague suceuse).
- Interventions aux endroits de dépôts préférentiels des vases (chenaux amont & aval des écluses, certains avals de barrages), sans interventions massives : entretien périodique toute l'année sauf en période d'étiage (jt à sept) ou de fortes crues. 7-8 sites traités par an. Fréquence d'entretien pour un même site : 1 fois / 3-4 ans). Rejet des boues à l'aval en zone de non dépôts.

Dévasage :

Effectué dans les bras ayant subi une forte accumulation de vases molles/sable nuisant à l'écoulement naturel, + à l'intérieur des écluses + à l'amont immédiat des barrages et autres ouvrages en maçonnerie.

Faucardage :

La campagne de faucardage systématique initiale a été considérablement allégée.

Dorénavant, les opérations de faucardage portent essentiellement :

- sur les sections du fleuve traversant les agglomérations (Angoulême, Châteauneuf, Jarnac, Cognac)
- sur les aménagement de navigation en berge (accès)
- sur le chenal central de navigation du bras principal (ainsi, les bateaux naviguent au plus profond, là où les herbiers se développent peu et l'on obtint ainsi un balisage naturel du chenal navigable.)

Engin : bateau faucardeur, sans récupération des produits de coupe.

NB : le faucardage au droit des agglomérations répond aux besoins de la navigation (accès, manœuvres...) mais aussi à la demande des riverains & élus pour qui souvent l'apparition d'herbiers est synonyme d'abandon, voire de "saleté".

EXEMPLE DE CAHIER DES CHARGES INTEGRANT DEJA CES PRESCRIPTIONS : CDC COGNAC.

Source : CDC de Cognac

Abattage :

Pas d'abattage sauf danger potentiel ou risque réel de chute dans le fleuve.

Pas d'élimination systématique des arbres morts ou des branches mortes, sauf danger.

En cas d'abattage, les fûts sont laissés entiers, les branches débitées et laissées à disposition des propriétaires. Le bois est évacué avant les crues s'il n'est pas récupéré.

Les petites branches sont évacuées, brûlées ou broyées.

Elagage

Elagage uniquement des branches entraînant un fort déséquilibre de l'arbre au dessus du fleuve.

Pas d'élagage systématique des branches basses pour laisser des refuges, de l'ombrage au dessus de l'eau, des caches, de la nourriture, une protection contre l'érosion.

Sélection

Sélection en certains secteurs des sujets vigoureux pour former des adultes bien développés, mais la sélection n'est pas systématique, de façon à créer des bosquets ou des zones plus denses, et permettre une sélection naturelle.

Débroussaillage

Dans le secteur concerné, généralement 2 débroussaillages par an : mai et juillet.

Débroussaillage limité au passage du chemin de halage, et environ 50 cm de part et d'autre de ce chemin.

Elimination des orties et de certains ronciers (peu présents) si concurrence avec des roselières.

Pas de débroussaillage des roselières et des strates herbacées et arbustives de la berge.

Elimination des déchets plusieurs fois par an

Plantation

- identification des besoins (ombrage, maintien de berge, paysage, restauration des différentes strates de la ripisylve,...) faite en fonction du contexte du segment de berge,
- convention avec les propriétaires concernés, nous autorisant à procéder, à nos frais, aux travaux de plantation et d'entretien. les arbres deviennent ensuite propriété du propriétaire du terrain, qui doit demander à la Communauté de Communes de COGNAC l'autorisation de procéder à un abattage, si besoin est,
- plantation d'espèces selon la représentativité observée sur le tronçon concerné + en fonction du choix du propriétaire,
- selon les besoins estimés, plantation d'arbres ou d'arbustes, de tiges ou de cépée,
- choix d'arbres ou d'arbustes ayant déjà un certain développement,
- plantations effectuées en retrait de la berge, en essayant de ne pas créer de points faibles dans la berge (secteur sans racines entre deux points fortement « racinés »),
- pas de plantations d'alignement,
- bouturage assez systématiques de saules,
- essai de plantation d'hélophytes (peu convaincants car la plupart du temps concurrencés par orties et ronces)

PORTEE DE L'ACTION : site 70 dans son intégralité

BUDGET ESTIMATIF
Ø (cahiers des charges existants)

PORTEUR DE PROJET POSSIBLE
partenaires concernés par la gestion des berges et de leur végétation (DDE, collectivités diverses, FDPPMA...)

OUTILS FINANCIERS
Ø (cahiers des charges existants)

Action E3
FORMATION DES EQUIPES D'ENTRETIEN (dépt. 17+16)

TYPE D'ACTION :
 INFORMATION - SENSIBILISATION

Habitats / espèces visés :
Fleuve Charente
Poissons (5 espèces), Libellules (2), Loutre, Vison,
*Rosalie des Alpes**



Objectifs de l'action :

Permettre une meilleure prise en compte enjeux biologiques par les équipes chargées de l'entretien des berges de la Charente, en intégrant, au sein du module standard de formation des équipes, un module spécifique de formation/sensibilisation des équipes aux enjeux biologiques spécifiques de la directive Habitats.

Lien avec la Directive Habitats :

Formation/sensibilisation des équipes chargées de la gestion et de l'entretien de la végétation des berges de la Charente aux enjeux biologiques spécifiques liés à la présence d'habitats naturels et d'espèces remarquables (inscrits à la directive Habitats).

CONTEXTE :

Dans le cadre de l'action n°4 "Formation des équipes d'entretien" proposée par l'étude "Aquascop" réalisée à la demande du Conseil Général de Charente Maritime pour améliorer la gestion des berges et du Fleuve Charente.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Intégrer à la formation standard des équipes, 1 journée de formation aux enjeux biologiques de la directive Habitats, et aux enjeux biologiques, paysagers et hydrologiques de niveau local ou national (½ jour en salle, ½ jour terrain)

Personnels concernés :

- personnels DDE chargés de l'entretien...
- personnels communaux
- brigades vertes....

RECOMMANDATIONS GENERALES

- formation aux enjeux biologiques de la directive Habitats + enjeux biologiques, paysagers et hydrologiques de niveau local ou national
- formation aux risques liés aux espèces envahissantes (Jussie, Myriophylle du Brésil, Ragondin...)
- intégrer une session de sensibilisation aux problèmes de propriété privée / information des usagers et propriétaires

PORTEE DE L'ACTION : site 70 dans son intégralité

BUDGET ESTIMATIF
 8 000F / session

PORTEURS DE PROJET POSSIBLES
 DDE, IIFC-ETPB, FDPPMA

OUTILS FINANCIERS
 Module "directive Habitats" : 100% FG MN
 Module standard : financements initialement prévus
 (cf. fiche "Aquascop")

Action E4
ANALYSE DES CONTRAINTES FONCIERES/REGLEMENTAIRES
 Analyse des contraintes foncières et réglementaires en lien avec la gestion des berges
 (dépt 17)

TYPE D'ACTION :
 MISE EN COHERENCE DES
 POLITIQUES SECTORIELLES

Habitats / espèces visés :
Fleuve Charente
Poissons (5 espèces), Libellules (2), Loutre, Vison,
*Rosalie des Alpes**



Objectifs de l'action :

- Analyser les contraintes liées au statut foncier, réglementaire et droits d'usages sur les berges de la Charente
- Adapter les moyens d'intervention aux diverses cas (recherche de solutions contractuelles)
- Trouver le meilleur moyen d'informer et sensibiliser les propriétaires aux opérations de restauration et d'entretien de la végétation des berges nécessaires

Lien avec la Directive Habitats :

La présence d'habitats naturels et d'espèces remarquables (inscrits à la directive Habitats) nécessite que les opérations de restauration ou d'entretien soient entreprises dans un contexte foncier et réglementaire clarifié, afin d'être mieux comprises et acceptées par les propriétaires riverains et usagers.

CONTEXTE :

Problèmes posés par les interventions de restauration ou d'entretien des berges de la Charente par un organisme public dans un domaine privé où se superposent de manière complexe divers statuts fonciers, réglementaires et droits d'usage.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Analyse des contraintes foncières et réglementaires en lien avec la gestion des berges

1- Informer et sensibiliser les propriétaires aux opérations de restauration et d'entretien de la végétation des berges nécessaires

L'affichage en mairie est généralement insuffisant. Autres moyens d'information :

- articles de presse dans les bulletins communaux
- information via les associations foncières là où elles existent
- réunion d'information organisée par la commune
- (- presse locale)

2- Sessions de réflexion réunissant les communes et collectivités territoriales, les propriétaires, les acteurs responsables de l'entretien, permettant :

- d'analyser la situation foncière, réglementaire et d'usage ("analyse juridique"), c'est à dire le contexte actuel dans lequel se font les opérations d'entretien
- de dégager les possibilités d'améliorer cette situation
- de dégager les structures pertinentes (étude des statuts) pour une meilleure articulation des compétences et des actions

RECOMMANDATIONS GENERALES

Réflexion à conduire en préalable, sur les deux secteurs identifiés pour les chantiers expérimentaux de restauration et d'entretien de la végétation des berges (cf. actions E5 et E6).

PORTEE DE L'ACTION :

Les secteurs identifiés pour les chantiers expérimentaux de restauration et d'entretien de la végétation des berges (cf. actions E3 et E4) :

- RG18 (env. 2,5km sur les communes de Port d'Envaux et Crazannes), cf. carte jointe
- RD18 (env. 2,5km, communes de Coulonges et St Savinien)
- RG19 (de pK46 à pK47/48) identifié par l'étude "Aquascop".

BUDGET ESTIMATIF

A définir ultérieurement
 (50 000 F ?)

PORTEUR DE PROJET POSSIBLE

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat de Rivière, Département ou Collectivité territoriale ayant une compétence "eau"
Maîtrise d'œuvre : DDE ou Cabinet d'études (ex. Aquascop), ou T&P en 17 / DDAF / CPIE / FDPPMA....
Aide & conseils : IIFC-ETPB

OUTILS FINANCIERS

AEAG (jusqu'à 40-50% sur un projet pluriannuel), Etat (dont FGMM), CG, Région (aspect expérimental du projet)

Action E5
CHANTIERS EXPERIMENTAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES BERGES
 Restauration environnementale et entretien de la végétation des berges de la Charente
 (dépt 17)

TYPE D'ACTION : EXPERIMENTATION

Habitats / espèces visés :

*Fleuve Charente
 Poissons (5 espèces), Libellules (2), Loutre, Vison,
 Rosalie des Alpes**

**Objectifs de l'action :**

- Restaurer la végétation des berges de la Charente sur un linéaire d'environ 5km identifié comme "dégradé" par l'étude "Aquascop" + assurer l'entretien de la végétation selon des techniques "douces"
- Montrer la faisabilité des techniques "douces" préconisées par l'étude "Aquascop", et évaluer les coûts humains et financiers en conditions réelles de réalisation.
- Initier une dynamique d'extension de la démarche à l'ensemble des autres linéaires de berges de la Charente

Lien avec la Directive Habitats :

Le maintien ou la restauration de la qualité de la végétation rivulaire est l'une des prescriptions indispensables maintenir les habitats de plusieurs espèces de la DH : Loutre et Vison d'Europe, Gomphe de Graslin et Cordulie à corps fin, Rosalie des Alpes, chauve-souris, poissons. Pour elles, la végétation rivulaire joue un rôle de corridor de déplacement (chauve-souris, Loutre, Vison...), de zone refuge/abri (Loutre, Vison, poissons), ou constitue la zone principale de reproduction/développement (libellules, poissons, Rosalie dans les frênes têtards de bordure).

CONTEXTE :

- Re-dynamisation et mise en œuvre expérimentale de l'Etude "Aquascop" : Actions I.1 (restauration) et I.2 (entretien).
- Plusieurs secteurs de berges sont identifiés comme "dégradés" : il est nécessaire de restaurer la végétation rivulaire, absente ou parsemée, pour contribuer à lutter contre les phénomènes d'érosions ponctuelles...
 D'autre part, plusieurs secteurs de berges nécessitent un entretien de la végétation (certains secteurs sans entretien depuis env. 30 ans d'après la mémoire locale).
- Les préconisations de l'étude "Aquascop" par des techniques de restauration ou d'entretien dites "douces" (cf. fiches-projet de l'étude) correspondent aux préconisations environnementales nécessaires du point de vue de la directive Habitats.
- Les actions prévues par l'étude "aquascop", bien que datant de 1999, n'ont pas encore été mises en œuvre : le caractère novateur de la démarche, des actions proposées, et le manque d'expérience départementale antérieure dans l'application de ces techniques, est sans doute la cause de ce "blocage".

DESCRIPTION DE L'ACTION :

- **Chantier expérimental de restauration de la végétation des berges de la Charente par des techniques douces** : Contenu détaillé : voir étude "Aquascop", fiche n°1
- **Chantier expérimental d'entretien de la végétation des berges de la Charente par des techniques douces** : Contenu détaillé : voir étude "Aquascop", fiche n°2

RECOMMANDATIONS GENERALES

Calendrier : Réaliser à la suite de l'action E4 du Docob + Etablir une planification pluriannuelle du projet et des chantiers expérimentaux.

Partenariats et conseils :

Développer les actions E4 et E5 en collaboration avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (Mr Sormail Lucien, mission planification gestion intégrée des vallées, AEAG Toulouse).

Associer l'IIFC-ETPB à la réflexion

Rencontrer l'Institution Sèvre-Nantaise (Mme M.A. Ranou, Dir.) qui a déjà travaillé sur ces sujets avec une approche écologique de la gestion du bassin versant.

Coordination : embauche d'un technicien de rivière (salaire pouvant être pris en charge à 50% par l'AEAG) dans le cadre du plan d'action Charente proposé par l'étude "Aquascop" (soutenues par le Docob, cf. action A9 du Docob)

PORTEE DE L'ACTION :

Chantier expérimental de restauration : 2 secteurs identifiés comme "dégradés" par l'étude "Aquascop", choisis ici :

- RG18 (env. 2,5km sur les communes de Port d'Envaux et Crazannes), cf. carte jointe
- RD18 (env. 2,5km, communes de Coulonges et St Savinien)

Chantier expérimental d'entretien

Secteur RG19 (de pK46 à pK47/48) identifié par l'étude "Aquascop".

BUDGET ESTIMATIF

Restauration : 100 à 1000F / m.l selon état de dégradation du milieu + cycle d'entretien
Entretien : 10 à 20F / m.l

PORTEUR DE PROJET POSSIBLE

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat de Rivière, Département ou Collectivité territoriale ayant une compétence "eau"
Maîtrise d'œuvre : DDE ou Cabinet d'études (ex. Aquascop), ou T&P en 17 / DDAF / CPIE / FDPPMA....
Aide & conseils : IIFC-ETPB, FDPPMA

OUTILS FINANCIERS

AEAG (jusqu'à 40-50% sur un projet pluriannuel), Etat (dont FGMM), CG, Région (aspect expérimental du projet)

Action E6
CAHIER DES CHARGES "FOSSÉS":
GESTION DE LA VEGETATION RIVULAIRE ET DES BERGES DES FOSSÉS
 (dépt 17)

TYPE D'ACTION :

CONTRACTUELLE

Habitats / espèces visés :

Habitats et végétation aquatique des fossés, linéaires de haies (frênaies)

Poissons (dont brochet), Libellules (2), Loutre, Vison, Rosalie des Alpes, Cuivré des marais*

**Objectifs de l'action :**

Promouvoir le respect d'un cahier des charges environnemental (prescription de gestion des fossés et de leurs berges) permettant la prise en compte des enjeux de biodiversité spécifiques aux habitats et aux espèces remarquables.

Lien avec la Directive Habitats :

Le maintien / restauration de la qualité de la végétation rivulaire des fossés est l'une des prescriptions indispensables pour assurer le maintien des habitats de plusieurs espèces remarquables de la directive Habitats : Loutre et Vison d'Europe, Rosalie des Alpes, chauve-souris, poissons. Pour ces espèces, les fossés jouent soit un rôle de corridor de déplacement (chauve-souris, Loutre, Vison...), soit un rôle de zone refuge/abri (Loutre, Vison, poissons), soit constitue la zone essentielle d'alimentation/reproduction/développement (Loutre/Vison, libellules, poissons, Rosalie dans les frênes têtards de bordure).

CONTEXTE :

Le lit majeur est parcouru de fossés de création plus ou moins récente (30 ans environ). Ils jouent un rôle important dans l'écosystème général de la plaine inondable (hydrologie, biodiversité), ainsi que du point de vue de la directive Habitats (Cistude d'Europe, linéaires d'alimentation des mammifères tels que Loutre et Vison, reproduction des libellules, corridors de déplacement, frayères à brochets...).

Les fossés du réseau primaire sont actuellement entretenus collectivement par les Associations foncières quand elles existent, ou par les communes. Ceux des réseaux secondaires et tertiaires sont à la charge des propriétaires, qui n'assurent pas toujours leur entretien. En effet, depuis env. 10-15 ans, la "vocation agricole" du marais ayant changé, les propriétaires privés n'ont plus que peu ou pas d'intérêt à entretenir les fossés (clôture à bétail...). Ils n'ont, d'autre part, pas d'obligation d'entretien.

Les associations foncières ne sont pas signataires de l'accord "Protocole de marais" et ne suivent donc pas de cahier des charges environnemental, sauf dans le cas où elles délèguent l'entretien à l'UNIMA (convention d'entretien) qui respecte ce protocole. D'autre part, 30 associations (sur 36 en Char-Mar) ont signé un accord "niveaux d'eau" (cf. DIREN).

Tableau de synthèse de la situation communale

Commune	Association foncière	AF adhérente UNIMA....	contrat entretien AF-UNIMA	Propriétaires riverains	Commentaires
St Savinien	OUI	OUI	OUI	-	-
Le Mung	OUI	OUI	NON	-	-
Crazannes	OUI	OUI	OUI (à échéance)	-	-
Port d'Envaux	OUI	NON	NON	-	pas gestion possible nv eau (pas écluse)
Taillebourg	OUI	NON	NON	-	-
St Vaize	OUI	?	?	?	-
Bussac s/Ch	OUI	?	?	?	-
Fontcouverte	NON	NON	NON	OUI	-
Saintes	?	?	?	?	-

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Encourager les partenaires à adopter le Cahier des charges d'entretien des berges des fossés incluant les prescriptions liées à la présence d'espèces / d'habitats d'intérêt communautaire

Ce cahier des charges a pour base le cahier des charges du **Protocole de marais** dont il reprend les prescriptions, adaptées au cas de la zone fluviale inondable (il a déjà été adopté et ratifié par certaines associations foncières du site) :

1- *Curage d'un seul côté des fossés et canaux, en laissant en l'état la rive opposée à celle où se fait le curage ; maintien de la végétation rivulaire*

2- *Conserver sur la rive curée, une zone arbustive et/ou broussailleuse de 2-3m de long tous les 15 à 20m de rive (zones de refuge pour la faune)*

- 3- Pas d'élargissement de fossés ou canaux tant en largeur qu'en profondeur (principe "vieux fonds, vieux bords")
- 4- Au sein d'un même syndicat de marais, fractionner les travaux d'entretien systématique par secteurs sur une durée de 6 ans
- 5- Fréquence d'entretien préconisée (fossés et canaux) : 8-10 ans.
- 6- Afin de permettre cette fréquence d'entretien espacée, la végétation arborée (arbres de haut jet, taillis et si nécessaire les branches de la rive opposée risquant de gêner le passage des engins) pourra faire l'objet d'un entretien préalable au bout de 6 ans (élagage par ex.) si cela est jugé nécessaire.
- 7- En règle générale, réaliser les travaux d'entretien préférentiellement entre le 15 jt et le 1^{er} novembre, et en aucun cas entre le 15 mars et le 15 juillet.
- 8- Les produits de curage des fossés et canaux sont épandus à proximité immédiate de ces derniers sur une largeur n'excédant pas 7m, sans boucher les baisses, dépressions, mares ou abreuvoirs.
NB : Ce point pourra faire l'objet d'une modification en fonction de la Loi sur l'Eau si nécessaire (celle-ci prévoyant une exportation des vases hors du lit majeur en cas de risque de pollution). D'autre part, les dépôts occasionnés par l'épandage des produits de curage à proximité immédiate des fossés constituent, en zone inondable, des barrières physiques pouvant être terriblement préjudiciables pour les peuplements de poissons lors des abaissements de niveau (piégeage des poissons dans les baisses, et mort). Le Brochet (notamment, mais pas seulement) souffre généralement de ce type d'aménagement, qui peuvent rompre les connexions entre ses axes de migration et ses frayères. Il serait souhaitable donc que les produits de curage puissent être évacués sur des terres agricoles éloignées des zones d'expansion des crus ou mises en décharge. Les coûts de transports induits et l'absence d'outils financiers actuelle pour les prendre en charge, rend pour le moment ce souhait irréaliste. Les solutions devront être étudiées à l'avenir en fonction de l'évolution du contexte réglementaire et financier.
- 9- Elaboration d'un cahier des charges d'entretien et de gestion des niveaux d'eau préalable à toute création / restauration / modification d'ouvrages d'art, qui devra comporter des systèmes de passage de civelles et autres passes à poissons migrateurs, ainsi qu'une échelle limnimétrique.
- 10- Suivre l'évolution des espèces exotiques envahissantes (Jussie, Myriophylle du Brésil). Signaler toute apparition le long des fossés aux partenaires compétents (UNIMA, DDE, DDAF, DIREN, FDPPMA, CSP). Respecter les préconisations techniques préventives vis à vis de l'expansion de ces espèces, lors des curages ou de toute autre opération d'entretien des fossés, cours d'eau, berges (réf. préconisations : voir avec les partenaires spécialisés : UNIMA...)

RECOMMANDATIONS GENERALES

La sollicitation des fonds FGMN au titre des prescriptions 2, 6, 9 & 10 suppose l'adoption du cahier des charges dans son ensemble par la structure porteuse.

La sollicitation des fonds structurels (FEOGA) pour les autres prescriptions suppose que l'accord "niveaux d'eau" (cf. Protocole de marais) ait été signé par les partenaires.

Les collectivités entreprenant les travaux d'entretien peuvent, selon leur choix :

- soit faire appel à l'UNIMA en tant que prestataire de service, auquel cas l'UNIMA étant signataire du protocole de marais, il applique déjà le cahier des charges ;
- soit faire appel à l'UNIMA en tant que bureau d'étude seulement (montage du projet et dossier de financement) : auquel cas le cahier des charges s'applique ou ne s'applique pas selon les aides financières sollicitées
- soit réaliser seules le montage de projet, auquel cas le cahier des charges s'applique ou ne s'applique pas selon les aides financières sollicitées

Epandage des produits de curage : étudier l'évolution des contextes réglementaires, techniques et financiers en la matière, et étudier les solutions possibles (cf. point 8 du cahier des charges ci-dessus)

PORTEE DE L'ACTION : site 70 dans son intégralité

BUDGET ESTIMATIF	PORTEUR DE PROJET POSSIBLE	OUTILS FINANCIERS
Chiffrage à réaliser au coup par coup, lors du montage de projet, par l'AF ou la collectivité responsable de l'entretien.	Associations Foncières ou collectivités responsables de l'entretien Aides et conseils : FDPPMA ...	Les points 2- (zones arbustives espacées), 5- (fréquence d'entretien), 6- (entretien préalable des berges), 9- (passes à poissons), 10- (espèces exotiques envahissantes) sont spécifiques aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire. A ce titre, il pourront faire l'objet d'un financement au titre du FGMN. Ce financement intervient ainsi en complément des autres sources de financement disponibles, habituellement utilisées (FEOGA...).

Action E7
LUTTE CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES
 (dépt 17 + 16)

TYPE D'ACTION :
 CONTRACTUELLE

Habitats / espèces visés :
*Habitats et végétation aquatique et rivulaire du fleuve,
 des affluents et des fossés
 Poissons (dont brochet), Libellules (2), Loure, Vison*



Objectifs de l'action : Lutter contre la Jussie et le Myriophylle du Brésil dès leur apparition

Lien avec la Directive Habitats : Eviter la disparition d'espèces ou d'habitats de la directive.

CONTEXTE :

Jussie et Myriophylle du Brésil sont deux espèces exotiques extrêmement envahissantes qui progressent dans les rivières, canaux et fossés de Charente-maritime (marais littoraux, et plus récemment marais fluviaux). Quoiqu'elles ne soient pas encore présentes sur le site 70, leur arrivée est prévisible à court terme. Elles colonisent tout le système de fossé, et, dans le cas de la Jussie surtout, elles peuvent entraîner la disparition quasi-totale de la flore et de la faune spontanées.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (enlèvement, techniques spéciales de curage...)

PORTEE DE L'ACTION : site 70 dans son intégralité

BUDGET ESTIMATIF	PORTEUR DE PROJET POSSIBLE	OUTILS FINANCIERS
Chiffrage à réaliser si le problème apparaît	Associations Foncières ou collectivités responsables de l'entretien	FGMN, FEOGA, Agences de l'Eau...

Action E8
DOCOB et ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES : INFORMATION
 (dépt 17 + 16)

TYPE D'ACTION :
 INFORMATION - SENSIBILISATION

Habitats / espèces visés :
*Habitats et végétation aquatique et rivulaire du fleuve,
 des affluents et des fossés
 Poissons (dont brochet), Libellules (2), Loure, Vison*



Objectifs de l'action : Favoriser la diffusion de l'information liée aux espèces exotiques envahissantes à travers le Document d'Objectifs (élaboration et mise en œuvre).

Lien avec la Directive Habitats : Prévenir pour éviter la disparition d'espèces ou d'habitats de la directive.

CONTEXTE :

L'information concernant les deux espèces envahissantes Jussie et M. du Brésil est faite par la FDPPMA auprès des pêcheurs, et par l'UNIMA auprès des associations foncières lorsque celles-ci sont adhérentes. Les autres AF, les communes et les autres collectivités ne reçoivent pour le moment aucune information.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Information des partenaires / présence de la Jussie ou d'autres espèces envahissantes

Selon le besoin (déterminé par les partenaires concernés) :

- Présentation en Comité de Pilotage d'un bilan d'information par rapport à la progression de ces espèces et/ou...
- Insertion d'un article dans INFOSITE
- Organisation d'une journée d'information à l'attention des communes, associations foncières ou toutes asso ou collectivités potentiellement concernées par le problème.

PORTEE DE L'ACTION : site 70 dans son intégralité

BUDGET ESTIMATIF	PORTEUR DE PROJET POSSIBLE	OUTILS FINANCIERS
15 000 F (5j à 3000F)	partenaires de la lutte contre ces espèces (UNIMA...)	FGMN, UNIMA, FDPPMA, CSP, Agence de l'eau, FEOGA

Action E9 :
DEMANDE DE MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ACTION "FLEUVE-BERGES"
 Demander et soutenir la mise en œuvre du plan d'action proposé par l'étude "Aquascop"

TYPE D'ACTION :
 MISE EN COHERENCE DES
 POLITIQUES SECTORIELLES

Habitats / espèces visés :



Objectifs de l'action :

Appuyer la nécessité de mettre en œuvre le plan d'action "gestion et restauration des berges de la Charente" proposé par l'étude "Aquascop" (1999)

Lien avec la Directive Habitats :

Le maintien ou la restauration de la qualité de la végétation rivulaire est l'une des prescriptions indispensables maintenir les habitats de plusieurs espèces de la DH : Loutre et Vison d'Europe, Gomphe de Graslin et Cordulie à corps fin, Rosalie des Alpes, chauve-souris, poissons. Pour elles, la végétation rivulaire joue un rôle de corridor de déplacement (chauve-souris, Loutre, Vison...), de zone refuge/abri (Loutre, Vison, poissons), ou constitue la zone principale de reproduction/développement (libellules, poissons, Rosalie dans les frênes têtards de bordure).

CONTEXTE

Les préconisations de l'étude "Aquascop" en matière d'entretien et de restauration des berges de la Charente et de développement d'une coordination générale de la gestion à l'échelle du fleuve, correspondent en tous points aux préconisations environnementales nécessaires du point de vue de la directive Habitats.

Les actions prévues par l'étude "aquascop", bien que datant de 1999, n'ont pas encore été mises en œuvre : le caractère novateur de la démarche, des actions proposées, et le manque d'expérience départementale antérieure dans l'application de ces techniques, en est sans doute la cause.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Demander et soutenir la mise en œuvre du plan d'action proposé par l'étude "Aquascop" (1999), en particulier les actions suivantes s'appliquant au secteur du Document d'Objectifs :

Actions transversales (fleuve Charente)

- 0.1 - Mise en place d'un comité de gestion ★★
- 0.2 - Réalisation suivi des actions...et de leur efficacité ★
- 0.3 - Recrutement d'un animateur - rivière ★★★
- 0.4 - Formation des équipes d'entretien aux techniques douces ★★★
- 0.5 - Mise en place d'une charte d'usage de la rivière ★★
- 0.6 - Communication vers les riverains et usagers sur le plan de gestion ★★
- 0.7 - Création d'une brigade fluviale d'information et de prévention auprès des usagers ★★★

Actions s'appliquant au secteur du Document d'Objectifs

- I.1 -Restauration de la végétation des berges ★★★
- I.2 - Entretien de la végétation des berges ★★★
- I.4 - Installation de bandes enherbées le long des cultures bordant les cours d'eau ★★★
- I.9 - Amélioration de la gestion de l'ouvrage de St Savinien ★★
- I.10 - Amélioration du franchissement des ouvrages pour les poissons migrateurs ★★★

PORTEE DE L'ACTION : site 70, partie dépt 17

BUDGET ESTIMATIF
 Ø

PORTEUR DE PROJET POSSIBLE
 Comité de Pilotage, Opérateur local, Conseil Général, IIFC, DDE

OUTILS FINANCIERS
 Ø

Action E10 :
PRENDRE EN COMPTE LA SENSIBILITE PARTICULIERE DU VISON D'EUROPE

TYPE D'ACTION : INFORMATION - SENSIBILISATION

Habitats / espèces visés :
Vison d'Europe



Objectifs de l'action :

Contribuer au maintien de la population de Vison d'Europe

Lien avec la Directive Habitats :

Eviter les piègeages involontaires du Vison d'Europe

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Prendre en compte dans le cadre des programmes en cours, la sensibilité particulière du Vison d'Europe lors des campagnes de lutte contre les ragondins :

- Informer les usagers et les partenaires chargés des campagnes de lutte dans le cadre des programmes en cours
- Adapter les modalités de piégeage

RECOMMANDATIONS GENERALES :

- privilégier les pièges-cage
- effectuer des relevés très régulièrement (1 fois/jour, tôt le matin si possible) pour éviter le décès éventuel du Vison (animal cardiaque)
- solliciter les partenaires spécialisés, particulièrement le service départemental de Garderie, l'Office National de la Chasse, la Fédération des Chasseurs
- formation des équipes en matière de lutte

PORTEE DE L'ACTION : site 70 dans son intégralité

BUDGET ESTIMATIF
 Ø (dans le cadre des programmes en cours)

PORTEUR DE PROJET POSSIBLE
 Service départemental de Garderie
 partenaires : Collectivités, usagers, services et personnes chargés de la lutte contre les Ragondins, ACCA, FDC

OUTILS FINANCIERS
 Ø

TOURISME / LOISIRS

Les activités touristiques et de loisirs de la vallée sont fondées sur la présence de milieux naturels et de paysages de qualité.

OBJECTIFS



OBJECTIF GENERAL

Promouvoir une utilisation équilibrée des milieux naturels par les activités touristiques et de loisirs

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- 1- Assurer la qualité à long terme des activités touristiques /de loisirs et des milieux naturels sur lesquels elles s'appuient
- 2- Promouvoir le patrimoine naturel de la vallée en tant que ressource touristique à part entière
- 3- Veiller à la maîtrise de la fréquentation, particulièrement aux abords des cours d'eau et des secteurs sensibles

Les actions sont classées par ordre de priorité décroissante :

★ ★ ★ URGENTE ET PRIORITAIRE

★ ★ INDISPENSABLE

★ UTILE POUR ALLER PLUS LOIN

RAPPEL DES ENJEUX

ENJEUX BIOLOGIQUES (*in* TERRISSE, 96 ; DAUDON, 99 ; JOURDE, 96 & 99)

Habitats de la directive Habitats concernés

Tous les habitats naturels et toutes les espèces.

Enjeux généraux :

Les activités touristiques et de loisirs s'exercent sur l'ensemble des milieux naturels d'une manière générale. Cependant, elles ont pour principal support les cours d'eau et les milieux rivulaires.

Conseils de gestion :

Du point de vue biologique et socio-économique, l'enjeu réside dans le maintien en bon état des habitats naturels et des habitats d'espèces sur lesquels s'exercent les activités : berges et lit des cours d'eau, habitats rivulaires et boisements, haies et végétation des berges, niveaux d'eau...

ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES (*in* CHAMPION, 01 (Docob, vol5))

Des études menées au niveau départemental dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, ont montré que l'atout majeur du site résidait dans son caractère "naturel" et "sauvage".

Aussi, le principal enjeu est de trouver et de conserver à l'avenir un équilibre entre les activités et le milieu naturel qui leur sert de support, ainsi qu'au niveau des différentes activités entre elles.

L'enjeu est donc de travailler au niveau de l'organisation des différentes activités entre elles, de leur organisation le long des cours d'eau, de leur

qualité et de la qualité des paysages qui font leur atout et leur image auprès des usagers et des "demandeurs de nature" de plus en plus nombreux.

Les groupes de travail proposent d'approfondir les réflexions qui ont parfois déjà été amorcées, et allant dans le sens d'une réflexion intercommunale, pilotée par une collectivité.

Il s'agit avant tout de s'assurer de la pérennité de la ressource et de sa qualité environnementale ("Chartes de qualité") et de valoriser le patrimoine naturel en tant qu'atout touristique de la vallée.

Action T1
CHARTES DE QUALITE
"ENVIRONNEMENT et ACTIVITES DE TOURISME-LOISIRS"
 Phase 1 : Elaboration

TYPE D'ACTION :

MISE EN COHERENCE DES
POLITIQUES SECTORIELLES

Habitats / espèces visés :

Tous

**Objectifs de l'action :**Objectif général :

Faire prendre en compte dans les activités touristiques et de loisirs, la richesse du patrimoine naturel spécifique au territoire du site Natura 2000, en offrant aux partenaires de la charte une forme de reconnaissance et de valorisation de leur activité et des modalités respectueuses de l'environnement développées.

Objectif de l'action :

Développer, pour les activités de tourisme-loisirs, des Chartes de Qualité "Environnement-patrimoine & activités touristiques" à l'échelle du site Natura 2000.

Lien avec la Directive Habitats :

Prendre en compte et valoriser la richesse et la sensibilité du patrimoine naturel spécifique au territoire du site Natura 2000 dans les activités touristiques et de loisirs. Sensibiliser les acteurs du tourisme à cet enjeu environnemental.

CONTEXTE :

Le Pays Val de Saintonge a déjà travaillé sur une "Charte de qualité" (Contact : commission "Charte de Qualité", Mme Anne Laribeau) dans le domaine de l'hébergement. Cette expérience pourrait servir de base de travail pour le développement d'une charte de qualité dans le domaine de l'environnement et du patrimoine naturel.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Elaborer, par un travail collectif Syndicats de Pays / représentants de chaque activité, une Charte de Qualité "Environnement-patrimoine & activités touristiques" (réaliser un cahier des charges par activité)

- Affiner le recensement de toutes les activités et contacts (personnes ressources et personnes à contacter pour chaque activité)
- Bibliographie d'expériences similaires pouvant exister dans d'autres syndicats de pays ou régions de France (ouest)
- Etudier, avec les représentants de chaque activité :
 - des modalités de fonctionnement de chaque activité
 - leur impact sur l'environnement (au sens large et au sens de la DH)
 - et recenser les actions et prescriptions environnementales pour améliorer leur fonctionnement au titre de la charte

RECOMMANDATIONS

- Animation de l'élaboration des cahiers des charges / activité : Travail Inter-Syndicats de Pays (chargés de mission des 3 Syndicats concernés : Val de Saintonge, Saintonge Romane, Cognac) + représentants des activités + association Tourisme & Pêche en Charente-Maritime + opérateur local Docob. Le Département pourrait constituer un organisme conseil, voire un appui technique.
- Points à étudier au cours de la réflexion :
 - Identifier les territoires et le patrimoine à valoriser ; Trouver un niveau de correspondance entre le territoire couvert par les Pays, et le territoire restreint couvert par le site Natura 2000 n°0.
 - Utiliser les expériences existantes comme base de travail (ex. Charte de Qualité "hébergement" du Pays Val de Saintonge, autres expériences réussies ou non hors département).
 - Développer une forme de reconnaissance de cette charte (ex. phrase institutionnelle ou logo) commune à l'ensemble de ses partenaires sur le territoire du site Natura 2000 : les partenaires de l'activité qui y adhèrent pourraient alors valoriser leur activité à travers elle.
- Animation de la charte (cf. action T2) : cette phase d'élaboration doit impérativement être suivie d'une 2nde phase (animation de la charte), visant - comme dans le cas de la charte "hébergement" (cf. Syndicat de Pays Val de Saintonge /asso. Tourisme & Qualité"), à :
 - faire adhérer les partenaires à la charte
 - faire vivre le réseau des adhérents
 - animer le contrôle et le suivi des cahiers des charges

PORTEE DE L'ACTION : site 70 dans son intégralité (3 Syndicats de Pays concernés)

BUDGET ESTIMATIF
80 000F

PORTEUR DE PROJET POSSIBLE
Syndicats de Pays (3) ou DERE

OUTILS FINANCIERS
50%FGMN, 50% Autofinancement Syndicats de Pays (Département, Région) ou autres fonds

Action T2
CHARTES DE QUALITE
"ENVIRONNEMENT et ACTIVITES DE TOURISME-LOISIRS"
Phase 2 : Animation (mise en œuvre)

TYPE D'ACTION :
 MISE EN COHERENCE DES
 POLITIQUES SECTORIELLES

Habitats / espèces visés :
 Tous



Objectifs de l'action :

Objectif général : Id. T1

Objectif de l'action : Animer la mise en œuvre des chartes de qualité élaborées en T1.

Lien avec la Directive Habitats :

Prendre en compte et valoriser la richesse et la sensibilité du patrimoine naturel spécifique au territoire du site Natura 2000 dans les activités touristiques et de loisirs. Sensibiliser les acteurs du tourisme à cet enjeu environnemental.

CONTEXTE :

Suite à l'élaboration des cahiers des charges de la charte (cf. action T1 du Docob).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Animer la Charte de Qualité.

Animer la charte de qualité (cahiers des charges des diverses activités concernées) consiste notamment à :

- faire adhérer les partenaires à la charte
- faire vivre le réseau des adhérents
- animer le contrôle et le suivi des cahiers des charges

RECOMMANDATIONS : -

Utiliser les expériences de Syndicat de Pays Val de Saintonge et de l'association "Tourisme & Qualité" qui travaillent à l'animation de la charte de qualité "hébergement" depuis 1988.

PORTEE DE L'ACTION : site 70 dans son intégralité (3 Syndicats de Pays concernés)

BUDGET ESTIMATIF	PORTEUR DE PROJET POSSIBLE	Outils FINANCIERS
A définir après élaboration des chartes d'activités (action T1)	Syndicats de Pays (3) ou DERE ou Association de charte	A définir selon budget.

Action T3
SENSIBILISATION DES PARTENAIRES DU TOURISME NAUTIQUE AUX ENJEUX BIOLOGIQUES

TYPE D'ACTION :
 INFORMATION - SENSIBILISATION

Habitats / espèces visés :
Fleuve Charente
Poissons (5 espèces), Libellules (2), Loutre, Vison,
*Rosalie des Alpes**



Objectifs de l'action :

Sensibiliser les exploitants du tourisme et les "décideurs" aux divers enjeux d'environnement en lien avec le tourisme nautique, afin qu'ils puissent à leur tour sensibiliser leurs clientèle (usagers directs).

Lien avec la Directive Habitats : Préserver les berges et la végétation rivulaire.

CONTEXTE :

La gestion et la protection des rives et berges du fleuve est aussi fortement dépendante des mécanismes d'érosion ayant une origine anthropique (batillage...).

- 1) La vitesse de navigation excessive est source de problèmes divers : affouillement des berges et risques d'effondrements, dégâts à la végétation rivulaire (y compris hors des secteurs de vitesse autorisée), gêne aux pratiquants d'autres activités (pêcheurs, canoës...).
- 2) Cette vitesse est souvent conjuguée : d'une part à une maîtrise très imparfaite des techniques de navigation par les usagers (amateurs), et d'autre part à une totale méconnaissance des enjeux et sensibilités biologiques de la faune et de la flore locale, tant par les usagers que par les professionnels exploitants du tourisme.
- 3) Le site 70 reçoit les usagers de la navigation en provenance de St-Savinien à l'ouest, et jusqu'à Angoulême à l'est.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Organiser des rencontres et journées d'information / de réflexion auprès des partenaires du tourisme nautique

- Rencontres individuelles des exploitants du tourisme pour information et sensibilisation aux enjeux environnementaux et à la sensibilité particulière du site
- Organisation d'une ou deux journées d'information et de réflexion communes pour dégager des idées communes et proposer les lignes directrices d'une "charte de qualité" (cf. action XXX : "Charte de Qualité Patrimoine naturel")
- Rencontre des Conseils Généraux de Charente et de Charente-Maritime pour information et sensibilisation aux enjeux environnementaux et à la sensibilité particulière du site, en liaison avec la politique de développement des activités nautiques développée par les départements.

PORTEE DE L'ACTION :

site Natura 2000 n°0 dans son intégralité + abords : tous les exploitants du tourisme (locations de bateaux...) de St Savinien à Angoulême)

BUDGET ESTIMATIF
 action à conduire de façon conjuguée aux actions T1 & T2

PORTEUR DE PROJET POSSIBLE
 Cf. actions T1 & T2, ou tout organisme ayant compétence en matière de tourisme ou de gestion du fleuve (Syndicat de Pays, DERE, Institution InterDépartementale du Fleuve Charente, Opérateur local, DDE...)

OUTILS FINANCIERS
 Cf. actions T1 & T2

Action T4
**CREATION D'OUTILS PEDAGOGIQUES /
 SENSIBILISATION DES USAGERS DU TOURISME AUX ENJEUX BIOLOGIQUES**

TYPE D'ACTION :
 INFORMATION - SENSIBILISATION

Habitats / espèces visés :



Objectifs de l'action :

Sensibiliser les usagers aux enjeux biologiques en liaison avec les pratiques des différentes activités (de tourisme nautique notamment)

Lien avec la Directive Habitats : Préserver les berges et la végétation rivulaire

CONTEXTE :

La gestion et la protection des rives et berges du fleuve est aussi fortement dépendante des mécanismes d'érosion ayant une origine anthropique (batillage...).

- 1) La vitesse de navigation excessive est source de problèmes divers : affouillement des berges et risques d'effondrements, dégâts à la végétation rivulaire (y compris hors des secteurs de vitesse autorisée), gêne aux pratiquants d'autres activités (pêcheurs, canoës...).
- 2) Cette vitesse est souvent conjuguée : d'une part à une maîtrise très imparfaite des techniques de navigation par les usagers (amateurs), et d'autre part à une totale méconnaissance des enjeux et sensibilités biologiques de la faune et de la flore locale, tant par les usagers que par les professionnels exploitants du tourisme.
- 3) Le site 70 reçoit les usagers de la navigation en provenance de St-Savinien à l'ouest, et jusqu'à Angoulême à l'est.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Création d'outils pédagogiques à l'attention des usagers (tourisme/loisirs) de la vallée pour la sensibilisation aux enjeux biologiques

RECOMMANDATIONS GENERALES

- Création d'outils pédagogiques et d'information à l'attention des usagers, pouvant être distribués par les exploitants du tourisme à leur clientèle : plaquette d'information pédagogique, et/ou Vidéo (PAD) de 5-10mn visionnée lors de la location avant l'embarquement, et/ou Jeu /mallette pédagogique familial
- Création d'un panneau d'information pédagogique pour affichage dans les offices de tourisme et tous espaces muséographiques de la vallée

PORTEE DE L'ACTION : site 70 dans son intégralité

BUDGET ESTIMATIF

plaquette : 60 000F
 vidéo PAD 10' : 150 000F
 panneau : 80 000 F

PORTEUR DE PROJET POSSIBLE

tout organisme ayant compétence en matière de tourisme ou de gestion du fleuve (Syndicat de Pays, DERE, Institution InterDépartementale du Fleuve Charente, Opérateur local, DDE...)

OUTILS FINANCIERS

FGMN notamment, Département, Région (Contrat de plan Etat-Région)...

Action T5
VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL DE LA VALLEE

TYPE D'ACTION :

MISE EN COHERENCE DES
POLITIQUES SECTORIELLES

Habitats / espèces visés :

Tous.

**Objectifs de l'action :**

- Favoriser la prise en compte et la valorisation du patrimoine naturel dans les projets touristiques à l'initiative des collectivités territoriales ou des privés (personnes physiques ou morales).
- Favoriser la mise en cohérence des diverses initiatives entre elles (inter- communes...).
- Favoriser l'émergence d'initiatives privées pour des activités de découverte ("tourisme pédagogique" autour du patrimoine naturel remarquable de la vallée notamment).

Lien avec la Directive Habitats : Faire connaître la richesse patrimoniale environnementale du val de Charente ayant valu au site d'être reconnu à l'échelle européenne comme site Natura 2000.

CONTEXTE

Accompagnement des projets touristiques par un volet "valorisation du patrimoine naturel remarquable" (type "tourisme vert" ou "tourisme pédagogique"). Les initiatives actuelles sont portées par des Collectivités territoriales (communes, communautés de communes, syndicats de pays), des personnes morales (associations...) ou physiques (privés), par ex. :

- Projets de cheminements piétons intégrant une dimension "découverte du patrimoine"
- Signalétique de découverte et de sensibilisation, aménagements d'accès ou d'interprétation "légers" (près des points d'accès ou le long des sentiers par exemple) / site Natura 2000, ses richesses, sa sensibilité
- Projets privés (à la ferme...) de tourisme pédagogique...

DESCRIPTION DE L'ACTION

Soutien aux partenaires dans le cadre de et/ou pour l'élaboration de projets cohérents valorisant le patrimoine naturel remarquable, ou respectant les prescriptions habitats/espèces inscrites au document d'objectifs.

RECOMMANDATIONS GENERALES

Partenaires concernés : collectivités, associations ou privés, etc... dans le cadre de projets cohérents

Nature du soutien : il peut être technique, scientifique, et/ou financier au titre du FGMN, notamment sur les points suivants :

- assistance technique, scientifique... lors de l'élaboration d'un projet global et cohérent.
Lien avec la DH : contribution à la prise en compte et à la valorisation du patrimoine naturel remarquable dans les projets touristiques collectifs, associatifs ou privés.
- projets de replantation de linéaires boisés (haies de frênes pures ou mixtes avec des essences locales spontanées...), par exemple le long de sentiers de découverte/d'interprétation, de fossés ou de cours d'eau.
*Lien avec la DH : contribution au maintien ou à la recréation d'habitats de l'annexe I de la DH, et de corridors de déplacement/d'alimentation d'espèces de l'annexe II telles que le Vison d'Europe, la Loutre d'Europe, le Cuivré des marais, les chauve-souris...). **Recommandations de gestion :** voir fiches "Vison", "Loutre", "Chauve-souris", "Rosalie".*
- projets d'entretien de haies selon les techniques traditionnelles de "têtard" (frênes notamment), avec maintien de bosquets de "végétation broussailleuse" par endroits (cf. fiche "Vison d'Europe" du Document d'Objectifs).
*Lien avec la DH : entretien d'un habitat naturel prioritaire de l'annexe I de la DH, et habitat d'une espèce prioritaire de l'annexe II, la Rosalie des Alpes. Corridor de déplacement/d'alimentation autres espèces de l'annexe II. Zones de refuge (zones de "broussailles"). **Recommandations de gestion :** voir fiches "Rosalie", "Vison", "Loutre", "Chauve-souris".*
- projets d'entretien de fossés (eau + berges) selon les techniques douces recommandées par le cahier des charges du Docob (Protocole des marais adapté au site).
*Lien avec la DH : entretien d'un habitat naturel de l'annexe I de la DH, et des habitats d'espèces de l'annexe II telles que le Vison, les poissons (frayères), les libellules, la Cistude d'Europe. Corridor de déplacement/d'alimentation autres espèces de l'annexe II. Zones de refuge (zones de "broussailles"). **Recommandations de gestion :** voir fiches "Vison", "Chauve-souris", "Cistude d'Europe", "poissons", + "protocole des marais"*
- Conception / réalisation d'aménagements ou documents d'information, interprétation/découverte, sensibilisation... (ex : bornes d'interprétation, édition et diffusion de plaquettes...) aux enjeux biologiques remarquables spécifiques au site Natura 2000.
- Conception et réalisation d'aménagements d'accès ou de maîtrise des accès "légers" (souci d'intégration paysagère notamment), dans un but de découverte du patrimoine naturel remarquable.
Lien avec la DH : contribution à la prise en compte et à la valorisation du patrimoine naturel remarquable dans les projets touristiques collectifs, associatifs ou privés.

PORTEE DE L'ACTION : site 70 dans son intégralité

BUDGET ESTIMATIF
défini par le porteur de projet lors de son élaboration

PORTEUR DE PROJET POSSIBLE
collectivités territoriales, personnes morales (associations...) ou physiques (privés)

OUTILS FINANCIERS
FGMN : points relevant de la directive Habitats, dans le respect des prescriptions biologiques du Document d'Objectifs, et dans le cadre d'un projet global adopté.

Action T6
MISE EN COHERENCE DE LA SIGNALÉTIQUE
 Mise en cohérence de la signalétique de découverte du patrimoine naturel

TYPE D'ACTION :
 MISE EN COHERENCE DES
 POLITIQUES SECTORIELLES

Habitats / espèces visés :
 Tous



Objectifs de l'action :

Renforcer la lisibilité, la perception et la compréhension de l'entité géographique, culturelle et biologique du val de Charente, par le public fréquentant le site.

Lien avec la Directive Habitats :

Faire connaître la richesse patrimoniale environnementale du val de Charente, et notamment le patrimoine naturel remarquable ayant valu au site d'être reconnu à l'échelle européenne comme site Natura 2000. Faciliter sa "lisibilité" et sa "compréhension" par le grand public. Sensibiliser.

CONTEXTE : Les divers projets de valorisation touristique en cours sur la vallée.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Définition d'une signalétique cohérente et pédagogique, commune aux divers projets qui voient ou verront le jour sur la vallée (site 70)

PORTEE DE L'ACTION : site 70 dans son intégralité

BUDGET ESTIMATIF
 ?

PORTEUR DE PROJET POSSIBLE
 chargés de mission des Syndicats de Pays (Val de Saintonge, Saintonge Romane, Ouest Charente) en relation avec les CDC concernées.

OUTILS FINANCIERS
 FGMN pour partie, collectivités...

Action T7
EXPOSITION ITINERANTE : PATRIMOINE NATUREL DE LA VALLEE
 Création d'une exposition itinérante "patrimoine naturel du site Natura 2000"

TYPE D'ACTION :
 MISE EN COHERENCE DES
 POLITIQUES SECTORIELLES

Habitats / espèces visés :
 Tous



Objectifs de l'action :

Valoriser et faire connaître le patrimoine naturel remarquable de la vallée. Sensibiliser le grand public.

Lien avec la Directive Habitats : Valoriser et faire connaître le patrimoine naturel remarquable de la vallée

CONTEXTE :

L'idée première est de valoriser le patrimoine naturel remarquable qui a valu à la vallée de la Charente d'être proposée comme site Natura 2000, rejoignant ainsi le réseau européen de sites remarquables du point de vue de l'environnement. Plutôt que de prendre la forme d'une création d'un espace muséographique spécifique (maison de site, pôle nature...) dont la viabilité économique n'est pas connue à l'époque de la rédaction du Docob, il est proposé de créer une exposition itinérante sur ce thème, pouvant circuler auprès des différents espaces de découverte existant déjà le long de la vallée.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Créer une exposition itinérante sur le thème du patrimoine naturel remarquable de la vallée (site Natura 2000).

PORTEE DE L'ACTION : Site Natura 2000 dans son intégralité. Territoire des Pays ?

BUDGET ESTIMATIF
 250 000 F (4 panneaux couleur : concept° montage, tirage 4ex., coffrets protection bois)

PORTEUR DE PROJET POSSIBLE
 Pays, CDC, CPIE, Opérateur local Docob, associations ayant compétence en protection de l'environnement et valorisation (FDPPMA, Nature-Envt 17, Tourisme et pêche en 17...)...

OUTILS FINANCIERS
 FGMN

Action T8
REPLANTATION DE HAIES SUR L'ÎLE MARTEAU

TYPE D'ACTION :
 MISE EN COHERENCE DES
 POLITIQUES SECTORIELLES

Habitats / espèces visés :
Frênaie
Habitats de la Rosalie des Alpes, habitats aquatiques
riverains (poissons, libellules, chauve-souris...)



Objectifs de l'action :

Recréer un ou des linéaires de haies sur l'Île Marteau, dans un but multiple : restauration paysagère de l'île, frein aux crues, frein à l'érosion des sols, récréation d'un corridor de déplacement d'espèces remarquables, soutien ou dynamisation des projets touristiques de la "grande région de Cognac" en direction de la vallée et de ses bourgs.

Lien avec la Directive Habitats :

Restauration paysagère de l'île, frein aux crues, frein à l'érosion des sols, récréation d'un corridor de déplacement d'espèces remarquables.

CONTEXTE :

L'Île Marteau serait un site idéal pour créer une liaison pédestre entre Cognac et la vallée (Vieux bourg de Merpins...) et/ou un itinéraire de découverte. L'île Marteau est cependant dépourvue de haies, sans lesquelles, faute d'ombrage et d'aspect "sauvage", les piétons n'emprunteront pas un circuit, aussi bien aménagé soit-il.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Replantation de linéaires de haies sur l'île Marteau

- 1) Diagnostic et élaboration d'un plan cohérent de replantation (carto, choix d'essences...), prenant en compte les enjeux environnementaux, touristiques, et d'exploitation agricole (accès aux parcelles...).
- 2) Consultation systématique des propriétaires et exploitants des parcelles concernées / attenantes à une proposition de replantation : information, sensibilisation au projet, recueil et intégration des avis dans le projet
- 3) Développer un système soit :
 - de Contrats Natura 2000 reprenant :
 - préparation du sol pour la replantation, plantation
 - la compensation des pertes de revenus liés à la gêne d'accès ou à la perte de surface agricole éventuelles
 - le coût de gestion et de frais de dossier
 - de maîtrise foncière, libérant ainsi le propriétaire de la "charge" éventuelle que pourrait représenter la présence d'une haie sur une lisière de parcelle.
 - de convention d'entretien CDC / propriétaire
- 4) Réaliser des actions de sensibilisation auprès des propriétaires et toutes autres personnes concernées (CDC, SP, Communes, ACCA, Associations foncières...)

RECOMMANDATIONS DE GESTION :

Utiliser des essences arbustives / arborées locales et spontanées
 Faire un effort important de consultation et d'information / sensibilisation auprès des propriétaires et exploitants

PORTEE DE L'ACTION : Île Marteau (16)			
BUDGET ESTIMATIF	PORTEUR	DE	PROJET
A définir selon diagnostic	POSSIBLE		
	partenariat	:	CDC / Chambre d'Agriculture / DDAF / DIREN / Opérateur local / Prom' haies
			OUTILS FINANCIERS
			Plants : Prom' haie
			Contrats Natura 2000 ou maîtrise foncière (2) : FG MN
			Diagnostic (1) + action de sensibilisation (3) : partenariat CDC, Agence de l'eau, CG, FG MN...

EVALUER LES RESULTATS

Evaluer les résultats biologiques et socio-économiques est une mission à part entière du Document d'Objectifs pour évaluer la pertinence et l'efficacité des actions, et pouvoir les adapter mieux le cas échéant.

OBJECTIFS



OBJECTIF GENERAL

Evaluer les résultats, la pertinence et l'efficacité du plan d'actions proposé par le Document d'Objectifs.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- 1- Evaluer les résultats biologiques du plan d'action sur les habitats naturels et d'espèces visés par le document d'objectifs
- 2- Evaluer les résultats socio-économiques du plan d'action sur les activités humaines garantes du maintien des habitats naturels et d'espèces visés par le document d'objectifs

Les actions sont classées par ordre de priorité décroissante :

- ★ ★ ★ URGENTE ET PRIORITAIRE
- ★ ★ INDISPENSABLE
- ★ UTILE POUR ALLER PLUS LOIN

Action S1
SUIVI D'INDICATEURS TECHNICO-ECONOMIQUES
 suivi d'indicateurs technico-économiques des activités économiques et des actions engagées

TYPE D'ACTION : EVALUATION DES RESULTATS
--

Habitats / espèces visés :
 TOUS



Objectifs de l'action :

Evaluer les résultats, la pertinence et l'efficacité de chaque action pour assurer le maintien ou l'encouragement des activités garantes du maintien des habitats naturels ou d'espèces visés par le document d'objectifs

DESCRIPTION DE L'ACTION

Evaluation des résultats des actions développées par le Docob sur la base de critères technico-économiques

Tout porteur de projet de l'une des actions inscrites au Docob, intégrera, lorsqu'il développe l'action, un volet "Evaluation des résultats".

Il choisit les critères spécifiques à l'action pour permettre d'évaluer son efficacité, sa portée et sa pertinence sur une base périodique et en assure le suivi.

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES :

Les indicateurs socio-économiques choisis doivent pouvoir caractériser les résultats des actions engagées et l'évolution des activités garantes du maintien des habitats naturels d'intérêt communautaire

- Suivre prioritairement les actions "urgentes & prioritaires" et "indispensables"
- Exemples de critères socio-économiques :
 - suivi du revenu des exploitations agricoles
 - suivi du revenu lié à l'activité "soutenue"
- usages du sol (cf. action E11)...

PORTEE DE L'ACTION : site 70 dans son intégralité

BUDGET ESTIMATIF	PORTEUR DE PROJET POSSIBLE	OUTILS FINANCIERS
Défini lors du montage de projet de chaque action	Les porteurs de projet des actions développées	FGMN, autres (selon action)

Action S2
SUIVI CARTOGRAPHIQUE GENERAL
 de l'occupation du sol et des habitats naturels

TYPE D'ACTION :
 EVALUATION DES RESULTATS

Habitats / espèces visés :
 Tous



Objectifs de l'action : Evaluer l'évolution surfacique des différents usages du sol et des habitats naturels

Lien avec la Directive Habitats : Evaluer l'évolution surfacique des différents usages du sol et des habitats naturels

DESCRIPTION DE L'ACTION

Mise à jour périodique (6 ans) de l'occupation du sol et de la cartographie des habitats naturels (état initial 1999) : 3000ha, afin de suivre l'évolution générale du site au regard de la mise en œuvre des actions du Docob.

RECOMMANDATIONS DE GESTION

- Données relevées : usages du sol (dont habitats naturels) sur la base des complexes définis dans l'état initial 1999
- fond de carte et données initiales :cf. "Usages du sol, état initial 99" (Docob secteur 2)
- Echelle de relevés : 1 : 10 000ème (parcellaire déterminé par photo-interprétation) - Echelle de restitution 1 : 70 000ème
- Périodicité : 6 ans (compatible avec la périodicité des rapports de l'Etat français à la Commission Européenne)
- Surface : 2200ha, soit 30j de travail (terrain + informatisation des données sous SIG MapInfo)

PORTEE DE L'ACTION : site 70 dans son intégralité

BUDGET ESTIMATIF
 60 000F tous les 6 ans

PORTEUR DE PROJET POSSIBLE
 Opérateur local, DIREN, Comité de Pilotage

OUTILS FINANCIERS
 FG MN

Action S3
SUIVI DES HABITATS

Suivi d'indicateurs de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces

TYPE D'ACTION :
 EVALUATION DES RESULTATS

Habitats / espèces visés :
 Tous : 3140, 3150, 3270, 7210, 6210, 6110, 8210,
 5130, 91EO, 91FO, 6410, 6430



Objectifs de l'action : Evaluer l'évolution qualitative (état de conservation) des habitats naturels et d'espèces

Lien avec la Directive Habitats : Evaluer l'évolution qualitative (état de conservation) des habitats naturels et d'espèces

DESCRIPTION DE L'ACTION

Suivis biologiques d'indicateurs de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces de la directive Habitats

- Suivi des prairies : l'action A2 volet 2 (volet environnemental de l'étude multidimensionnelle de territoire) pourra servir d'état initial, et sera reproductible selon la même méthodologie 6 ans plus tard, afin de suivre l'évolution de ces habitats.
- Pelouses calcaires, milieux aquatiques, frênaies alluviales, espèces de la DH et indicateurs d'état de conservation de leurs milieux de vie : cf. actions S3, S4, S5 et S6 du Docob expérimental (Site 70, secteur1)

RECOMMANDATIONS :

- Indicateurs d'état de conservation :
 - pelouses calcaires : suivi des faciès de vieillissement ; Hysope blanchâtre *Hyssopus canescens*
 - frênaie alluviale : suivi de l'évolution de la structure de la végétation + régénération + diversification de la strate herbacée.
 - mégaphorbiaies : Euphorbe des marais *Euphorbia palustris* ;
 - prairies alluviales : Rôle des genêts *Crex crex* quant. & spatial, Cuivré des marais *Lycaena dispar* semi-quant. ;
 - milieux aquatiques et zones humides associées :
 - diversité des herbiers + diversité biologique générale en relation avec la qualité de l'eau ;
 - odonates : indicatrices milieux aquatiques et zones humides (méthodologie nationale semi-quantitative et comparative de l'intérêt biologique des sites)
 - loutre : indicateur de qualité des milieux aquatiques et associés (présence/absence, transects)
- Méthodes de suivis : placettes, quadrats, lignes, recherches d'espèces ou d'indices de présence
- Périodicité 5 ans.

PORTEE DE L'ACTION : site 70 dans son intégralité

BUDGET ESTIMATIF
 cf. A2 volet 2 + Docob
 expérimental (S3,4,5,6)

PORTEUR DE PROJET POSSIBLE
 DIREN, Opérateur local

OUTILS FINANCIERS
 FG MN

METTRE EN ŒUVRE LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

Conserver la cohérence et la logique de la concertation développées au cours de l'élaboration du Document d'Objectifs.

OBJECTIFS



OBJECTIF GENERAL

Pérenniser la démarche de concertation pour l'étape de mise en œuvre et de suivi des résultats du document d'objectifs

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- 1- Permettre à l'état de répondre à ses obligations en matière d'évaluation périodique des résultats sur les sites du réseau Natura 2000
- 2- Pérenniser le rôle et le fonctionnement du comité de pilotage, et de la démarche de concertation en général
- 3- Faire du document d'objectifs un outils de travail, de référence et d'aide à la décision pour les acteurs du site
- 4- Adapter le document d'objectifs aux évolutions du contexte socio-économique local, en assurant son évaluation et sa mise à jour périodiques

Les actions sont classées par ordre de priorité décroissante :

- ★ ★ ★ URGENTE ET PRIORITAIRE
- ★ ★ INDISPENSABLE
- ★ UTILE POUR ALLER PLUS LOIN

Action MO 1
PERENNISER LE COMITE DE PILOTAGE

TYPE D'ACTION CONCERTATION

Habitats / espèces visés :
TOUS



Objectifs de l'action :
Pérenniser la démarche de concertation

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pérenniser le Comité de Pilotage local et son rôle

- Pérenniser le Comité de Pilotage et son rôle (CP étendu à l'ensemble du site).
- Réunion annuelle (ou 1x / 18mois au plus tard)
- Rôle :
 - suivre l'évolution du projet
 - suivre et évaluer la mise en œuvre des actions et du plan d'actions.

PORTEE DE L'ACTION : site 70 dans son intégralité

BUDGET ESTIMATIF	PORTEUR DE PROJET POSSIBLE	OUTILS FINANCIERS
∅	Comité de Pilotage	∅

Action MO 2
PERENNISER LES GROUPES DE TRAVAIL
Pérenniser les Groupes de travail /groupes techniques informels

TYPE D'ACTION CONCERTATION

Habitats / espèces visés :
TOUS



Objectifs de l'action :
Pérenniser la démarche de concertation

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pérenniser les groupes de travail et leur rôle

- Les groupes de travail pourront être réunis de manière plus informelle que le Comité de Pilotage, en fonction des points à traiter.
- Composition : socioprofessionnels, élus, autres personnes concernées (variable selon ordre du jour)
 - Périodicité : variable selon ordre du jour (1 à 3 par an ?)

PORTEE DE L'ACTION : site 70 dans son intégralité

BUDGET ESTIMATIF	PORTEUR DE PROJET POSSIBLE	OUTILS FINANCIERS
∅	Comité de Pilotage	∅

Action MO 3
PERENNISER LA LETTRE D'INFORMATION "INFOSITE"

TYPE D'ACTION CONCERTATION

Habitats / espèces visés :
TOUS



Objectifs de l'action :
Pérenniser la démarche de concertation

DESCRIPTION DE L'ACTION

Réaliser une lettre d'information annuelle (pérenniser l'INFOSITE) à l'attention de tous

- Parution annuelle
- Diffusion :
 - CP étendu
 - Groupes de travail (secteurs 1 + 2)
 - Communes (10 exemplaires par commune)
 - Socioprofessionnels (5 exemplaires / partenaire)
 - Exploitants agricoles : cf. liste qui sera établie lors de l'étude multidimensionnelle de territoire
- Comité de Rédaction : DDAF + DIREN + Préfecture Saintes + Opérateur local + Elu (sollicitation à refaire lors de la prochaine diffusion du n°)
- Rôle : contenu, relecture, commentaires...
- Rubriques : Edito - Avancement du Docob et de sa mise en œuvre - Actualités, vie du site - Un habitat/une espèce - Un projet du Docob.

PORTEE DE L'ACTION : site 70 dans son intégralité

BUDGET ESTIMATIF 25 000F par an	PORTEUR DE PROJET POSSIBLE DIREN, Opérateur local, Comité de Pilotage Comité de Rédaction	OUTILS FINANCIERS FGMN
---	--	----------------------------------

Action MO 4
RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITE ET SUIVI DU DOCOB

TYPE D'ACTION CONCERTATION

Habitats / espèces visés :
TOUS



Objectifs de l'action :
Evaluer l'avancement annuel du plan d'actions

DESCRIPTION DE L'ACTION

Mettre en œuvre le Docob et réaliser les rapports annuels d'activité faisant le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'actions.

Réaliser les rapports annuels d'activités
Coordonner les partenaires, le montage et le suivi des actions proposées au Docob ; Assurer le suivi du site / du Docob et de sa mise en oeuvre, etc.

PORTEE DE L'ACTION : site 70 dans son intégralité

BUDGET ESTIMATIF 25 000F par an	PORTEUR DE PROJET POSSIBLE Opérateur local, DIREN, Comité de Pilotage	OUTILS FINANCIERS FGMN
---	--	----------------------------------

Action MO 5
EVALUATION & MISE A JOUR DU DOCOB

TYPE D'ACTION CONCERTATION

Habitats / espèces visés :
TOUS

**Objectifs de l'action :**

*Adapter périodiquement le Docob à l'évolution du contexte socio-économique local pour en faire un outil dynamique et évolutif
Permettre à l'Etat de répondre à ses obligations auprès de la Commission Européenne.*

DESCRIPTION DE L'ACTION

Evaluation et mise à jour du Document d'objectifs (1x / 6 ans), en intégrant les nouvelles connaissances et les modifications du contexte socio-économique (évolutions de la PAC, etc...).

PORTEE DE L'ACTION : site 70 dans son intégralité		
BUDGET ESTIMATIF	PORTEUR DE PROJET POSSIBLE	OUTILS FINANCIERS
100 000F 1x / 6 ans	Opérateur local, DIREN, Comité de Pilotage	FGMN

GLOSSAIRE

SIGLES ET ABBREVIATIONS



ACCA Association Communale de Chasse Agréée	Indemnité Compensatoire Handicap Naturel
ADASEA Association Départementale d'Aménagement des Structures d'exploitation Agricoles	LPO Ligue pour la Protection des Oiseaux
ADEP Association pour le Développement du Peuplier	NATURE-ENVIRONNEMENT 17 (SEPRONAS) Société d'Etude et de Protection de la Nature en Aunis-Saintonge
CDT Comité Départemental du Tourisme	IIFC-ECPB Institution InterDépartementale du Fleuve Charente
DERE Direction de l'Espace Rural et de l'Environnement	MAE Mesure Agri-Environnementale
CENSPC Conservatoire d'Espaces Naturels et des Sites de Poitou-Charentes	MODEF Mouvement de Défense des Exploitations Familiales
CRPF Centre Régional de la Propriété Forestière	OGAF Opération Groupée d'Aménagement Foncier
CSRPN Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. Constitué de représentants de la DIREN, des associations régionales de protection de la nature, de naturalistes, scientifiques, Personnes Qualifiées en Protection de la Nature, les CSRPN ont été chargés par l'Etat de déterminer régionalement les sites répondant aux critères scientifiques de la directive Habitats (annexes I, II et III) et susceptibles d'être retenus par la Commission Européenne pour faire partie en 2004 du réseau "Natura 2000".	OLAE Opération Locale Agri-Environnement
CTE Contrat Territorial d'Exploitation	RNF Réserves Naturelles de France
DDAF Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt	SIEAHBS Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement Hydraulique de la Basse Seugne
DDASS Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	ZNIEFF Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique. Nom donné, en France, à des sites possédant un intérêt biologique remarquable - de niveau départemental, régional ou national - en fonction du nombre et du statut de protection et de conservation des espèces ou des habitats qu'ils abritent. Il s'agit d'un inventaire scientifique qui n'a pas valeur réglementaire.
DDE Direction Départementale de l'Équipement	ZSC : Zone Spéciale de Conservation. C'est un site d'importance communautaire désigné par les Etats membres en application de la Directive Habitats CEE92/43 "par un acte réglementaire, administratif et/ou contractuel où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations d'espèces pour lesquels le site est désigné".
DIREN Direction Régionale de l'Environnement	ZPS : Zone de Protection Spéciale. C'est un site d'importance communautaire au vu des populations d'oiseaux qu'il abrite, désigné par les Etats membres au titre de la directive Oiseaux CEE 79/409 par un acte réglementaire, administratif et/ou contractuel où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état de conservation favorable, des populations d'oiseaux pour lesquels le site est désigné.
FDC Fédération Départementale des Chasseurs	ZICO Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux. Nom donné, en France, aux sites inventoriés répondant aux critères d'importance communautaire de la directive Oiseaux, et qui ne sont pas désignés en ZPS.
FGMN Fond de Gestion des Milieux Naturels	
FDPPMA Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques	
FDPSF Fédération Départementale des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs	
FDSEA Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles	
GDA Groupement de Développement Agricole	
ICHN	

LES TERMES DE LA DIRECTIVE HABITATS CEE 92/43



Habitat naturel :

"Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elles soient entièrement naturelles ou semi-naturelles."

Habitat d'espèce :

"Le milieu défini par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique."

Habitat naturel d'intérêt communautaire :

"Les types d'habitats figurant ou susceptibles de figurer à l'annexe I de la Directive Habitats CEE92/43"

Espèce d'intérêt communautaire :

"Espèces figurant ou susceptibles de figurer à l'annexe II, et/ou IV ou V de la Directive Habitats CEE92/43"

Habitat naturel prioritaire :

"Ce sont les types d'habitats naturels en danger de disparition présents sur le territoire visé à l'article 2 (de la Directive Habitats) et pour la conservation desquels la Communauté porte une responsabilité

particulière compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle comprise dans ce territoire. Ces types d'habitats naturels prioritaires sont indiqués par un astérisque (*) à l'annexe I."

Espèce prioritaire :

"Ce sont les espèces en danger de disparition présentes sur le territoire visé à l'article 2 (de la Directive Habitats) et pour la conservation desquelles la Communauté porte une responsabilité particulière compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle comprise dans ce territoire. Ces types d'habitats naturels prioritaires sont indiqués par un astérisque (*) à l'annexe I."

Etat de conservation d'un habitat naturel :

"C'est l'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire visé à l'article 2 (de la directive)."

"L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme "favorable" lorsque :

- i- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- et,
- ii- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- et
- iii- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable au sens du point i)."

Etat de conservation d'une espèce :

"C'est l'effet des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire visé à l'article 2 (de la directive).

L'état de conservation sera considéré comme "favorable" lorsque :

- i- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue et est susceptible de continuer à long terme à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- et,
- ii- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- et,
- iii- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme."

LES TERMES EMPLOYES DANS LE DOCUMENT D'OBJECTIFS



Natura 2000

Nom donné au réseau européen des sites d'importance communautaire des 15 Etats membres, qui sera constitué en 2004, et regroupera les ZSC désignées au titre de la directive Habitats 92/43, et les ZPS désignées au titre de la directive Oiseaux 79/409.

LIFE Natura 2000

Nom donné au programme expérimental français 1996-1998 visant à tester, sur 37 sites pilotes, l'élaboration de Documents d'Objectifs en application de l'article 6 de la directive Habitats 92/43.

Unité écologique

Nom donné à un ensemble d'habitats naturels qui évoluent de manière étroitement imbriquée (dans le temps et l'espace) et/ou sont régis par un ensemble de facteurs (naturels ou humains) comparables. Par exemple, au sein de l'unité écologique appelée "Prairies tourbeuses", on dénombre 2 habitats naturels d'intérêt communautaire ("bas-marais tourbeux" et "cladiaie turficole"), et beaucoup d'autres d'intérêt national ou local. Au total, 6 unités écologiques ont été identifiées sur le site expérimental "Val de Charente et Seignes".

BIBLIOGRAPHIE

- CHAMPION, E., TERRISSE, J. et JOURDE, P. 1998.** Document d'Objectifs Val de Charente et Seignes. Programme expérimental Life « Documents d'Objectifs Natura 2000 » : document de synthèse (72p) et volumes 2 à 5, LPO.
- DAUDON, M., 1999.** Répartition des habitats naturels d'intérêt communautaire du site potentiel Natura 2000 « Val de Charente et Seignes » : compléments d'étude (hors secteur expérimental), LPO.
- JOURDE, P., 1999.** Répartition des habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site potentiel Natura 2000 « Val de Charente et Seignes » : compléments d'étude (hors secteur expérimental), LPO.
- JOURDE P., 1996** - Inventaire faunistique du Val de Charente et des Seignes - programme LIFE Natura 2000 ; Site r3 - *Ligue pour la Protection des Oiseaux*, Décembre 1996.
- TERRISSE J., 1996** - Séries de végétation et complexes d'habitats patrimoniaux du site LIFE Natura 2000 Val de Charente et Seignes - programme expérimental LIFE Natura 2000 ; Site r3 - *Ligue pour la Protection des Oiseaux*, Décembre 1996.
- ROSTRON C., 1996** - The Use of Functional analysis as a pan-European Management tool - EAEME Post-Graduate programme 1995/1996 in Environmental Management - *Royal Holloway Institute for Environmental Research, UK / Ligue pour la Protection des Oiseaux*, Octobre 1996.

HABITATS NATURELS



- Anonyme, 1995.** Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne, CEE, 119p.
- BISSARDON, M., GUIBAL, L. et RAMEAU, J.C., 1997.** CORINE Biotopes, version originale ; type d'habitats français. 217p.
- CORINE Biotopes, 1991** - CORINE Biotopes manual. Habitats of the European Community. Data specifications - part 2. Commission of the european communities, Collectif, 1991. Luxembourg, 301p.
- FOUCAULT B. (de), 1984** - Systémique, structuralisme et synsystématique des prairies hygrophiles des plaines atlantiques françaises. Thèse d'Etat, Rouen. 2 tomes, 675 p. + 248 tab.
- JULVE P., 1984** - Sur la position syntaxonomique des mégaphorbiaies planitiaires et montagnardes. Coll. Phytosocioc. XII : les mégaphorbiaies. 1984, Bailleul, pp. 99-115.
- MICHELOT J.L., 1995** - Gestion patrimoniale des milieux naturels fluviaux. Guide de l'Atelier Technique des Espaces Naturels, Ministère de l'Environnement, 67p.
- PAUTOU G., GIREL J., 1984** - Les associations végétales à *Cladium mariscus* dominant dans la vallée du Rhône entre Lyon et Genève. Coll. Phytosoc. X : Les végétations aquatiques et amphibies 1981. Lille, pp. 333-351.
- RAMEAU J.C., 1996** - Typologie phytosociologique des habitats forestiers et associés. Types simplement représentatifs ou remarquables sur le plan patrimonial. Tome 2 : Les complexes riverains. Ministère de l'Agriculture et Pêche, pp.175-437.
- TERRISSE, J., 1996b.** ZNIEFF r38. Coteau de chez Chaussat.
- TERRISSE J., SARDINJ.P., 1995** - Mesure agri-environnementale "retrait long terme faune/flore" : application à 20 sites de pelouses calcicoles du département de la Charente. LPO Rochefort, 77p..

ESPECES



- ADAM W. (1960)** - *Mollusques I. Mollusques terrestres et dulcicoles*. Faune de Belgique. Bruxelles, Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique. 402 p.
- ALBOUY V. (1994)** - *Introduction à la prise en compte des insectes dans la gestion des milieux*. LPO. 47 p.
- AGUILAR J. d', DOMMANGET J.-L., PRECHAC R. (1985)** - *Guide des libellules d'Europe et d'Afrique du Nord*. Delachaux et Niestlé. Neuchâtel/Paris. 341 p.
- ANONYME** - Liste Rouge des Oiseaux du Poitou-Charentes (à paraître).
- ARNOLD E.N., BURTON J.A. (1978)** - *Tous les reptiles et amphibiens d'Europe en couleurs*. Elsevier Séquoia, Bruxelles. 271p.
- ASKEW R.R. (1988)** - *The Dragonflies of Europe*. Harley Books, Essex. 291 p.
- BARATAUD M., 1992** - L'activité crépusculaire et nocturne de 18 espèces de chiroptères, relevée par marquage luminescent et suivi acoustique. *Le Rhinolophe*, 9 : 23-58.
- BARATAUD M., 1993** - Identification sur le terrain des chiroptères français grâce à un détecteur d'ultrasons. *Actes des 5^{ème} Rencontres Nationales « chauves-souris »* : 19-22.
- BARATAUD M., 1996** - *Ballades dans l'inaudible*. Sitelle, Mens, 48 p.
- BAS N., JENKINS D., ROTHERY P. (1984)** - Ecology of otters in Northern Scotland V : The distribution of Otter (*Lutra lutra*) faeces in relation to bankside vegetation on the river Dee in Summer 1981. *J. Appl. Ecol.*, 21(2) : 507-513
- BELLMANN H., LUQUET G. C. (1995)** - *Guide des sauterelles, grillons et criquet d'Europe occidentale*. Delachaux et Niestlé, Lausanne. 383 p.
- BENSE U (1995)** - *Longhorn Beetles. Illustrated key to the Cerambycidae and Vesperidae of Europe*. Margraf Verlag, Nörlingen.
- BERGER L. (1966)** - Biométrical studies on the population of green frogs from the environs of Poznan. *Ann. Zool.*, 23 : 303-324.
- BILLARD R., 1997** - *Les Poissons d'eau douce des rivières de France*. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, Paris, 192 p.
- BINK F.A., 1996** - *Lycaena dispar* Haworth, 1803. Pages 150-156. In HELDSDINGEN P.J., WILLEMSE L., SPEIGHT M.C.D. (éd.), *Background information on invertebrates of the Directive and the Bern Convention. Part I – Crustacea, Coleoptera and Lepidoptera*. Conseil de l'Europe, Nature and Environnement, n°79, Strasbourg, 217 p.
- BON M. (1988)** - *Champignons d'Europe occidentale*. Arthaud, Vitoria. 368 p.
- BOUVIER V. (1987)** - *Approche écologique des populations de Grenouilles vertes du Marais de Moëze (Charente-Maritime)*. Action concertée de recherche sur les marais de l'Ouest. Muséum National d'Histoire Naturelle. Université Rennes I. 47 p.
- BRGM (1968)** - *Carte géologique de la France, Saintes*. BRGM, Nantes.
- BRGM (1977)** - *Carte géologique de la France, Pons*. BRGM, Rennes.

- CAMBY A.** (1990) - Le Vison d'Europe. *Encyclopédie des carnivores de France*. Société Française pour l'Etude et de la Protection des Mammifères. Vol. 13. 44 p.
- CASTANET J., GUYETANT R.** (1989) - *Atlas de répartition des amphibiens et reptiles de France*. Société Herpétologique de France. 191 p.
- CATER D. J., HARGREAVES B., MINET J.** (1988) - Guide des chenilles d'Europe. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel. 311 p. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel. 321 p.
- CENTRE DEPARTEMENTAL DE LA METEOROLOGIE** (1989) - *Element du climat en Charente-Maritime*. Météo France. 42 p
- CHANUDET F., SAINT-GIRONS M.C.** (1981) - La répartition du Vison européen (*Mustela lutreola* L.) dans le Sud-Ouest de la France. *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 6 (8) : 851-858.
- CHINERY M.** (1988) - *Insectes d'Europe occidentale*. Arthaud, Vitoria. 320 p.
- CHINERY M., CUISIN M.** (1994) - Les papillons d'Europe (Rhopalocères et Hétérocères diurnes).
- CHOPARD L.** (1951) - *Orthoptéroïdes. Faune de France* 59. Lechevallier, Paris. 359 p.
- CIHAR J.** (1993) - *Guide des poissons d'eau douce en Europe*. Hatier. Fribourg. 184 p.
- CLOUPEAU R., LEVASSEUR M., BOUDIER F.**, 1987 – Clé pour l'identification des exuvies des espèces Ouest européennes du genre *Gomphus* Leach, 1815 (Anisoptère : Gomphidae). *Martinia*, 5 : 3-12.
- COLLIN DE L'HORTET A.**, 1992 – La « Fangearde » en Charente-Maritime ou petite histoire de la Cistude d'Europe *Emys orbicularis*. *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 8 (1) : 67-74.
- COLLAS M.** (1995) - Distribution de deux espèces d'écrevisses dans la partie mosellane de la Réserve de la Biosphère des Vosges du Nord. *Ann. Sci. Rés. Bios. Vosges du Nord*, 4 : 55-67
- COMITE D'ETUDE DU VISON D'EUROPE, sine dato** [1996 ?] – *Le Vison d'Europe. Une espèce en voie de disparition*. Non paginé.
- CONROY J. W. H., FRENCH D.D.** (1987) - The use of spraints to monitor populations of otters (*Lutra lutra* L.). *Symp. zool. Soc. Lond.*, 58 : 247-262.
- CONSEIL DE L'EUROPE** (1968) - Eaux douces. *Sauvegarde de la nature*. Conseil de l'Europe, Strasbourg. 116p.
- CORBET G.B., HARRIS S.** (1996) - *The handbook of British mammals. Third edition*. Blackwell Science. Londres 588 p.
- CORLIEUX C.** (1972) - Etude géologique abrégée de la Charente-Maritime. *Ann. Soc. Sc. nat. de la Charente-Maritime*. Supplément.
- COURTECUISSE R., DUHEM B.** (1994) - *Guide des champignons de France et d'Europe*. Del. et Niestlé, Lausanne. 480p.
- DAVID ALLAN J.** (1995) - *Stream ecology. Structure and function of running waters*. Chapman & Hall, Oxford. 388 p.
- DAJOZ R.**, 1980 – *Ecologie des insectes forestiers*. Gauthiers-Villars, Paris.
- DE BELLEFROID M.N., ROSOUX R.**, 1998 – Le « Vison du Poitou », un hôte des zones humides menacé dans le Centre-Ouest atlantique. *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 8 (7) : 865-879.
- DECEUNINCK B., EGRETEAU C** (1995) - *Programme LIFE-Rôle des genêts. Bilan étude et conservation 1995. Val de Charente (17)*. LPO. 32 p.
- DECEUNINCK B., EGRETEAU C., BARRE C.** (1996) - *Programme LIFE-Rôle des genêts. Bilan étude et conservation 1996. Val de Charente (17)*. LPO. 28 p
- DEFAUT B.** (1994) - *Les synusies orthoptériques en région paléarctique occidentale*. Association des Naturalistes Ariégeois, Saint-Girons. 275 p.
- DELAUVAUD I., ESTEVE G., LAHONDERE C. SEGUIN S.** (1992) - Chapitre faune-flore in *Charente - Fleuve et Symbole*. Le Croît Vif. Paris.
- DEVAUX B.**, 1996 – Le point sur *Emys orbicularis*. *La Tortue*, 36 : 16-33.
- DOMMANGET J.-L.**, 1999 – *Gomphus Graslinii* (Rambur, 1842), le Gomphe de Graslin ; *Oxygastra curtsii* (Dale, 1834), la Cordulie à corps fin ; *Coenagrion mercuriale* (Charpentier, 1840). Site internet de la SFO, mise à jour du 01/03/1999 : <http://perso.wanadoo.fr/sfo.jean-louis.dommanget/page40.html>
- DOMMANGET J.-L.** (1987) - *Etude faunistique et bibliographique des Odonates de France*. Secrétariat de la Faune et de la Flore. Fascicule 36. Paris 283 p.
- DOMMANGET J.-L.** (1989) - Utilisation des odonates dans le cadre de la gestion des zones humides in *Utilisation des inventaires d'invertébrés pour l'identification et la surveillance d'espaces de grand intérêt faunistique*. MNHN-SFF. Fasc. 53 : 93-110
- DOMMANGET J.-L.** (1994) - *Atlas préliminaire des Odonates de France. Etat d'avancement au 31/12/93*. MNHN-SFF. 92 p.
- DUBOIS A.** (1977) - Les problèmes de l'espèce chez les Amphibiens anoures. in BOCQUET, GENERMONT et LAMOTTE(eds) Les problèmes de l'espèce dans le règne animal. *Soc. Zool. Fr.*, 173-284
- DUCASSE J., LEPRINCE Y.**, 1980 – *Etude préliminaire de la biologie des lamproies dans les bassins de la Garonne et de la Dordogne*. Rapport ENITTEF, CTGREF div. ALA, 151 p.
- DUNSTONE N.** (1993) - *The Mink*. T. & D. Poyser. London. 232 p.
- ELLIS A.E.** (1978) - *British freshwater bivalve mollusca*. Synopses of the British Fauna n°11. The Linnean Society of London, London, 109 p.
- ERLINGE S.** (1967) - Home range of the otter in Southern Sweden. *Oikos*, 18 : 186-209.
- ERLINGE S.** (1968) - Territoriality of the otter (*Lutra lutra* L.). *Oikos*, 19 (1) : 81-98.
- FRY R.** (1991) - Habitat conservation for insects - a neglected green issue. *The Amateur Entomologist*. Brentwood. 262 p.
- GERKEN B., STERNBERG K.**, 1999 – *Die Exuvien Europäischer Libellen (Insecta, Odonata)*. Arnika & Eisvogel, 354 p.
- GERMAIN L.** (1930-1931) - Mollusques terrestres et fluviatiles. Faune de France, n°21 et 22. Ed. Lechevalier, Paris. 897 p.
- GLÖER P., MEIER-BROOK C.** (1994) - *Süßwassermollusken*. 11. erweiterte Auflage. Deutscher Jungenbund für Naturbeobachtung, Hamburg. 136 p.
- GRAND D.**, 1996 – *Coenagrion mercuriale* (Charpentier, 1840). Pages 245-253. In HELDSDINGEN P.J., WILLEMSE L., SPEIGHT M.C.D. (éd.), *Background information on invertebrates of the Directive and the Bern Convention. Part II – Mantodea, Odonata, Orthoptera and Arachnida*. Conseil de l'Europe, Nature and Environnement, n°80, Strasbourg, 398 p.
- GREEN J., GREEN R., JEFFERIES D.J.** (1984) - A radiotracking survey of otters (*Lutra lutra*) on a Pertshire river system. *Lutra*, 27(1) : 85-145.
- GROUPE D'ETUDES ET DE RECHERCHE EN ECOLOGIE APPLIQUEE**, 1982 – *Suivi écologique autoroute A10. Impact sur la Loutre (ruisseau du Bramerit)*. G.E.R.E.A., Université de Bordeaux.
- GUEGUEN J., POUZET P.**, 1994 – *Le Saumon atlantique*. IFREMER, 332 p.
- GUYETANT R.** (1974-1975) - *Les amphibiens de France*. Revue française d'Aquariologie, Herpétologie.
- HARZ K.** (1975) - Die Orthopteren Europas. II. *Series entomologica*, 11 : 1-939.
- HIGGINS L.G., RILEY N. D.** (1971) - Guide des papillons d'Europe. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel. 456 p.

- JEFFRERIES D. J., WAYRE P., JESSOP R. M., MITCHELL-JONES A. J.** (1986) - Reinforcing the native Otter *Lutra lutra* population in East Anglia : an analysing of thre behaviour and range development of the first release group. *Mammal rev.*, 16 (2) : 65-79.
- JENKINS D., BURROWS G.O.** (1980) - Ecology of otters in Northern Scotland III : The use of faeces as indicators of otter (*Lutra lutra*) density and distribution. *J. Anim. Ecol.*, 49 : 755-774.
- JOURDE P.**, 1996 – *Inventaire faunistique du Val de Charente et des Seignes. Programme LIFE – Natura 2000. Site N°* . Rapport LPO, 75 p.
- JOURDE P.**, 1998 – Inventaire des espèces animales de la directive Habitats présentes en Charente-Maritime. *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 8 (7) : 842-863.
- JOURDE P.**, sous presse – Répartition et statut du Gomphe de Graslin *Gomphus graslini* en Charente-Maritime.
- JOURDE P.** (1996) - Contribution à la connaissance des mollusques terrestres de Charente-Maritime. *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 8 (5) : 555-575
- JOURDE P.** (sous presse) - Contribution à la connaissance des mollusques continentaux de Charente-Maritime. Premier complément. *Ann. Soc. Sc. nat. Charente-Maritime*.
- JOURDE P.** (en cours) - *Atlas de répartition des Mollusques Continentaux du Poitou-Charentes*.
- JOURDE P., ALLENOU O., CAUPENNE M., THIRION J.-M.**, (1999) – Inventaire des odonates de Charente-Maritime. *Martinia*, 15 (3) : 71-78.
- JOUVENTIN P., MICOL T., VERHEYDEN C., GUÉDON G.** (1996) - *Le Ragondin. Biologie et méthodes de limitation des populations*. ACTA. 155 p.
- KEITH P., ALLARDI J., MOUTOU B.** (1992) - *Livre rouge des espèces menacées de poissons d'eau douce de France et bilan des introductions*. MNHN-CEMAGREF-CSP. 111 p.
- KERNEY M.P., CAMERON R.A.D., JUNGBLUTH J.H.** (1983) - *Die Landschnecken Nord-und Mitteleuropas*. Ed. Parey, Hamburg et Berlin. 384 p.
- KIRBY P.** (1992) - *Habitat Management for Invertebrates : a practical Handbook*. JNCC-RSPB, Sandy. 149 p.
- KRUUCK H.** (1995) - *Wild otters. Predation and populations*. Oxford University Press. Oxford. 290 p.
- KUIPER J.G.J** (1966) - La distribution des espèces vivantes du genre *Pisidium* C.P.F. en France. *J.Conchyl.* 105(4) : 181-215.
- LEADLEY BROWN A.** (1987) - *Freshwater ecology*. Heinemann Educational Book, Bungay. 163p.
- LERAUT P.** (1992) - *Les papillons dans leur milieu*. Bordas, Maxéville. 256 p.
- LEVESQUE R.** (1972) - Note sur la biologie du Heodes dispar Haw (Lépidoptère rhopalocère). *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 5 (4) : 176-184
- LIMPENS H.J.G.A.**, 1993 - Bat-detectors in a detailed bat survey : a method. *Proceedings of the first European Bat Workshop* : 79-90.
- LODE T.** (1995) - Variation de la fréquence de marquage de *Lutra lutra* dans l'ouest de la France. *Cahiers d'Ethologie*, 15 (2-3-4) : 245-250.
- LUCE J.-M.**, 1996a – *Lucanus cervus* (Linnaeus, 1758). Pages 53-58. In HELDSDINGEN P.J., WILLEMSE L., SPEIGHT M.C.D. (éd.), *Background information on invertebrates of the Directive and the Bern Convention. Part I – Crustacea, Coleoptera and Lepidoptera*. Conseil de l'Europe, Nature and Environnement, n°79, Strasbourg, 217 p.
- LUCE J.-M.**, 1996b – *Rosalia alpina* (Linnaeus, 1758). Pages 70-73. In HELDSDINGEN P.J., WILLEMSE L., SPEIGHT M.C.D. (éd.), *Background information on invertebrates of the Directive and the Bern Convention. Part I – Crustacea, Coleoptera and Lepidoptera*. Conseil de l'Europe, Nature and Environnement, n°79, Strasbourg, 217 p.
- LUSTRAT P.**, 1997 – Biais dus aux techniques d'étude des Chiroptères en activité de chasse en milieu forestier. *Arvicola*, 9 (1) : 7-10.
- MACDONALD S. M., MASON C. F.** (1983) - Some factors influencing the distribution of otters (*Lutra lutra*). *Mammal review*, 13 (1) : 1-10.
- MACDONALD S. M., MASON C.F.** (1987) - Seasonal Marking in an Otter Population. *Acta Therio.*, 32 (27) : 449-462.
- MAIZERET C.** (1997) - *Etude de la répartition du Vison d'Europe. Document n°6 : synthèse des résultats de l'étude* . GREGE-Minsitère de l'Environnement, n.p.
- MAIZERET C.** (1995) - *Etude de la répartition du Vison d'Europe. Document n°4 : résultats de la quatrième année d'étude* . GREGE. 15 p.
- MENDES M., ALVARES C., MARTINEZ M., QUIROS A.**, 1998 – Biología del Ciervo Volante : de lo poco conocido y lo mucho por conocer. Site internet de Projecto Ciervo Volante : <http://www2.uji.es/cyes/internatura/estudios/ciervo/boletinb.html>
- MIAUD C.** (1990) - *La dynamique des populations subdivisées : étude comparative chez trois Amphibiens Urodèles (Triturus alpestris, T. helveticus et T. cristatus)*. Thèse. Université Claude Bernard-Lyon 1. 205 p
- MICHELAT D.** (1989) - *Etude de l'utilisation de l'espace chez la Chouette effraie (Tyto alba) en période de reproduction, par télémétrie*. Mémoire de DEA. Strasbourg. 37 p.
- MICHELOT J.-L.** (1995) - *Gestion patrimoniale des milieux naturels fluviaux. Guide technique*. Réserves Naturelles de France. ATEN, Montpellier. 67 p.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, sine dato [1997]** – *La diversité biologique en France. Programme d'action pour la faune et la flore sauvage*. Paris, 318 p.
- MNHM** (1995) Livre Rouge des espèces menacées de France. MNHN.
- MOESCHLER P., BLANT J.D.**, 1990 – Recherches appliquées à la protection des chiroptères. 3. Bioévaluation de structures paysagères à l'aide de chauves-souris en activité de chasse. *Le Rhinolophe*, 7 : 19-28.
- MOSS B.** (1988) - Ecology of fresh waters. Man and medium. Second edition. Blackwell Science, Oxford. 417 p.
- MOUTHON J.** (1994) - Fréquences et densités des espèces de mollusques dans les cours d'eau français. *Vertigo*, 4 : 19-28.
- MOUTHON J., KUIPER J.G.J.** (1987) - *Inventaire des Sphaeriidae de France*. SFF et MNHM, Paris. Fasc. 41. 60 p.
- MUUS B.J., DAHLSTRÖM P.** (1981) - *Guide des poissons d'eau douce et pêche*. Delachaux et Niestlé. Neuchâtel 224 p.
- NAULEAU G.** (1984) - *Les serpents de France*. Revue française d'Aquariologie, Herpétologie.
- NADAUD J.** (1955) - *La Pêche*. Larousse. Paris. 576 p.
- NEWMAN L.H.** (1965) - *Hawk-Moths of Great-Britain and Europe*. Cassel, London. 148 p.
- PALOMARES F., DELIBES M., ADRIAN M.I., RODRIGUEZ A., MORENO S.** (1988) - Variacion estacional de la frecuencia de marcaje con heces por *Lutra lutra* en el bajo Guadalquivir, suroeste de Espana. *Actas Col. Luso-Esp. Bacias Hidrogr. e Rec. Zool.* : 313-318.
- PENICAUD P.**, à paraître – Etude des gîtes arboricoles utilisés par les chauves-souris. *Le Rhinolophe*.
- PIEAUD C.**, 1974 – Différenciation du sexe en fonction de la température chez les embryons d'*Emys orbicularis* L.. *Ann. Embryo. Morphol.*, 7 (4) : 365-394.

- PONT B., FATON J.M., BAL B., KLEIN J.P., TERRASSE G.** (1995) - *Ebauche de protocole de suivi à long terme des peuplements d'odonates (Compte-rendu des réflexions du stage "odonates" de juin 1995)*. Réserves Naturelles de France. 3 p.
- RICQLES A. de** (1988) - Les odonates de Dordogne et leur intérêt comme indicateurs de l'évolution des milieux à moyen terme. *Rev. Ecol. (Terre Vie)*, vol 43 :177-194.
- RIGAUD T., GRANGER M.(Coord.)**, 1999 – *Livre Rouge des Oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes*. LPO Vienne – Poitou-Charentes Nature, Poitiers, 236 p.
- ROBERT P.A.** (1958) - *Les Libellules (Odonates)*. Delachaux et Niestlé. Neuchâtel/Paris. 364p.
- ROLLINAT R.**, 1934 – *La vie des reptiles dans la France centrale*. Delgrave, Paris, 343 p.
- ROSOUX R.** (1995) - Cycle journalier d'activité et utilisation des domaines vitaux chez la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) dans le Marais Poitevin (France). *Cahiers d'Ethologie*. 15 (2-34) : 283-306.
- ST-GIRONS M.C., BERTRAND A., DUGUY R.** (1991) - *Atlas des Mammifères de Charente-Maritime*. Collection Patrimoines Naturels Vol 6. MNHN, Paris, 101 p.
- SCHIEMENZ H.** (1953) - *Die Libellen unserer Heimat*. Urania Verlag, Jena.
- SERVANT J.**, 1988 – La Cistude d'Europe, *Emys orbicularis*, dans les étangs de Brenne, France. *Mésogée*, 48 : 91-95.
- STEINBACH P.** (1990) - *Schéma de Vocation Piscicole ; Département de la Charente-Maritime*. Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Pisciculture. 80p.
- ST-GIRONS M.C., BERTRAND A., DUGUY R.** (1991) - *Atlas des Mammifères de Charente-Maritime*. Collection Patrimoines Naturels Vol 6. MNHN. Paris.101 p.
- TAVERNY C., ELIE P.**, 1988 – *Mortalités engendrées par l'industrie et la pêche. Le cas des juvéniles d'Alosa alosa et Alosa fallax dans l'estuaire de la Gironde en 1986*. Rap. Contrat DNP-SRETIE, CEMAGREF, div. ALA.
- TERRISSE J.** (1996) - *Flore et végétation des Vals de Charente et de Seignes*. LPO-Union Européenne, Rochefort. XXX p.
- TOL van J., VERDONK J** (1988) - *Protection des libellules (Odonates) et de leurs biotopes*. Conseil de L'Europe. Strasbourg.188 p.
- VAUGHAN N., JONES G., HARRIS S.**, 1997 – Habitat use by bats (Chiroptera) assessed by means of a broad-band acoustic method. *J. appl. Ecol.*, 34 : 716-730.
- VEEN J.** (1986) - The distribution of otter faeces (*Lutra lutra* L.) on the coast of Western Ross, Scotland (1979-1980). *Z. Säugetierkunde*, 51 (2) : 97-103
- VIGNEUX E., KEITH P., NOËL P.** (1993) - *Atlas préliminaire des crustacés décapodes d'eau douce de France*. MNHN. Paris. 56 p.
- WENDLER A., NÜß J.H., HEIDEMANN H. et DOMMANGET J.-L.** (1994) - *Libellules, guide d'identification des Libellules de France, d'Europe septentrionale et centrale*. SFO. Tours. 130p.
- YEATMAN-BERTHELOT D., JARRY G.** (1994) - *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France. 1985-1989*. SOF. 774 p.
- YVERNAULT P.** (1972) - La faune des poissons d'eau douce en Charente-Maritime. *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*. Suppl. Nov. 150 p.
- YVERNAULT P.** (1980) - Poissons d'eau douce in La Nature en Charente-Maritime. *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*. Suppl. juillet 1980 : 25-27.